

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

RAPPORT ANNUEL 1996-1997

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

Le ministère

- Historique
- Fonctions et pouvoirs du ministre
- Faits saillants de 1996-1997
- Direction du ministère
- État des budgets et dépenses
- Organigramme

PARTIE II - LES PROGRAMMES

Programme 1 - Formation, recherche et développement technologique

Programme 3 - Aide aux entreprises bioalimentaires

Programme 5 - Appui réglementaire

Programme 6 - Gestion interne et soutien

Programme 7 - Développement des pêches et de l'aquiculture

PARTIE III - SOUTIEN INTERNE

Affaires juridiques

PARTIE IV

Lois administrées

ANNEXE - LE MAPAQ EN RÉGION

Partie I

Le ministère

[HISTORIQUE](#)

[FONCTIONS ET POUVOIRS DU MINISTRE](#)

[FAITS SAILLANTS 1996-1997](#)

[DIRECTION DU MINISTÈRE](#)

[ÉTAT DES BUDGETS ET DES DÉPENSES](#)

[ORGANIGRAMME](#)

Historique

Créé en 1852, le Bureau d'agriculture est intégré en 1869 au Département de l'agriculture et des travaux publics. En 1887, le premier ministre Honoré Mercier en fait une entité distincte sous le nom de « ministère de l'Agriculture et de la Colonisation ».

Devenu le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 1979, on y intègre la même année le secteur des pêches, ce qui devait lui donner son appellation actuelle de « ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ».

Fonctions et pouvoirs du ministre

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est chargé de la direction et de l'administration du ministère portant le même nom. Ses fonctions et pouvoirs touchent les domaines de la production, de la capture (pêches), de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires québécois.

Plus précisément, le ministre assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement des secteurs de l'agriculture, des pêches, de l'aquiculture et de l'alimentation. Cette responsabilité lui confère les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête, d'enseignement et d'inventaire requis par l'élaboration des politiques et programmes en question.

Les principaux champs d'intervention du ministère sont l'aide financière aux producteurs et aux pêcheurs, la protection de la santé animale, la recherche scientifique, l'enseignement, la protection de la qualité des aliments ainsi que le développement industriel et commercial des produits bioalimentaires.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est présent sur l'ensemble du territoire québécois.

FAITS SAILLANTS DE 1996-1997

Au cours de la période 1996-1997, deux événements majeurs ont retenu l'attention de la population. Il s'agit bien sûr des deux sommets socio-économiques au cours desquels les partenaires québécois ont convenu de la nécessité de rétablir l'équilibre des finances publiques et de relever le défi de l'emploi.

Tous les secteurs de la société québécoise sont interpellés par ces défis et celui de l'agroalimentaire n'y échappe pas. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a revu ses objectifs et défini un plan d'action qui tient compte des trois grands enjeux du secteur, à savoir l'adaptation de l'industrie bioalimentaire aux signaux des marchés tant intérieurs qu'étrangers, la pratique de l'agriculture, de la pêche et de l'aquiculture en conformité avec les paramètres du développement durable et, finalement, le renforcement de la structure socio-économique de l'industrie bioalimentaire régionale.

À la lumière de ces enjeux, le ministère a retenu quatre grandes orientations stratégiques pour planifier ses interventions :

- développer la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires dans une orientation de marché ;
- assurer la conservation et la mise en valeur des ressources au profit des collectivités locales ;
- offrir un filet de sécurité aux producteurs et productrices agricoles pour stabiliser les effets de la conjoncture ;
- favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique.

De plus, des principes directeurs ont été énoncés quant aux moyens privilégiés pour concrétiser ces orientations :

- faire participer la clientèle à la gestion des services et de l'aide financière partout où cela est possible, en autant qu'elle contribue financièrement ;
- accroître la contribution des entreprises bioalimentaires au financement des services qui leurs sont directement destinés et desquels elles tirent des avantages économiques ;
- élaborer des programmes permettant aux agents économiques de prendre des décisions en accord avec les signaux des marchés ;
- développer une organisation (ministère et organismes) efficiente et efficace, tournée vers la clientèle ;

- s'assurer que les interventions fédérales sont pertinentes au regard des orientations ministérielles et qu'elles respectent l'équité entre les provinces ainsi que les champs de compétence du Québec.

Les filières agroalimentaires

Depuis cinq ans, le secteur agroalimentaire québécois s'est doté d'une méthode originale de travail : l'approche filière, où la concertation est la règle de base pour revoir les liens d'affaires et augmenter la capacité concurrentielle du secteur sur les marchés intérieurs et extérieurs.

En octobre 1996, lors du *Rendez-vous des filières agroalimentaires*, quelque 300 personnes représentant chacun des maillons du secteur se sont réunies pour réfléchir à l'importance de poursuivre cette approche de concertation par l'entremise des tables filières. Un des objectifs de la réunion était de trouver des voies d'amélioration pour rendre la concertation et le développement des marchés plus efficaces au sein de ces dernières. En outre, le *Rendez-vous des filières agroalimentaires* a permis aux participants et participantes de renouveler leur confiance dans ce modèle et surtout de préciser leurs engagements pour les années qui viennent.

Ainsi, pour renforcer la concertation au sein des filières, on a pris les engagements suivants :

- stimuler la concertation par la participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans stratégiques des filières ;
- faire connaître et valoriser le travail accompli par les tables filières ;
- faire connaître les intérêts communs des filières agroalimentaires et de leurs maillons.

Afin de favoriser le développement des marchés, les résolutions suivantes ont été mises de l'avant :

- appuyer le développement des marchés des filières, notamment en facilitant l'accès à l'information stratégique sur le marché intérieur ;
- assurer une vigilance sur l'évolution des règles du commerce interprovincial et international permettant de mieux gérer l'adaptation de l'agroalimentaire québécois ;
- promouvoir l'achat de produits agroalimentaires des filières et mieux faire connaître l'importance socio-économique de l'industrie.

En 1996-1997, plus de 500 personnes sont membres des 25 tables filières, dont 13 ont adopté un plan stratégique de développement. Plus de 80 projets sont à l'étape de réalisation et une quarantaine d'autres sont en préparation.

Entre autres, le ministère a lancé au printemps 1996 une stratégie de développement de la production du boeuf en réponse au plan de développement de cette filière. Il s'agit d'un secteur qui offre un potentiel de développement indéniable, la production québécoise comblant moins de 25 % de la consommation au Québec. La stratégie mise sur pied par le ministère et ses partenaires permettra de soutenir les entreprises en misant sur leur autonomie et leur rentabilité. Les mesures qui leur sont proposées sont les suivantes :

- le programme de garantie de prêts aux coopératives de producteurs de bovins de boucherie ;
- l'identification permanente des bovins ;
- le Programme d'analyse des troupeaux de boucherie (PATBQ) ;
- les stations d'évaluation génétique et les taureaux éprouvés ;
- la mise en place de deux réseaux de fermes en environnement et en gestion et économie de la production ;
- le renforcement des services-conseils.

Environnement et développement durable

Une étape importante pour la mise en oeuvre de la politique ministérielle de développement durable a été franchie en juin 1996, alors que l'Assemblée nationale adoptait la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* (projet de loi n° 23).

L'objectif fondamental de cette législation est d'assurer aux entreprises agricoles la possibilité de s'implanter, de se développer et de diversifier leurs productions à l'intérieur de la zone agricole dans le respect de l'environnement et la recherche d'une cohabitation plus harmonieuse des résidents de la zone agricole. En somme, la loi établit les bases d'un nouveau partenariat entre le monde agricole et le monde municipal. Elle confirme aussi le droit des producteurs et productrices d'exercer leurs activités en zone agricole, la responsabilité du milieu municipal dans l'aménagement du territoire et le droit de tous les citoyens et citoyennes à un environnement de qualité. Lors de l'adoption de la loi, le législateur a toutefois décidé que son application se ferait en concomitance avec l'adoption de nouvelles normes réglementaires sur la pollution d'origine agricole. Un calendrier a cependant été arrêté, et il fixe au 20 juin 1997 l'entrée en vigueur du projet de loi n° 23 et de ses composantes.

Par ailleurs, depuis juin 1996, l'ensemble des politiques et programmes du ministère et des organismes relevant du ministre est soumis à un processus d'analyse environnementale, ce qui permet d'orienter leurs activités en fonction des paramètres du développement durable.

En 1992, le ministère a mis de l'avant la Stratégie phytosanitaire, qui vise à

réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en agriculture d'ici l'an 2000. Au cours du dernier exercice financier, six équipes stratégiques ont été mises en place dans le cadre du repositionnement de cette stratégie. Elles sont constituées d'intervenantes et d'intervenants privilégiés, soit des gens de terrain, des producteurs et productrices, des conseillers et conseillères et des gens de l'industrie et de la recherche. Ces équipes ont préparé des plans d'intervention dans les secteurs suivants : pomme, pomme de terre, carotte-oignon, crucifères, serres et maïs-soja-céréales.

Dans le domaine de la protection des plantes, le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) a émis 121 avertissements et publié 71 bulletins d'information. Le nombre d'abonnements a atteint 1 868 au cours de la dernière période, soit une légère augmentation par rapport à la période précédente.

Qualité des aliments et santé animale

En santé animale, la période 1996-1997 a vu le renouvellement de l'entente relative au Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ). Cette entente d'une année permet aux producteurs et productrices agricoles d'obtenir des services vétérinaires dans toutes les régions du Québec à un coût abordable et uniforme, peu importe la distance séparant le bénéficiaire du médecin vétérinaire praticien.

Par ailleurs, le ministère a procédé à une restructuration du service de diagnostic de pathologies animales. Le réseau de sept laboratoires passe à cinq points de service et à deux laboratoires. Les points de service offriront notamment la nécropsie et les analyses bactériologiques qui en découlent. Les deux laboratoires offriront tous les services diagnostics avec certaines concentrations de spécialités.

Au cours de l'année financière 1996-1997, les 210 inspecteurs et inspectrices du ministère ont effectué 60 990 visites dans l'ensemble des entreprises de la chaîne bioalimentaire, allant des producteurs et productrices aux commerces de détail et de restauration. Ces entreprises comprennent, entre autres, 13 152 établissements de production, 3 390 établissements de transformation, 110 établissements de récupération, 3 278 établissements de restauration et de vente au détail sous la responsabilité du ministère et 2 180 établissements liés à la santé animale. Lors de ces visites, les membres de l'équipe d'inspection ont rédigé 60 990 rapports d'inspection, 297 rapports d'infraction, 6 614 avis de non-conformité et 281 procès-verbaux. Le ministère a recommandé 476 poursuites et émis 366 constats d'infraction. Durant la même période, on a répondu à 2 137 plaintes, soit une augmentation de 412 par rapport à la période précédente.

Les laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires ont analysé, pour leur part, près de 140 000 échantillons d'aliments représentant 515 000 analyses. Ces

échantillons sont regroupés dans 122 projets ou études spécifiques. En outre, plus de 11 000 rapports d'analyse ont été émis, dont 270 à caractère officiel et pouvant mener à des poursuites judiciaires.

Développement des entreprises et des marchés

Sur le plan de l'appui aux entreprises, le ministère privilégie quatre axes d'intervention, soit la qualité, l'appui à l'entrepreneur, le suivi sectoriel et l'appui au développement régional. En matière de qualité, le ministère a organisé 18 rencontres d'information ou de sensibilisation avec des groupes d'agents multiplicateurs et des regroupements d'entreprises. Un guide d'information sur la sécurité et la qualité des aliments transformés a aussi été rédigé et distribué lors des rencontres de sensibilisation. Les spécialistes du ministère ont en outre participé à une soixantaine de rencontres en entreprises pour diagnostic et orientation en matière de qualité.

Au cours de la période 1996-1997, le ministère a assuré le suivi administratif et financier des programmes CIME, Innovations et Horti-Plus et Productions alternatives, ainsi que de quelques dossiers *ad hoc* qui ont entraîné des déboursés de plus de 1 800 000 \$. De plus, le ministère a préparé 91 avis sectoriels qui ont permis à divers organismes gouvernementaux de soutenir les projets industriels présentés par les entreprises bioalimentaires québécoises.

Dans le domaine de l'aide à la mise en marché, le ministère a participé à seize activités promotionnelles extérieures en 1996-1997, notamment au Canada, au Mexique, en Asie, en Europe et aux États-Unis. Quelque 196 entreprises y ont participé pour des retombées économiques potentielles d'environ 40 millions de dollars. De plus, cinq missions de recherche ont été menées en Europe, aux États-Unis et au Canada, alors qu'étaient organisées plusieurs visites d'acheteurs étrangers au Québec. Dans le cadre du projet *Alliance Export*, sept projets d'exploration de marchés en émergence ont été réalisés en partenariat par le ministère, l'Association de maisons de commerce extérieur du Québec, le Club Export et la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires.

Par ailleurs, trois missions économiques spéciales ont été organisées au cours de la dernière période : à Rome, avec la présence du ministre, à l'occasion de la rencontre annuelle des ministres de l'agriculture des pays membres de la FAO ; à Taiwan, avec le secrétaire parlementaire du premier ministre ; et au Vietnam, avec la présence du ministre dans le cadre de la 5^e réunion annuelle de la Commission Québec-Vietnam.

Le ministère a aussi poursuivi la diffusion du bulletin hebdomadaire *Signaux Marketing*, qui est expédié à plus de 1 000 entreprises du secteur bioalimentaire.

Sur le plan du marché intérieur, un projet pilote de club d'encadrement marketing

a été mis en œuvre en 1996-1997 afin de faciliter l'accès des petites entreprises à de l'expertise professionnelle et à de l'encadrement spécialisé en marketing. En Estrie, une expérience de point de vente au détail des produits régionaux, en collaboration avec la direction régionale du ministère et la chaîne Provigo, a donné des résultats positifs.

Finalement, la Vitrine des produits régionaux, dont l'objectif est de positionner les produits alimentaires régionaux du Québec, a obtenu la participation de 125 entreprises pour 256 produits. L'exposition itinérante a été présentée lors de huit événements. Par ailleurs, pour la première fois, des versions de la vitrine ont été présentées en permanence à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec (ITHQ) et au Marché Bonsecours à Montréal.

Formation des ressources humaines

Au cours de la dernière année budgétaire, le ministère a procédé à l'élaboration d'un plan triennal en formation qui concerne les deux Instituts de technologie agroalimentaires et la Direction de la formation, de la main-d'œuvre et de l'appui aux femmes du bioalimentaire. Ce plan d'action, conçu en lien avec les objectifs stratégiques du ministère, s'articule autour de cinq grands axes d'intervention : le financement de la formation continue, les nouvelles préoccupations au regard du développement durable et de l'adaptation des entreprises à l'ouverture des marchés, le redéploiement des ressources humaines du ministère, la valorisation du rôle des technologistes et, enfin, les activités de coopération internationale en soutien à l'ouverture des marchés.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi, en 1996-1997, la coordination et le suivi du Plan de soutien en formation agricole, qui permet d'organiser dans toutes les régions du Québec des activités de formation et de perfectionnement. Le ministère fournit le tiers du budget nécessaire à son fonctionnement, soit 110 000 \$.

Dans le domaine de la promotion de la formation et des possibilités de carrière, le ministère a tenu onze journées sur l'agroalimentaire et les professions de ce secteur afin d'informer et de sensibiliser le personnel enseignant des écoles secondaires de diverses régions du Québec. D'autres journées de sensibilisation sur le développement durable en agriculture ont aussi été organisées dans le réseau scolaire.

De plus, le ministère a organisé, pendant la saison estivale, sept activités éducatives visant à mieux faire connaître l'agriculture québécoise aux citoyens et citoyennes. Ces activités ont eu lieu au parc Angrignon de Montréal.

En 1996-1997, le ministère a assuré la poursuite du Plan de valorisation de la formation dans les industries de la transformation et de la distribution

bioalimentaire. Plusieurs activités ont été organisées, dont la tenue de deux déjeuners-conférences, de trois visites-conférences, de deux séminaires de sensibilisation des entreprises à l'importance de la formation, etc.

Les Instituts de technologie agro-alimentaire (ITA) de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe ont poursuivi l'implantation des nouveaux programmes de formation en technologie. En 1996, 44 étudiants et étudiantes ont reçu leur diplôme d'études collégiales (DEC) de l'ITA de La Pocatière et 98 % d'entre eux ont réussi à dénicher un emploi. À l'ITA de Saint-Hyacinthe, dans l'ensemble des programmes de DEC, 132 personnes ont été diplômées avec un taux de placement de 99 %.

Sur le plan de l'appui aux femmes du bioalimentaire, le ministère a procédé au lancement et à la mise en œuvre des orientations triennales en matière de condition féminine. Ces orientations, qui comportent cinq volets, sont les suivantes :

- favoriser la participation des agricultrices à la prise de décision dans l'entreprise ;
- appuyer les initiatives de diversification des activités de l'entreprise agricole ;
- promouvoir l'établissement de la relève agricole féminine ;
- encourager la participation des agricultrices aux instances décisionnelles ;
- développer une connaissance de la main-d'œuvre féminine des entreprises de transformation et de distribution du secteur bioalimentaire.

Recherche et transfert technologique

En matière de recherche, le Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ), un organisme chargé de conseiller le ministre et de favoriser la concertation sur les questions relatives à la R-D et au transfert technologique, a présenté au ministère les orientations de recherche du secteur bioalimentaire pour les trois prochaines années. Ainsi, le CORPAQ recommande de :

- maximiser les retombées de la R-D au sein des entreprises du secteur, notamment en augmentant les activités de veille et de transfert technologique et en augmentant la préoccupation des retombées commerciales des chercheurs et chercheuses dans leurs activités de R-D ;
- favoriser les initiatives de R-D bioalimentaires contribuant à la qualité de vie, en tenant compte, entre autres, de la préoccupation de développement durable et en valorisant les sous-produits ;
- favoriser l'implantation d'une culture et d'une compétence scientifiques et technologiques en entreprise ;
- optimiser les interventions de R-D, par exemple en favorisant la R-D en partenariat.

En 1996-1997, le programme d'Aide à la recherche a permis de financer 97 travaux de recherche, dont 36 sont de nouveaux projets. Un total de 4,4 millions de dollars, dont 1,5 million provenant du gouvernement fédéral, ont été consacrés à ce programme d'aide.

Par ailleurs, en sus du programme d'Aide à la recherche, le ministère a assuré le suivi des essais en productions végétales et des mesures d'adaptation du secteur horticole. Six contrats d'essais, couvrant dans certains cas plusieurs espèces, ont été accordés pour un montant total de 350 000 \$, tandis que les mesures d'adaptation du secteur horticole ont totalisé 134 000 \$, répartis dans 23 projets. Les travaux ont été réalisés dans les universités Laval et McGill, par les centres de recherche et d'expérimentation, ainsi que par le secteur privé.

Les pêches et l'aquiculture commerciales

Dans le secteur des pêches, l'édition 1996 du Forum sur les pêches maritimes, qui s'est tenu à Gaspé les 1^{er} et 2 avril, a certes retenu l'attention et permis de poursuivre le travail entrepris dans l'enthousiasme l'année précédente.

C'est au cours de deux jours de débats et à partir des vingt-quatre pistes d'actions proposées par sept groupes de travail et le comité de suivi constitué à la suite du Forum de 1995, que les partenaires du secteur se sont engagés formellement à cheminer vers une vision commune du développement des pêches. Plus de 180 engagements ont été contractés par les quelque 120 participantes et participants inscrits. Parmi les principaux engagements, soulignons :

- l'harmonisation des aides financières destinées au secteur des pêches ;
- le dépôt par le Groupe de travail sur l'exploitation de la ressource d'un document définissant les principes et les paramètres de la revendication de la quote-part québécoise et l'appui unanime de l'industrie et des participants dans la poursuite de cette démarche ;
- la poursuite des travaux sur le modèle québécois de gestion des pêches, notamment en ce qui concerne un mécanisme de certification et de représentation du secteur de la capture ;
- l'action concertée sur la formation professionnelle au sein des entreprises du milieu des pêches et de l'aquiculture commerciales ;
- l'adoption du plan stratégique maricole et le consensus pour la création d'une société de développement de la mariculture ;
- le renforcement des initiatives visant la mise sur pied d'une industrie du loup-marin ;
- la mise en commun des renseignements commerciaux entre partenaires sur le réseau *Internet* ;
- le dépôt d'une politique de délivrance des permis d'usine ;
- le consensus sur l'accroissement de l'appui financier aux

approvisionnement extérieurs.

La dernière année budgétaire a aussi été marquée par l'adoption de la nouvelle politique de délivrance et de renouvellement des permis d'usines. Résultat concret des travaux du Forum, cette politique vise la diversification et l'augmentation des activités économiques rattachées à la valeur ajoutée, aux espèces sous-utilisées et aux approvisionnements extérieurs. Elle assouplit en outre les conditions liées aux permis et implique l'engagement des partenaires, puisque ceux-ci siègent au comité d'études des demandes.

Une autre retombée des efforts consentis par les participants et participantes au Forum concerne l'adoption et la mise en œuvre du Plan stratégique en mariculture. On a ainsi mis en place une table maricole québécoise permanente, ce qui a permis la création d'une première société de développement de l'industrie maricole (SODIM) en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. La mission de cet organisme consiste à gérer des fonds de développement provenant de différentes sources de financement et à coordonner les interventions de tous les partenaires qui veulent s'associer au développement aquicole. L'objectif principal de la SODIM est de diminuer les risques liés au développement de la mariculture par un encadrement professionnel et l'octroi d'une aide financière ajustée en fonction du niveau de risque de chaque projet.

Sur le plan économique, les flottes québécoises ont débarqué, en 1996-1997, pour près de 135 millions de dollars en espèces marines, soit une baisse de 21 %, malgré une augmentation de 8 % des volumes débarqués. Cette diminution des recettes repose principalement sur la baisse des prix du crabe des neiges. Quant aux autres espèces, elles se sont maintenues à leur niveau habituel, à l'exception du hareng, dont la valeur au débarquement a augmenté de 75 % en raison de la reprise du marché. Le secteur du poisson de fond reste toujours très affecté par les moratoires et les réductions de contingents. La performance globale de ce secteur est tombée de 8 900 à 2 900 tonnes, en raison de la baisse du contingent dans le flétan noir, du moratoire imposé à la pêche au sébaste du golfe et de l'arrêt de la pêche à la morue depuis trois ans.

Par ailleurs, la valeur des exportations et celle des expéditions des entreprises en régions maritimes ont progressé toutes deux de 4,6 %, pour des valeurs respectives de 202 et 310 millions de dollars. Plusieurs entreprises ont pu compter sur des approvisionnements extérieurs pour contrer les effets négatifs des divers moratoires. Ainsi, le Québec a pu présenter une meilleure performance que l'ensemble des autres provinces canadiennes.

Dans le secteur de l'aquiculture, la Société de recherche et de développement en aquiculture continentale inc. (SORDAC), qui a notamment pour mission de favoriser un maillage efficace entre les partenaires de recherche et industriels, a obtenu 800 000 \$ du ministère pour les années 1996-1997 à 1998-1999. Cette

somme permettra à la SORDAC de poursuivre des projets de recherche et de transfert technologique répondant aux besoins de l'industrie. Par ailleurs, l'écloserie expérimentale du Centre aquicole marin de Grande-Rivière a été inaugurée en octobre 1996. Le Centre travaille à un projet de pétoncle géant, au moyen de la technique de production de larves en bassin. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant se comparent avantageusement à ceux d'autres équipes de recherche du Québec ou des Maritimes.

En outre, les quelque 202 pêcheurs d'espèces migratrices (anadromes et catadromes) et d'eau douce ont capturé 893 tonnes de poissons en 1996, pour une valeur de 5 millions de dollars. Quant à la pisciculture, fortement axée sur la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine, elle génère une production de 2 000 tonnes, dont 60 % est orientée vers l'ensemencement et 40 %, vers la table. Les recettes atteignent 11 millions de dollars pour quelque 600 entreprises, soit 151 permis d'aquiculture et 408 étangs de pêche.

Direction du ministère

Personnel en poste au 31 mars 1997

Ministre

- Guy Julien

Directeur de cabinet

- Réal Gauthier

Sous-ministre

- André Vézina

Secrétaire du ministère

- Yvon Bougie

Direction de la planification

- Unité administrative autogérée

Direction des affaires juridiques

- Huguette Pagé

Sous-ministre adjointe de la formation et de la recherche

- Hélène P. Tremblay

Direction de la recherche

- Daniel Chez

Centre de recherche et d'expérimentation en sols

- Roberge Michaud

Centre de recherche et d'expérimentation de Deschambault

- Suzanne Pilote

Centre de recherche et d'expérimentation en régie et protection des cultures

- Jean-François Bertrand

Centre de recherche et d'expérimentation Les Buissons

- Jean-François Bertrand

Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes du
bioalimentaire

- Nadine Girardville

Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière

- André Simard

Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe

- Gilles Vézina

Sous-ministre adjoint de la production et des affaires régionales

- Jacques Landry

Direction de l'analyse et de la coordination

- Vacant

Direction des services technologiques

- Yvan Savoie

Direction de l'environnement et du développement durable

- Denis Sanfaçon

Bureaux régionaux

Gaspésie---Îles-de-la-Madeleine

- Ghislain Masson

Bas-Saint-Laurent

- Gérard Boutin

Québec

- Alain Pouliot

Chaudière-Appalaches

- Jacques Olivier

Mauricie---Bois-Francs, secteur Bois-Francs

- Luc Couture

Mauricie---Bois-Francs, secteur Mauricie

- Jean Genest

Estrie

- Marcel Normandeau

Montérégie, secteur Est

- Gilles Gauthier

Montérégie, secteur Ouest

- Denys Vinet

Outaouais-Laurentides

- Vacant

Abitibi-Témiscamingue---Nord-du-Québec

- Line Charland

Montréal-Laval-Lanaudière

- Richard Pelletier

Saguenay---Lac-Saint-Jean---Côte-Nord

- Alain Dessureault

Sous-ministre adjointe de la qualité des aliments et de la santé animale

- Jocelyne Dagenais

Direction des normes et du soutien à la santé animale

- Vacant

Direction du soutien aux opérations et de la coordination de l'information

- Michel Lemay

Direction du laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires

- Jacques Boulanger

Directions régionales de la qualité des aliments et de la santé animale

Bas-Saint-Laurent---Gaspésie---Îles-de-la-Madeleine

- Claude Beauregard

Québec---Chaudière-Appalaches---Saguenay---Lac-Saint-Jean---Côte-Nord

- Robert Clermont

Mauricie---Bois-Francs---Estrie

- Serge Robert

Montréal-Laval-Lanaudière

- Yves Proulx

Montérégie

- Pierre Chartier

Laurentides-Outaouais---Abitibi-Témiscamingue

- Laval Tremblay

Sous-ministre adjointe des pêches et de l'aquiculture commerciales

- Hélène P. Tremblay

Direction des analyses et des politiques

- Laval Poulin

Direction de l'innovation et des technologies

- Lucien Poirier

Directions régionales

Gaspésie

- Lucien Poirier (intérim)

Côte-Nord

- Michel Lanouette (intérim)

Îles-de-la-Madeleine

- Réjean Richard

Estuaire et eaux intérieures

- Michel Lanouette (intérim)

Sous-ministre adjoint des affaires économiques

- Marc Dion

Direction de l'appui aux entreprises

- Gilles Hains

Direction du développement des marchés

- Zénon Bergeron

Direction de l'analyse et de l'information économiques

- Pascal Van Nieuwenhuyse

Direction de la sécurité du revenu agricole

- Daniel Roy

Direction des relations intergouvernementales

- Louis Vallée

Direction des politiques commerciales

- Gaétan Busque

Services à la gestion

Centre d'analyse et de services en communication

- Colombe Cliche

Direction des ressources financières et matérielles

- André Abgral

Direction des ressources humaines

- Jean Hébert

Direction des ressources informationnelles

- André Roy

Direction de l'évaluation des programmes et de la vérification interne

- Mishèle Bérubé

Organismes agricoles

Société de financement agricole du Québec

- Michel R. St-Pierre

Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Bernard Ouimet

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)

- Lucien Biron

Régie des assurances agricoles du Québec

- Luc Roy

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Jean-Yves Lavoie

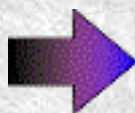
Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole

- Rita Bédard

État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1996-1997

Programmes/Éléments	Budget (000 \$)	Dépenses (000 \$)
1- Formation, recherche et développement technologique		
○ Recherche et développement technologique	24 682	23 751
○ Formation en bioalimentaire	16 724	16 627
Total	41 406	40 378
3- Aide aux entreprises agroalimentaires		
○ Appui financier	97 040	92 354
○ Appui professionnel et technique	35 702	35 250
Total	132 742	127 604

5- Appui réglementaire		
○ Contrôle de la qualité des produits	28 891	28 023
Total	28 891	28 023
6- Gestion interne et soutien		
○ Direction	5 850	5 761
○ Soutien administratif	33 112	31 710
Total	38 962	37 471
7- Développement des pêches et de l'aquiculture		
○ Planification et recherche	6 144	5 925
○ Contribution à la pêche, à l'aquiculture et à la transformation	11 052	9 226
Total	17 196	15 151
Prêts, placements et avances	656	1 050
Créances douteuses et autres	621	2 088
TOTAL	260 474	251 765



Partie II

Les programmes

Programme I

Formation, recherche et développement technologique

Mandat

Les activités de recherche, de développement technologique et de formation ont pour objectifs généraux de favoriser la recherche, la mise au point et le transfert de nouvelles connaissances sur les ressources, les produits, les techniques, les méthodes, les procédés et les systèmes dans le domaine agroalimentaire. En outre, en matière de formation, le ministère oriente et soutient les actions de ses principaux partenaires par la promotion des carrières en agroalimentaire, par la diffusion des innovations pédagogiques et par le développement de mesures propices à l'établissement en agriculture. De plus, il soutient les deux Instituts de technologie agro-alimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe.

Éléments de programme	Budget ('000 \$)	Dépenses ('000 \$)
1.1 Recherche et développement technologique	24 682 \$	23 751 \$
1.2 Formation bioalimentaire	16 724 \$	16 627 \$
Total	41 406 \$	40 378 \$
Effectif total autorisé		623

Élément 1.1

Recherche et développement technologique

Direction de la recherche

Mandat

- Soutenir le Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec dans l'accomplissement de sa mission.

- Élaborer le plan stratégique des interventions du ministère en matière de recherche *intra* et *extra-muros*.
- Coordonner l'élaboration, assurer le suivi et évaluer l'atteinte des résultats du plan d'action ministériel de recherche et d'expérimentation.
- Financer les activités de recherche prévues au plan d'action ministériel.
- Diffuser les résultats de la recherche financée par le ministère.
- Apporter un soutien aux centres de recherche du ministère en matière de financement, en partenariat et dans les domaines de la statistique, de l'informatique, de la communication et de la documentation.
- Fournir des analyses et des avis en matière de recherche.

Activités

Soutien au CORPAQ (Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec)

La Direction de la recherche assure le secrétariat du CORPAQ et donc le soutien de l'ensemble des activités de celui-ci. Parmi ces activités, mentionnons la préparation de propositions d'orientations en matière scientifique et technologique. Les orientations présentées au ministre ont été établies à partir d'une analyse des forces et des faiblesses du secteur bioalimentaire dans les domaines scientifiques et technologiques, ainsi que des défis à relever.

La Direction de la recherche soutient aussi le CORPAQ dans ses démarches visant à définir une politique d'intégrité en recherche. Elle le soutient également dans la gestion du Programme de recherche de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agroalimentaire.

En 1996-1997, ce programme de recherche a permis de financer 97 travaux de recherche, dont 36 sont de nouveaux projets. Un total de 4 426 886 \$, dont 1 509 600 \$ proviennent du gouvernement fédéral, ont été consacrés au programme d'aide. La répartition pour chacun des volets du programme s'établit comme suit : spécifique, 979 925 \$; systémique, 1 011 991 \$; appui à la recherche en partenariat, 1 434 969 \$.

De plus la direction a fourni un soutien au CORPAQ pour l'élaboration et la réalisation d'un plan de communication, d'un plan de diffusion, ainsi que pour la création d'un site Internet rendant l'information et les formulaires accessibles à la clientèle.

Plan stratégique en matière de R & D

En mai 1996, la Direction de la recherche et du développement a été restructurée

afin de mieux refléter les nouvelles façons de faire du ministère. Cette réorganisation a mené à la création de six centres de recherche et d'expérimentation, de la Direction de la recherche et de la Direction des services technologiques.

La Direction de la recherche ainsi créée a un rôle de planification, de coordination et de financement de la recherche, ainsi que de soutien auprès des centres de recherche.

La Direction de la recherche a élaboré un plan d'intervention 1997-2000 concernant la R & D au MAPAQ. Ce plan précise les orientations ministérielles en matière de recherche, ainsi que les façons de faire, qui sont nettement orientées vers l'association des ressources avec les partenaires. La Direction de la recherche a entrepris des travaux et des études dans le but de créer des organisations autonomes de R & D.

Plan d'action ministériel de R & D

La Direction de la recherche a préparé, avec la collaboration des centres de recherche et d'expérimentation, un premier plan d'action des activités de R & D réalisées au ministère. Ce plan d'action regroupe tous les travaux en cours pour chacune des filières ou productions agroalimentaires, avec les coûts prévus pour chacun. De plus, les travaux financés par le CORPAQ et les essais et mesures d'adaptation du secteur horticole financés par la Direction de la recherche y sont répertoriés, afin de présenter un portrait global de l'effort de R & D du ministère.

En vue d'instaurer un mécanisme plus rigoureux de gestion continue des travaux de R & D, la Direction de la recherche a mis en place une nouvelle procédure d'évaluation de la pertinence et de la valeur scientifique des projets de recherche proposés par les centres de recherche et d'expérimentation du ministère. Selon cette nouvelle procédure, les nouveaux projets seront soumis à des comités où partenaires et clients seront représentés.

La Direction de la recherche a assuré la gestion de trois programmes ou mesures de financement en R & D. En plus de soutenir le CORPAQ dans la gestion du programme de recherche, de l'Entente auxiliaire Canada-Québec, la direction a assuré le suivi des essais en productions végétales et des mesures d'adaptation du secteur horticole. Six contrats d'essais, couvrant dans certains cas plusieurs espèces, ont été accordés pour un montant total de 350 011 \$, tandis que les mesures d'adaptation du secteur horticole ont totalisé 133 925 \$ répartis sur 23 projets. Les travaux ont été réalisés par les universités (Laval et McGill) et les centres de recherche et d'expérimentation, ainsi que par le secteur privé.

Financement des activités de recherche

En 1996-1997, le ministère a consacré 9 254 000 \$ à l'exécution de la R & D dans les centres de recherche et d'expérimentation, dont 1 315 700 \$ en fonctionnement, le tout selon le plan d'action défini.

De ses budgets, la Direction de la recherche a financé des travaux de recherche pour un montant de 2 986 000 \$. De cette somme, 350 000 \$ ont servi à financer les essais en production végétale, 133 925 \$ ont servi à financer les mesures d'adaptation du secteur horticole et 2 502 075 \$ ont été transférés au programme de recherche géré par le CORPAQ.

Diffusion des résultats

La Direction de la recherche a ajusté sa stratégie de diffusion des résultats de la R & D au nouveau contexte. Les efforts ont ainsi porté vers la promotion des résultats des travaux financés par le ministère auprès des médias agricoles existants et l'aménagement d'un site réservé à la R & D sur les vitrines Internet externe et interne du MAPAQ. Les résultats de la R & D sont ainsi diffusés par la presse agricole et sur l'inforoute.

Les efforts ont, par ailleurs, porté sur l'édition des *Actes du colloque international sur la prévision et le dépistage des ennemis des cultures*. Un document de calibre international a été produit.

Soutien scientifique et technique

La Direction de la recherche a apporté un soutien aux centres de recherche et d'expérimentation, en matière de statistique, d'informatique, de communication et de documentation.

En statistique, une assistance et un service-conseil ont été fournis au personnel de recherche des centres, notamment dans la planification des expériences et l'analyse des résultats. L'analyse des données 1996 du réseau d'essais de céréales de printemps (CPVQ) a été complétée, en collaboration avec le Centre de recherche agricole de Saint-Hyacinthe.

En informatique, les efforts ont surtout porté sur l'adaptation au nouveau contexte et à la nouvelle procédure d'évaluation et de suivi des travaux du système de gestion des travaux de R & D. La direction a de plus assuré la gestion du réseau informatique au complexe scientifique, pour le secteur de la recherche et des services technologiques.

En communication, la Direction de la recherche a fourni son soutien par la préparation d'événements, de plans de communication, de communiqués, de promotion auprès des médias, ainsi que la coordination de la mise en oeuvre et la préparation de contenus pour l'inforoute. Mentionnons, entre autres, les portes

ouvertes au Centre de recherche de Deschambault et à la station du Centre de recherche et d'expérimentation en sols de St-Lambert, la préparation et la mise en oeuvre des plans de communication portant sur la réorganisation de la recherche et sur l'annonce des orientations du MAPAQ en termes de R & D, le lancement de l'étude pédologique de Frontenac et l'annonce de la mise en marché de l'étude des sols de la côte de Beaupré. La Direction de la recherche a, par ailleurs, assuré le soutien en communication aux autres directions de la Direction générale de la formation, de la recherche et du développement technologique, ainsi qu'à d'autres unités du ministère.

En matière de documentation, la Direction de la recherche a assuré les services auprès du personnel des centres de recherche, du Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires et du Laboratoire de pathologie animale. Mentionnons en particulier 130 recherches bibliographiques informatisées et des profils d'intérêt, la mise à la disposition des centres de recherche d'outils de référence informatisés, ainsi que le service de recherche bibliographique sur Internet.

Analyses et avis en matière de recherche

En cette année de changement, les efforts des analystes ont porté principalement sur la préparation d'articles et de documents, dont un profil par filière de la R & D en agroalimentaire, en vue de la préparation des orientations du MAPAQ en matière de R & D. Par la suite, les études ont porté sur la formation future d'unités de recherche autonomes. L'effort de R & D dans les industries de transformation alimentaire a fait l'objet d'une enquête. Un portrait de l'intérêt des industries en transformation pourra ainsi être dressé.

Enfin, la Direction de la recherche a procédé à la mise à jour de la banque informatisée d'informations sur les programmes d'aide destinés aux entreprises du bioalimentaire.

Centre de recherche et d'expérimentation en sols (CRES)

Mandat

Le mandat du Centre de recherche et d'expérimentation en sols consiste à réaliser des travaux de recherche dans les domaines de la pédologie, de la fertilisation intégrée et de la conservation des ressources sol et eau, et à en diffuser les résultats aux conseillers agricoles et aux producteurs, en vue de pratiquer une agriculture compétitive et respectueuse des ressources et de l'environnement, et de maintenir un milieu de vie de qualité pour la collectivité.

Activités

Pédologie

Quatorze sites de l'Observatoire de la qualité des sols du Québec sont opérationnels. Cinq de ces sites ont été dotés de dispositifs pour capter et mesurer les eaux de drainage. Les Observatoires portent sur l'influence des diverses pratiques et systèmes cultureux sur les propriétés des sols et la qualité de l'eau. L'étude pédologique du comté de Frontenac a été publiée. Deux autres sont en parachèvement, soit celles de l'Abitibi-Témiscamingue et du comté de Wolfe. Un programme de numérisation des cartes pédologiques existantes a été mis en place et s'accélérera au cours des prochaines années. Cette numérisation permettra entre autres l'utilisation des données pédologiques par des outils géomatiques dans la gestion territoriale.

Fertilisation intégrée et conservation des ressources

Les travaux sur les engrais de ferme, de longue et de moyenne durée, donnent des résultats pratiques qui font l'objet de recommandations. Ces travaux portent notamment sur l'efficacité des fumiers et des composts dans la production, ainsi que sur l'enrichissement du sol et les pertes dans l'environnement. Les travaux sur les cultures intercalaires montrent que certaines combinaisons présentent beaucoup d'intérêt comme moyen de conservation et d'amélioration des sols.

Dans le domaine de la fertilisation intégrée des cultures, plusieurs travaux sont en cours, afin de mieux gérer l'azote et d'éviter la contamination de l'environnement. Des modes de fertilisation ont été identifiés comme étant plus efficaces et moins polluants. Les cultures intercalaires et des engrais de ferme font l'objet d'études quant aux effets sur l'accumulation et sur le lessivage des engrais. Un numéro spécial de la revue *Agrosol* portant sur les engrais de ferme a été publié. Ce numéro fait le point sur les résultats de la recherche dans le domaine de la gestion des fumiers depuis les dix dernières années.

Les travaux en biologie des sols ont montré que la minéralisation de la matière organique constitue un bio-indicateur de la disponibilité de l'azote, du phosphore et du soufre dans le sol. Cet indicateur pourra bientôt servir dans le calcul des taux d'azote à appliquer. Des essais sont présentement en cours pour rendre hygiéniques et stables, par un procédé de biopasteurisation, des résidus de ferme et de matière organique. Le matériel ainsi obtenu peut notamment servir de substrat dans les serres ou pour la culture de pleurotes. Une démarche de certification ISO 9002 du laboratoire de recherche du CRES a été entreprise.

Centre de recherche et d'expérimentation de Deschambault (CRED)

Mandat

Effectuer des travaux de recherche et développer une expertise en vue d'accroître l'efficacité des productions animales et de réduire les impacts de ces

productions sur l'environnement.

Les travaux portent sur les productions bovines, laitières, avicoles et apicoles. En production végétale, ils portent sur la conservation des fourrages, ainsi que sur les essais de cultivars en plantes fourragères, en céréales et en horticulture ornementale.

Activités

En production bovine, le ministère veut augmenter la pénétration de la technologie, afin d'aider le secteur à développer sa capacité concurrentielle dans une orientation marché.

On sait qu'en production bovine, l'alimentation est un élément important dans les coûts de production. Les travaux de recherche du CRED réalisés en partenariat avec la Fédération des producteurs de bovins portent principalement sur l'optimisation de l'utilisation des fourrages dans l'alimentation des bovins et sur l'utilisation d'implants dans la régie d'élevage. En 1996-1997, les travaux ont porté sur la comparaison de régimes à base d'ensilage d'herbes et de maïs. Les premiers résultats montrent que les bovins alimentés avec des régimes d'ensilage d'herbe et de maïs ont eu un gain de poids plus marqué que ceux alimentés avec de l'ensilage de luzerne mélangé avec de l'orge. De plus, en 1996-1997, le Centre a entrepris un projet sur l'introduction de graines de canola et de graines de soya entières comme supplément dans l'alimentation des bovins d'engraissement. Si les résultats sont intéressants, on pourrait avoir une solution alternative à l'addition de tourteaux, éléments dispendieux dans l'alimentation.

Dans le domaine de la conservation des fourrages, les travaux réalisés en 1996-1997 visent à étudier l'effet de l'utilisation du sel dans la conservation des foin récoltés à plus de 20 % d'humidité. Par ces travaux, on a démontré que le sel à des doses importantes d'application est plus efficace que l'utilisation d'un inoculant bactérien. Il reste à vérifier l'effet sur les animaux de ce type de fourrage.

En 1996-1997, 488 parcelles de plantes fourragères, 254 parcelles de plantes oléagineuses et plus de 300 parcelles en céréales et maïs ont été réalisées au Centre pour les comités du CPVQ. Ces essais servent à appuyer les recommandations faites sur les cultivars aux producteurs agricoles.

Dans le secteur apicole, le Centre de recherche et d'expérimentation de Deschambault est un centre de référence en ce qui a trait à la régie et à la sélection des reines.

Les travaux réalisés ont porté sur le programme de sélection des reines et sur l'effet de produits utilisés en prévention à l'automne pour combattre les maladies

du couvain sur des ruches saines.

De plus, pour favoriser le développement de nouvelles utilisations des ruches, un projet de pollinisation des vergers a été réalisé, en appui à la filière pomicole. Ce projet a permis de déterminer les conditions optimales d'utilisation des ruches (densité, intensité) pour favoriser une meilleure qualité des pommes. Il est reconnu que la pollinisation a un effet sur la fermeté de ces dernières.

Un des objectifs du ministère est d'améliorer et de diffuser les connaissances agroenvironnementales sur nos pratiques agricoles.

Dans le domaine avicole, le Centre de recherche et d'expérimentation poursuit des recherches afin de déterminer l'impact de différents régimes alimentaires des poulets à griller sur l'environnement (fumiers et rejets gazeux).

Enfin, au regard de la quatrième orientation, qui est de favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socioéconomique sous l'objectif de diversification, le CRED a poursuivi des travaux sur l'effet de l'alimentation sur le développement de nouveaux types de lait. Les travaux ont porté sur la compréhension du phénomène de la synthèse du gras dans la glande mammaire et ce, en fonction du type d'alimentation.

De plus, le CRED a contribué à la réalisation du nouveau plan stratégique au regard de la recherche et du développement.

Le Centre s'est également associé à l'Université Laval pour la réalisation d'un projet de recherche en aviculture, financé dans le cadre du programme d'aide à la recherche (CORPAQ).

Centre de recherche et d'expérimentation en régie et protection des cultures

Mandat

- Assurer la réalisation des programmes de recherche dans le domaine des petits fruits, avec une approche systémique des problèmes à résoudre.
- Participer à la planification et réaliser des travaux de recherche et d'expertise dans les autres cultures, notamment les légumes et la pomme de terre.
- Réaliser les expérimentations répondant aux besoins des clientèles et des autres unités administratives du ministère.

Activités

Petits fruits

Une partie importante des travaux de recherche sur les petits fruits a porté sur le développement des techniques de protection contre les insectes et maladies conformes à l'agriculture durable. Le Centre a finalisé ses recherches sur le développement de la lutte biologique en framboisière. Ses connaissances sur deux prédateurs associés aux tétranyques permettent de suggérer qu'il serait possible de développer une méthode de lâchers inoculatifs dans des systèmes de production faisant appel à un usage restreint de pesticides.

Des méthodes d'identification génétique ont permis d'identifier et de caractériser les agents pathologiques fongiques causant la stèle rouge du fraisier, le pourridié des racines du framboisier et la tumeur du collet chez le framboisier.

Une trousse permettant la détection de la résistance du *Botrytis* aux fongicides utilisés dans les petits fruits a été mise au point. Des méthodes de lutte alternative contre la moisissure grise de la tomate en serre ont été développées, entre autres, l'utilisation d'un biofongicide à base de *Trichoderma* et l'utilisation d'un sécateur mécanique.

Enfin, des travaux portant sur le développement de la production de nouveaux petits fruits ont été amorcés, en appui au développement régional.

Légumes

Les travaux de recherche en partenariat sur l'utilisation des plastiques se sont poursuivis et ont permis de créer un matériel qui permettrait de contrôler à la fois les ennemis des cultures et d'accélérer la croissance des végétaux. Le Centre a aussi démontré que, pour la production de maïs sucré de primeur, les quantités d'azote appliquées sous les paillis pourraient être diminuées sensiblement.

Pomme de terre

Les travaux de recherche sur le doryphore de la pomme de terre ont permis de poursuivre le développement des différents éléments qui composent la stratégie de lutte contre cet important ravageur.

Le Centre a démontré que des approches faisant appel à des produits biologiques, utilisés seuls ou combinés à un contrôle chimique, permettent de lutter efficacement contre le doryphore. Ces façons de faire visent la conservation des ressources et la protection de l'environnement.

Le Centre a poursuivi la mise au point d'un test d'identification par empreintes génétiques de la présence de champignons pathogènes *Verticillium* dans les sols. Il a évalué la résistance aux maladies bactériennes de nouvelles lignées de pommes de terre dans le but de sélectionner les plantes les plus prometteuses.

Essais

Des essais de cultivars de pommes de terre, tomates, citrouilles, choux tardifs, maïs sucré, fraises et framboises ont été réalisés, permettant ainsi de recommander aux producteurs l'utilisation des plus productifs ou avantageux.

Appui aux autres unités du ministère

Différents travaux ont été réalisés et de l'expertise a été fournie afin de contribuer à la réalisation de mandats d'autres unités du ministère. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires, le laboratoire de culture *in vitro* et le laboratoire de diagnostic ont ainsi reçu du soutien de la part du Centre.

Centre de recherche et d'expérimentation Les Buissons

Mandat

- Assurer la réalisation du programme de recherche sur la pomme de terre avec une approche systémique des problèmes à résoudre.
- Réaliser des travaux de recherche et de développement technologique en phytopathologie et en physiologie dans le but d'améliorer les méthodes culturales et la répression des maladies.
- Créer de nouveaux cultivars de pommes de terre pour le Québec.
- Réaliser des travaux de recherche dans d'autres secteurs des productions végétales, selon les besoins du milieu.

Activités

- Deux nouveaux cultivars de pommes de terre ont été enregistrés et introduits sur le marché.
- Les travaux de recherche se sont poursuivis sur les rotations des cultures et l'addition d'amendements organiques afin de diminuer les dégâts causés par des maladies telluriques, telles que la rhizoctonie et la gale. Un chapitre sur la rhizoctonie chez la pomme de terre a été publié dans un nouveau livre de référence sur l'espèce *Rhizoctonia*.
- 109 hybrides de pommes de terre ont été vérifiés pour la présence de maladies et introduits en culture *in vitro* pour élargir la banque de ressources génétiques.
- Une méthode de production de microtubercules a été mise à l'essai. Les méthodes de production ont été mises au point. Il reste cependant à vérifier leur qualité après la période d'entreposage.

Centre de production de pommes de terre de Manicouagan

Mandat

- Assurer le maintien et la multiplication *in vitro* des ressources génétiques exemptes de maladie nécessaires pour approvisionner l'industrie de la pomme de terre au Québec en semences de haute qualité sanitaire.
- Produire les semences de classes nucléaire et Pré-Élite nécessaires pour répondre aux besoins des producteurs de semences de pomme de terre du Québec.
- Réaliser les premières phases de la multiplication de semences des hybrides issus du programme d'amélioration génétique du Centre de recherche et d'expérimentation Les Buissons.
- Assurer la protection phytosanitaire des infrastructures et de la production du Centre, notamment en mettant en place les mesures nécessaires de quarantaine, en effectuant des tests en laboratoire pour le contrôle de la qualité sanitaire et en fournissant localement des semences aux producteurs et jardiniers amateurs du territoire protégé de la région de Manicouagan (loi 71).

Activités

- 350 hybrides et cultivars ont été maintenus *in vitro* pour le programme d'amélioration génétique, dont 55 nouveaux cultivars et hybrides introduits en 1996 et vérifiés au préalable pour la filiosité, le flétrissement bactérien et tous les virus.
- 51 cultivars et hybrides ont été multipliés *in vitro* pour produire des semences et approvisionner l'industrie.
- 212 000 tubercules nucléaires de 42 cultivars et hybrides ont été produits dans les serres et enceintes climatisées. Au total, 14 839 tiges ont été échantillonnées sur les plantes utilisées pour cette production et testées en laboratoire pour le flétrissement bactérien.
- 122 livres de tubercules nucléaires de 3 cultivars et 3 960 boutures nucléaires de 27 cultivars et hybrides ont été livrées aux producteurs multiplicateurs.
- 814 sacs de semences de classe Pré-Élite de 20 cultivars et 1 919 sacs de semences de Classe Élite I de 5 cultivars ont été vendus aux producteurs.
- Plus de 500 sacs de semences ont été vendus à une centaine de producteurs et jardiniers amateurs de la région de Manicouagan.

Élément 1.2

Formation bioalimentaire

Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes du bioalimentaire

Mandat

La Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes du bioalimentaire (DFMOAF) a pour mission de contribuer à s'assurer que le secteur bioalimentaire dispose de ressources humaines compétentes et appropriées aux besoins des entreprises. Elle s'en acquitte en :

- analysant, planifiant, coordonnant et valorisant la formation et les occasions de carrières en bioalimentaire ;
- orientant, planifiant et coordonnant les interventions du ministère en matière de main-d'oeuvre, d'immigration et d'établissement en agriculture.

De plus, elle a la responsabilité d'orienter, de planifier et de coordonner l'appui du ministère à la main-d'oeuvre féminine travaillant dans les entreprises du secteur bioalimentaire.

Activités

Analyse, planification et coordination de la formation

- Élaboration d'un plan d'action triennal en formation (DFMOAF et les deux Instituts de technologie agroalimentaire), en lien avec les objectifs stratégiques du MAPAQ. Ce plan s'articule autour de cinq grands axes d'intervention, soit : le financement de la formation continue, les nouvelles préoccupations au regard du développement durable et de l'adaptation des entreprises à l'ouverture des marchés, le redéploiement des ressources humaines du MAPAQ, la valorisation du rôle des technologistes et les activités de coopération internationale en soutien à l'ouverture des marchés.
- Dans le cadre de la révision et de l'élaboration de divers programmes de formation professionnelle de niveau secondaire, collégial ou universitaire, participation aux consultations, élaboration d'analyse et présentation d'avis et de recommandations (ex. : révision du programme secondaire en horticulture maraîchère écologique).
- Soutien au Campus Macdonald afin qu'il assure une formation agricole de niveau collégial (programme GEEA) à une centaine d'étudiants anglophones. Le MAPAQ affecte près de 900 000 \$ à cette fin.
- Production d'un rapport d'enquête sur la main-d'oeuvre et la formation dans l'industrie québécoise de la transformation bioalimentaire. Ce rapport intègre les résultats des sous-secteurs (produits laitiers, viandes, etc.). L'enquête a été menée auprès de 850 entreprises.
- Participation aux travaux de coordination d'une étude pancanadienne portant sur le développement des ressources humaines dans les secteurs de la viande et du commerce du gros et du détail.

Soutien à la formation continue

- Coordination et suivi du Plan de soutien en formation agricole. Supervisé par le Comité interministériel de la formation agricole (CIFA), ce plan permet d'organiser, dans toutes les régions du Québec, des activités de formation et de perfectionnement au bénéfice de la clientèle agricole. Le financement de ce plan est assumé à parts égales par le ministère de l'Éducation (MEQ), la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Leur contribution respective s'élève à 110 000 \$.
- Animation et concertation interministérielle pour le développement d'activités de formation à l'intention de la clientèle agricole dans divers domaines, notamment ceux qui concernent le développement durable (cours sur les pesticides, les plans de fertilisation, etc.).
- Soutien aux initiatives de perfectionnement des agronomes travaillant au MAPAQ et dans les organismes relevant du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (groupe APA).
- Soutien aux différentes filières issues du Sommet sur l'agriculture, en ce qui concerne les besoins de développement de leurs ressources humaines. Production et diffusion d'un bilan annuel des interventions menées dans ce domaine.
- Participation aux travaux du comité chargé de gérer le fonds de formation professionnelle de l'Institut québécois de ressources humaines en horticulture (IQRHH). La contribution financière du MAPAQ à ce fonds s'est élevée à 120 000 \$ en 1996-1997.
- Implantation d'une session de formation de formateurs et formatrices dans le domaine de la qualité du lait.
- Réalisation, en collaboration avec le MEQ et divers autres partenaires, d'une étude d'impact du cours sur la salubrité des aliments à l'intention des établissements de vente au détail.
- -- Recherche sur les pratiques d'utilisation du crédit d'impôt à la formation par les entreprises de transformation en bioalimentaire.

Établissement - relève

- Lancement et diffusion, en avril 1996, du *Profil de la relève agricole au Québec 1995* et de l'*Analyse comparative de la relève agricole au Québec en 1993 et 1995*. Ces documents présentent les besoins en relève des entreprises agricoles pour les prochaines années, ainsi que les caractéristiques de la relève familiale identifiée par rapport à son âge, sa formation et les délais de son établissement.
- Mise en oeuvre de voies d'action préconisées dans les deux documents précédents. À cet effet, un mandat de recherche a été confié au Groupe de recherche en économie des productions agricoles (GREPA) de l'Université Laval pour analyser les disparités régionales de disponibilité et de

formation professionnelle de la relève agricole, en particulier dans les régions de la Beauce, de l'Estrie, de Saint-Hyacinthe et de La Mauricie. La diffusion des résultats est prévue pour 1997-1998.

- Diffusion auprès des conseillers du MAPAQ (CRRFA) et des répondants en formation agricole (RFA) de divers documents en vue d'orienter leurs interventions auprès de la relève agricole.
- Soutien-conseil auprès des régions qui mettent en place un centre régional d'établissement en agriculture (Nord-de-Montréal, Beauce, Mauricie).
- Participation avec différents partenaires (UPA, Coopérative fédérée de Québec, Universités McGill et Laval) à la Table de concertation sur la jeunesse rurale du Québec, à laquelle sont représentées la Fédération de la relève agricole du Québec, l'Association de la jeunesse rurale du Québec et la Québec Young Farmers' Association.

Promotion et valorisation de la formation et des occasions de carrières

-- Poursuite du programme de promotion du secteur bioalimentaire auprès des clientèles d'âge scolaire

- Tenue de onze journées sur l'agroalimentaire et les professions de ce secteur, afin d'informer et de sensibiliser le personnel enseignant des écoles secondaires de diverses régions du Québec.
- Dans le cadre des travaux du Comité interministériel d'éducation relative à l'environnement (CIERE), collaboration à la réalisation d'activités diverses en vue de sensibiliser le personnel enseignement au développement durable en agriculture.
- Organisation, pendant la saison estivale, de sept activités éducatives visant à mieux faire connaître l'agriculture québécoise aux citoyens (jeunes et adultes). Ces activités ont eu lieu au Parc Angrignon de Montréal et ont bénéficié de la collaboration du Service des loisirs de cette ville. Plus de 50 000 personnes ont été rejointes dans ces activités.
- Lancement de la vidéo « La petite semaine verte », à l'occasion du Congrès des responsables des centres de documentation en milieu scolaire (avril 1996). Cette vidéo est destinée aux élèves du 2^e cycle. Elle fait état des efforts du secteur agricole en matière de développement durable.

-- Promotion de la formation professionnelle auprès de diverses clientèles

- Mise à jour de la publication *Les Pages jaunes de la formation agricole*, édition 1996-1997, et diffusion auprès de 400 personnes et organismes.

- Diffusion de données statistiques reliées à la formation agricole secondaire, collégiale et universitaire.

-- Mise en oeuvre de la phase III du Plan de valorisation de la formation dans les industries de la transformation et de la distribution bioalimentaires par :

- la diffusion d'outils de promotion de la phase I et de la phase II (*Les Pages jaunes de la formation agricole*, dépliants, *Répertoire des pratiques commerciales*, etc.) ;
- la tenue de deux petits déjeuners conférences, de trois visites-conférences et de deux séminaires de sensibilisation des entreprises à l'importance de la formation ;
- l'offre aux entreprises de deux ateliers sur le plan de formation de la main-d'œuvre ;
- la réalisation de cinq reportages sur des « success stories » en matière de formation dans les entreprises de transformation et dans la région de Québec et de Montréal ;
- le soutien aux associations d'industriels et de travailleurs, à l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec et l'Association des détaillants en alimentation ;
- - la production et la diffusion d'un dépliant sur l'analphabétisme dans les entreprises bioalimentaires.

-- Promotions diverses

- Participation à la réalisation d'un répertoire des produits et services offerts par le groupe APA en soutien aux entreprises de transformation bioalimentaire.

Appui aux femmes

Lancement et mise en oeuvre des orientations triennales du MAPAQ en matière de condition féminine. Ces orientations comportent cinq volets qui, pour une première année, ont été mis en valeur de la façon suivante :

1^{re} orientation : Favoriser la participation des agricultrices à la prise de décision dans l'entreprise

- Étude de pertinence d'une nouvelle attestation d'études collégiales (AEC) en gestion agricole (consultations sur les contenus et les formats pédagogiques à privilégier)
- Évaluation de l'utilisation du test d'autodiagnostic des compétences en gestion, « Explorateur II ».

2^e orientation : Appuyer les initiatives de diversification des activités de l'entreprise agricole

- Réalisation d'un inventaire des activités de formation en entrepreneurship et leadership. La diffusion de cet inventaire se fera en 1997.

3^e orientation : Promouvoir l'établissement de la relève agricole féminine

- Poursuite de l'étude sur la transmission et le maintien des entreprises agricoles familiales, réalisée en collaboration avec une équipe de recherche de l'école des Hautes études commerciales (HEC) de Montréal.
- Participation au concours « Chapeau les filles » (lancement et remise de quatre bourses).
- Promotion de la formation agricole et de la relève féminine en agriculture. Mise en valeur de certaines réussites par le biais de galas et d'événements régionaux. En particulier, deux mentions consacrées à la formation et à la relève agricole féminine font partie du concours de l'Ordre du mérite agricole.
- Rencontre avec les représentantes des centres régionaux d'établissement en agriculture (CREA) pour les inciter à appuyer la relève féminine.

4^e orientation : Encourager la participation des agricultrices aux instances décisionnelles

- Rencontres avec les représentantes de la Fédération des agricultrices et de l'Association des collaboratrices et partenaires en affaires pour leur présenter les orientations en matière de condition féminine et pour requérir leur collaboration dans la mise en valeur des différents volets.
- Participation au Salon des femmes 1997.
- Rédaction d'articles et de messages du ministre, notamment pour le cahier spécial de *La Terre de chez nous* sur la condition féminine en agriculture.

5^e orientation : Développer une connaissance de la main-d'oeuvre féminine des entreprises de transformation et de distribution du secteur bioalimentaire

- Recherche de la littérature existante sur les profils de l'emploi et sur les conditions de travail des femmes dans les entreprises de transformation et de distribution.

- Participation aux rencontres du Secrétariat à la condition féminine pour préparer le plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine 1997-2000.

Main-d'oeuvre

- Diffusion du profil statistique de la main-d'oeuvre agricole 1995.
- Participation aux travaux du Comité sectoriel en agriculture.
- Participation aux travaux du Comité de concertation fédéral-provincial en matière de main-d'oeuvre. En particulier, suivi du programme de déplacement des travailleurs agricoles et du programme concernant la main-d'oeuvre agricole saisonnière étrangère.
- Participation au Comité élargi de l'Institut québécois des ressources humaines en horticulture (IQRHH). À ce sujet, soutien à l'IQRHH pour la réalisation d'outils d'information et de gestion de la main-d'oeuvre travaillant dans les entreprises horticoles. Cette année, le MAPAQ a consacré 25 000 \$ à cette fin.

Immigration

- En collaboration avec le Musée de la civilisation de Québec, coordination et organisation d'activités de valorisation d'entrepreneurs immigrés travaillant dans le secteur bioalimentaire. Cette activité s'est déroulée dans le cadre de la Semaine nationale interculturelle. Plus de 2 000 visiteurs et visiteuses y ont participé.
- Contribution avec des directions régionales du MAPAQ à la réussite de voyages de prospection d'immigrants agriculteurs potentiels (accueil, contacts, programmes, itinéraires, etc.).

Développement international

- Préparation d'une offre de partenariat international sur l'expertise de la direction en matière de formation, de relève et d'appui aux femmes.
- Rencontre de nombreuses missions exploratoires provenant notamment de Chine, de Pologne, du Maroc, de Guinée, de France et des États-Unis.

Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe

Mandat

- Former des technologistes en agroalimentaire en privilégiant une formation fondamentale et polyvalente.
- Développer et offrir des programmes et des services visant la formation et

le perfectionnement d'adultes travaillant en agroalimentaire.

- Développer et offrir des programmes et des services de façon à exporter son expertise institutionnelle vers les pays en voie de développement.
- Assurer la réalisation des programmes de recherche et de développement technologique en acériculture, en granicultures (maïs-grain, oléoprotéagineux et céréales), en cultures légumières et en pomiculture, avec une approche systémique des problèmes à résoudre.
- Assurer le transfert et la diffusion adéquate des résultats.
- Soutenir des activités de transfert de technologie par l'intermédiaire du Centre d'innovation technologique agroalimentaire inc. (CINTECH AA) et le Centre d'information et de développement expérimental en serriculture inc. (CIDES).

Activités

Les actions déterminantes par secteur sont :

Formation initiale

- Implantation des programmes révisés de diplôme d'études collégiales (DEC) en paysage et commercialisation en horticulture ornementale, technologie de la production horticole et de l'environnement et technologie des équipements agricoles, depuis août 1996.
- Poursuite de l'implantation des programmes révisés de diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie des productions animales et en technologie de la transformation des aliments, respectivement pour une 2^e et 3^e années.
- Création d'une corporation à but non lucratif, en partenariat avec le Centre d'insémination artificielle du Québec, la Faculté de médecine vétérinaire et la Fondation pour l'avancement de l'agriculture, pour assurer la gestion de la ferme-école Maskita.
- Dans l'ensemble des programmes de DEC, diplômation de 132 personnes avec un taux de placement de 99 % (juin 1996) et un nombre total d'élèves inscrits (septembre 1996) de 683. Le nombre de demandes d'admission pour la session d'automne 1996 a été de 721, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente.
- Implantation de l'épreuve-synthèse de programme.

Formation continue

- Diplômation de 40 personnes dans deux programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) : Fabrication de

produits laitiers (9) et Techniques horticoles en aménagement paysager (31).

- Accroissement du taux d'autofinancement, 80 % des activités ayant fait l'objet d'autofinancement, comparativement à 32 % en 1995-1996. L'effet constaté est cependant une diminution de 28 % du nombre d'heures-groupes offertes, qui est passé de 8 181 en 1995-1996 à 5 915. En contrepartie, une réduction de la durée moyenne des cours de 28 heures à 18 heures a été accompagnée d'un accroissement du nombre de personnes ayant participé à une session de formation, qui est passé de 2 655 en 1995-1996 à 3 871 en 1996-1997.
- Développement et implantation de deux nouveaux programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). Le programme « Gestion d'un terrain de golf » était offert pour une première fois en décembre 1996, alors qu'en janvier 1997 débutait le programme « Jardinier spécialisé».
- Élargissement de la clientèle en offrant au secteur de la boulangerie une session de 140 heures portant sur les techniques de boulangerie industrielle.
- Implantation d'un certificat en production automatisée des aliments, à l'intention des diplômés et diplômées déjà en situation de travail, à la suite d'un partenariat avec l'École de technologie supérieure (ÉTS).

Coopération internationale

- Dans le cadre des ententes de jumelage institutionnel avec les lycées agricoles français : accueil d'un groupe d'élèves français en horticulture du Lycée horticole de Lyon Dardilly, voyage d'études en France d'un groupe d'élèves québécois en horticulture et stage d'études de deux professeurs en floriculture et en arboriculture, échange de stagiaires et de deux professeurs français et québécois en technologie laitière avec l'Énilbio de Poligny, mission d'évaluation d'un gestionnaire québécois à Marmilhat et à Poligny.
- Poursuite du projet d'appui institutionnel auprès de trois collèges chinois dans le cadre du Programme de réseau des collèges Canada-Chine (PRCCC) : une mission d'évaluation et une mission d'appui technique.
- Dans le cadre du Programme de renforcement institutionnel en matière technologique en Afrique francophone (PRIMTAF), appui institutionnel au Lycée agricole Amilcar Cabral en République du Congo, en conservation et transformation des produits agricoles locaux : réalisation de cinq missions d'assistance technique et accueil de cinq stagiaires.
- Dans le cadre du jumelage institutionnel avec le Centre

agricole polyvalent de Matourkou du Burkina Faso, participation à deux missions.

- -- Dans le cadre du Programme à frais partagés Canada-Tunisie et à la demande de la firme d'automatisme et de robotique Bectrol, participation à une mission d'évaluation de besoins de transfert technologique auprès de la firme tunisienne de fabrication de yogourts SORIL.
- En collaboration avec le Consortium intercollégial de développement en éducation (CIDE), poursuite du projet d'implantation et de développement en technologie alimentaire du collège « Centro de tecnologia dos Alimentos » à Petrolina au Brésil, pour la réalisation d'une mission d'assistance technique.
- Dans le cadre du Programme de coopération scientifique et technique et culturelle (CSTC), Canada-Algérie, accueil de quatre stagiaires algériens en régie de la production laitière.

Recherche, développement et transfert technologique

- Fusion administrative du Centre de recherche en technologies alimentaires (CRTA) et du Centre de recherche et d'expérimentation agricole de Saint-Hyacinthe (CRÉA) de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe.
- Au CRTA :
 - finalisation des projets de recherche sur les protéines laitières, la matière grasse et le fromage et fin des activités de recherche dans ce domaine;
 - consolidation de l'équipe de recherche acéricole par l'addition d'une microbiologiste en cours d'année.Également dans le domaine acéricole, poursuite normale de la programmation en cours, non-renouvellement du bail et cessation des activités à l'érablière expérimentale de Tingwick.
- Au CRÉA :
 - poursuite normale des travaux de recherche et d'expérimentation sur le soya, le maïs, la pomiculture et l'horticulture légumière avec une attention particulière apportée aux projets de recherche à

impact environnemental, réduction des intrants chimiques, avertissements phytosanitaires ;
- poursuite des essais de nouvelles variétés ou de pesticides dans plusieurs secteurs.

Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière

Mandat

Centre de formation spécialisé en agroalimentaire, l'Institut répond à une mission éducative tout en soutenant les initiatives du développement technologique et en contribuant à la coopération internationale. Notre mission proprement dite comprend les six articles suivants :

- Fournir au bioalimentaire les futurs gestionnaires d'entreprises agricoles ;
- Fournir aux entreprises agricoles des ouvriers qualifiés aux gestes d'exploitation ;
- Fournir aux entreprises de biens et services des technologistes agricoles pour soutenir et contribuer au développement technologique de l'agroalimentaire québécois ;
- Assurer la mise à jour et le perfectionnement des compétences dans l'agroalimentaire en mettant en place les stratégies appropriées ;
- Contribuer au développement technologique des entreprises bioalimentaires, principalement au regard de la conservation des ressources, de l'amélioration de la capacité concurrentielle et du développement régional ;
- Apporter une contribution à l'aide et au développement des pays en voie de développement dans le cadre des programmes de coopération internationale.

Activités

Formation à l'enseignement régulier

-- Réalisation des activités prévues à la dernière année du plan quinquennal « Se former un avenir ».

- Implantation de deux programmes de formation des services à la production : Technologie des productions animales et Technologie de la production horticole et de l'environnement.
- Révision et préimplantation du programme de techniques équines.

-- Le partenariat avec la Commission scolaire de Rivière-du-Loup a fait en sorte qu'un DEP en production laitière est en cours, permettant ainsi la réalisation de l'arrimage secondaire-collégial.

-- Formation des technologistes :

- nombre de diplômés (DEC), septembre 1996 : 44
- nombre d'attestations d'études collégiales, septembre 1996 : 14
- nombre d'étudiants réguliers au 20 septembre 1996 : 444 (181 filles et 263 garçons)
- nombre d'étudiants au DEP : 15
- taux de placement : 98 %

Formation continue

- Réalisation de deux AEC, une en techniques horticoles et l'autre en production laitière à Saint-Jean-de-Dieu.
- Le partenariat avec la Commission scolaire de Rivière-du-Loup a permis la mise sur pied d'un second DEP en production laitière, offert selon un programme d'alternance travail-études.
- Réalisation d'un programme de 450 heures pour la formation de maréchaux-ferrants.
- Un programme d'ouvriers en production laitière est en cours afin de former une main-d'oeuvre de remplacement pour les fermes laitières.
- Formation des adultes :
 - nombre d'heures-groupes au 31 mars 1997 : 5 360
 - nombre d'étudiants inscrits à une AEC : 61
 - nombre d'étudiants inscrits à d'autres programmes : 22
- Développement d'outils de formation et formation des formateurs pour le cours « *Gérer la qualité du lait* ».

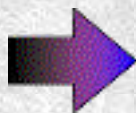
Développement technologique

L'Institut est engagé, à titre de partenaire, dans deux projets qui seront complétés d'ici le 31 mars 1997. Ces projets sont les suivants :

- Adaptation de la méthode RNT en vue d'augmenter la productivité de la main-d'oeuvre et des ressources dans une entreprise de production maraîchère.
- Modélisation d'un système combiné d'échange et de stockage de chaleur excédentaire utilisant le sol d'une serre comme masse thermique.

L'international

- L'ITA a poursuivi la réalisation d'un projet de soutien au développement des ressources humaines avec l'Institut technique horticole de Meknès au Maroc, projet financé par l'ACDI.
- Dans le cadre du programme PRIMTAF de l'ACDI, l'ITA a continué la réalisation du projet « Appui au renforcement de la cellule suivi-évaluation » du ministère du Développement du Tchad.



Programme 3

Aide aux entreprises agroalimentaires

Ce programme regroupe diverses mesures visant l'amélioration de la production et de la compétitivité de l'agriculture québécoise. Le ministère administre ainsi des programmes d'aide orientés vers la capacité de gestion des exploitations agricoles, le développement de l'agriculture en fonction des signaux du marché, la pratique des activités agricoles en conformité avec les paramètres du développement durable et le renforcement de la structure socio-économique de l'industrie bioalimentaire régionale. Il assume également un soutien professionnel et technique auprès des exploitantes et exploitants agricoles par le personnel présent dans son réseau de bureaux de renseignements agricoles. Ce programme vise aussi à promouvoir le développement des entreprises de transformation et de mise en marché des produits bioalimentaires en leur fournissant une assistance technique et financière.

Éléments de programme	Budget ('000 \$)	Dépenses ('000 \$)
3.1 Appui financier	97 040 \$	92 354 \$
3.2 Appui professionnel et technique	35 702 \$	35 250 \$
Total	132 742 \$	127 604 \$
Effectif total autorisé	740	

Élément 3.1

Appui financier

Principaux programmes d'aide financière destinés aux entreprises agroalimentaires

Programmes d'aide aux entreprises agroalimentaires	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 \$)
Mise en valeur et conservation des ressources eau et sol		

• Conservation et gestion des ressources	173	589,2
• Structures d'entreposage des fumiers	487	14 592,7
• Gestion des fumiers : crédits à l'investissement	48	304,9
• Aménagement de cours d'eau municipaux	4	189,1
Consolidation et amélioration de la compétitivité des exploitations		
• Introduction de nouvelles technologies	349	554,7
• Stations d'évaluation des taureaux de boucherie, des béliers et des agneaux commerciaux	12	510,3
• Dynamisme des communautés rurales dévitalisées	506	3 355,7
Amélioration de la capacité de gestion		
• Encadrement de la relève agricole	73	418,4
• Services-conseils de groupe	86	2 863,8
• Organismes de gestion des surplus de fumiers	3	492,9
Mise en valeur du bioalimentaire régional		
• Activités de valorisation de l'agriculture régionale	298	1 615,8

• Valeur ajoutée aux produits agricoles	59	629,9
Santé animale		
• Amélioration de la santé animale au Québec		11 582,0
Autres programmes agricoles		
• Déplacement des travailleurs agricoles	48	727,9
• Subventions statutaires aux sociétés d'agriculture	63	42,4

Élément 3.2

Appui professionnel et technique

Mandat

La Direction générale de la production et des affaires régionales a comme mission de contribuer à l'accroissement de la compétitivité des entreprises de l'industrie bioalimentaire, ainsi qu'à l'orientation et à la pérennité de l'agriculture régionale. Elle compte y arriver par le soutien aux entreprises, le soutien au milieu socio-économique et la mise en valeur des ressources biophysiques.

De ce mandat général découle un ensemble de mandats plus spécifiques :

- entreprendre et soutenir des projets qui mettent en valeur les ressources du milieu et qui en assurent la pérennité selon la politique de développement durable ;
- susciter et soutenir des projets qui s'intègrent dans la stratégie de développement de chaque région ;
- entreprendre et soutenir des projets qui visent la résolution de problématiques régionales ;
- vulgariser les connaissances et les technologies qui permettent l'adaptation des entreprises et l'accroissement de leur compétitivité et ce, en complémentarité avec les autres intervenants ;
- faire connaître et valoriser la contribution du bioalimentaire à l'économie de

chaque région.

Structure

La direction regroupe 13 bureaux régionaux et 65 bureaux de renseignements agricoles répartis sur l'ensemble du territoire agricole du Québec. Elle compte également trois directions centrales, soit la Direction de l'analyse et de la coordination, la Direction de l'environnement et du développement durable et la Direction des services technologiques qui soutiennent l'intervention régionale et élaborent les politiques et programmes.

Les directions régionales coordonnent les activités des bureaux de renseignements agricoles. Chacune d'elles dispose d'une équipe de spécialistes qui a pour tâche de soutenir le travail de vulgarisation des agronomes, techniciens et techniciennes en leur fournissant l'information sur les technologies de pointe. Elles s'occupent de plus des relations avec les intervenants régionaux, tels que les Conseils régionaux de développement, les MRC et les autres ministères, afin de promouvoir et développer le secteur bioalimentaire.

Les bureaux de renseignements agricoles ont pour principale activité la diffusion de l'information et des techniques visant la mise en valeur des sols, des productions animales et végétales. Ils ont aussi comme mandat de conseiller les producteurs et productrices agricoles dans la gestion technico-économique de leur entreprise agricole. Il s'agit en fait de la porte d'entrée de la clientèle qui désire se prévaloir des services offerts par le ministère

Activités

Au cours de l'année 1996-1997, le personnel présent dans le réseau des bureaux de la Direction générale de la production et des affaires régionales a poursuivi ses actions auprès des exploitations agricoles et du milieu par un ensemble d'interventions qui se regroupent autour des thèmes suivants :

Gestion des entreprises

L'encadrement technico-économique des exploitations agricoles par l'aide professionnelle et technique a constitué la principale activité de l'ensemble des directions régionales. Les rencontres avec les producteurs et les productrices agricoles pour l'élaboration de plans de consolidation, de développement ou de diversification d'entreprises, ainsi que la préparation des dossiers d'établissement comptent parmi les principales tâches des conseillers et conseillères en région.

Cette fonction amène le personnel à utiliser et à promouvoir des outils, tels que le Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ), qui a recruté au delà de 1 000 membres pour sa première année d'exploitation. Le

programme vise à accroître l'amélioration génétique des troupeaux et le degré de compétitivité du secteur.

Innovation et transfert et transfert technologique

Ce transfert technologique se fait de plus en plus à l'intérieur d'une approche de groupe afin de rejoindre le plus de clients simultanément. Cela se traduit par la tenue de salons, de conférences thématiques, de colloques et de démonstrations à la ferme dans l'ensemble des régions. On évalue à environ 1 000 le nombre d'événements de ce genre à se tenir annuellement au Québec.

De plus, les directions régionales ont assuré l'administration et l'encadrement technique des projets issus du programme d'Innovations technologiques dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement de l'agroalimentaire. En termes de nombre, cela représente environ 200 projets « Réseaux d'essais » et « Essais et expérimentation ».

Mise en valeur et conservation des ressources

Ayant comme objectif de sensibiliser les producteurs et productrices dans les domaines de la conservation des ressources, de l'implantation et la diffusion de pratiques agricoles de conservation et de la protection de l'environnement, les directions régionales ont été impliquées dans la préparation de dossiers agronomiques en vue de la construction de structures d'entreposage des fumiers et lisiers. La plupart des directions régionales ont tenu des journées d'information sur l'introduction de pratiques agricoles de conservation et l'utilisation d'équipement spécialisé.

L'ensemble des directions régionales ont procédé à la préparation de plans de conservation des ressources eau et sol pour les entreprises dans le cadre du programme d'aide aux exploitations agricoles. Elles ont aussi offert leur expertise pour la réalisation de projets d'innovation technologique ayant trait à la conservation des ressources. Elles se sont également chargées de l'administration et du suivi technique des programmes mis en place dans le cadre de l'Entente fédérale-provinciale pour un environnement durable en agriculture. Ces programmes visent notamment la gestion de l'eau par bassins versants, l'innovation technologique, la promotion de l'agriculture durable, la création de clubs-conseils et la formation.

Amélioration du service à la clientèle

Des efforts ont été consentis par chacune des directions régionales afin de mettre en place les mesures appropriées pour améliorer le service à la clientèle. Celles-ci ont porté notamment sur les structures administratives, l'organisation du travail et la responsabilisation des ressources humaines.

Un sondage provincial a été mené auprès de la clientèle, afin d'évaluer la satisfaction de celle-ci à l'égard des produits et services du ministère.

Globalement, 93 % de la clientèle se dit satisfaite de l'ensemble des services offerts par la Direction générale de la production et des affaires régionales et 94 % estime que les services reçus leur ont été utiles. De plus, 89 % considère que les conseils et services reçus sont à la fine pointe de la technologie. Par ailleurs, le sondage a mis en lumière les particularités d'une agriculture de plus en plus diversifiée et des attentes spécifiques envers le ministère.

Relève agricole

La relève agricole constitue un élément fondamental de l'intervention de la direction générale. C'est ainsi que plusieurs sessions d'information sont offertes sur la préparation du transfert de ferme. Les conseillers et conseillères travaillent plus spécifiquement auprès des groupes de relève agricole.

Valorisation du secteur agricole auprès du grand public

De façon à favoriser une meilleure connaissance du secteur bioalimentaire, chaque direction régionale a élaboré une stratégie et un plan de communication au grand public visant à mettre en valeur le secteur bioalimentaire, ainsi que les réalisations et les ressources humaines travaillant en région. Campagnes de promotion, fêtes régionales, galas provinciaux et reportages sont autant de moyens qui ont été utilisés. La majorité des directions régionales collaborent d'ailleurs à des pages agricoles qui sont insérées dans les hebdomadaires régionaux. Cette valorisation du secteur est un moyen de faire connaître les produits agricoles régionaux et l'importance économique de l'activité agroalimentaire à l'intérieur de la communauté.

À titre d'exemple, la Montérégie a tenu « AGRI-VISION », un événement qui s'est déroulé autour de 15 thèmes et d'une centaine de conférences. Environ 2 700 personnes y ont participé.

Participation aux grandes orientations du milieu

Le mode de développement que nous connaissons présentement exige une concertation de tous les intervenants du milieu et, à ce titre, les directions régionales du ministère entendent s'impliquer pleinement. Elles ont, entre autres, dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, participé à l'élaboration des schémas d'aménagement des MRC.

Dans le cadre de la Politique gouvernementale en matière de développement régional, les directions régionales ont offert leur soutien aux Conseils régionaux

de développement dans l'élaboration des plans stratégiques devant conduire à la signature des ententes cadres. Elles ont également produit des avis ministériels sur chacun de ces plans. Certaines d'entre elles ont même conclu des ententes spécifiques avec les Conseils régionaux.

L'implication à l'échelle des tables régionales de concertation du bioalimentaire et la tenue de forums constituent également des moyens qui ont été privilégiés par les directions régionales. Ainsi, en plus de siéger à ces tables, plusieurs directions régionales les ont soutenues financièrement grâce au programme d'aide aux entreprises agricoles.

Enfin, les directions régionales ont joué un rôle-conseil auprès des Conseils régionaux en leur produisant des avis techniques sur les demandes d'aide financière qui leur sont adressées.

Laboratoires régionaux

Les trois laboratoires régionaux ont effectué plusieurs milliers d'analyses de sols, d'aliments pour bétail, de fertilisants organiques et de tissus végétaux, pour le compte des productrices et producteurs agricoles. Les résultats de ces analyses ont permis aux conseillers et conseillères agricoles d'établir avec précision des programmes de fertilisation et d'amendement des sols, ainsi que des programmes alimentaires pour les animaux. Pour la prochaine année, le ministère a décidé d'offrir les services d'analyses de chimie que fournissaient ses laboratoires de Rock Forest, d'Alma et de Rimouski. Il a conclu une entente avec la Coopérative fédérée de Québec par l'entremise d'une filiale, Agridirect inc.

Afin de permettre une transition harmonieuse, l'entente prévoit que la clientèle bénéficiera, pendant une période d'un an, des services-conseils professionnels et techniques du ministère, rattachés aux résultats d'analyses. Ainsi, les producteurs et les productrices continueront d'acheminer leurs échantillons aux bureaux du ministère dans leur région, lesquels assureront le suivi avec le laboratoire choisi.

Direction de l'analyse et de la coordination

Cette direction soutient l'intervention régionale et coordonne certaines activités, comme la préparation d'avis pour les schémas d'aménagement et l'administration de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement de l'agroalimentaire. Elle assume également la gestion des terres publiques relevant du ministère, ainsi que la tenue du concours de l'Ordre du mérite agricole.

Les principaux dossiers auxquels la direction a travaillé au cours de la dernière année sont : la gestion par résultats, l'élaboration de programmes, la coordination des avis ministériels relatifs à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'Entente

auxiliaire Canada-Québec sur le développement du bioalimentaire.

La gestion des terres

Le groupe de personnes qui travaille à la gestion des terres a traité 167 dossiers ayant trait aux lettres patentes et procédé à la vente de 59 lots et au transfert de 1 254 autres vers le ministère des Ressources naturelles (MRN). Le but recherché demeure la régularisation des occupants sans titre, la vente des lots vacants et la finalisation des dossiers concernant les baux de location. Une fois ces opérations complétées, les lots demeurant toujours sous juridiction du ministère seront transférés au ministre des Ressources naturelles.

Direction des services technologiques

Productions animales

Mandat

Le mandat de la Direction des services technologiques (productions animales) consiste à gérer des programmes d'évaluation génétique et d'analyse technique et technico-économique visant une amélioration de la rentabilité des entreprises agricoles, à siéger aux divers comités provinciaux et nationaux liés à l'application de ces programmes, à offrir l'expertise en production animale aux différentes instances du ministère et à participer au développement de nouveaux outils de gestion des élevages. De plus, la direction assume un mandat relié au maintien d'une expertise spécialisée en génie rural pour tout ce qui concerne les bâtiments d'élevage.

La direction administre des budgets de transfert. Elle a la responsabilité des subventions accordées par le ministère à la Corporation du programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc (PATLQ). pour le soutien de ses activités courantes de gestion technique des troupeaux et pour les opérations d'analyse des composantes aux fins de paiement aux entreprises laitières. Elle gère les ententes et engage les subsides afférents aux protocoles entre le ministère et le Centre d'insémination ovine du Québec (CIOQ) et entre le ministère et le Centre de développement du porc du Québec inc (CIPQ).

De plus, elle participe activement aux discussions à l'intérieur des tables filières cheval, porc, boeuf, ovine, produits caprins, lapin, grands gibiers et fourrures d'élevage.

Activités

Au cours de 1996-1997, la Direction des services technologiques (productions animales) a orienté ses actions vers l'amélioration génétique des diverses

espèces animales. Ces actions ont porté sur la connaissance et la diffusion au personnel du ministère, des résultats d'expertise, de développement et d'information technique en gestion, construction et alimentation.

La direction a pris part aux travaux des tables filières. Elle a poursuivi ses activités dans les divers comités consultatifs du Conseil des productions animales du Québec inc., de la Commission du génie rural, des comités techniques du Comité de références économiques en agriculture du Québec et du Comité consultatif en machinisme agricole.

La supervision et le traitement des données du Programme d'évaluation génétique des ovins à domicile (PEG) ont fait partie des activités de la direction. Avec les autres intervenants, cette dernière a apporté son soutien au bon fonctionnement de l'évaluation en station des taureaux de boucherie, des béliers et des agneaux commerciaux. Elle a compilé et publié ces résultats.

La Division des bovins de boucherie a poursuivi la mise au point du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ). Elle a consacré des énergies, notamment à l'encadrement du personnel des 29 sites responsables de l'application du programme en région, et donné des sessions de formation. La définition du module économique, secteur vache-veau, a été complétée et la programmation a commencé. Le rapport des écarts prévus chez les descendants (ÉPD) a été produit pour les entreprises inscrites au programme et exploitant des troupeaux de race pure. La division a participé à la révision du programme des stations d'évaluation génétique des taureaux de boucherie et à la mise en place de deux nouvelles stations. Avec l'ensemble des partenaires de la Filière boeuf, elle a contribué à la définition d'un système de qualification des taureaux de génétique supérieure.

Au cours de la dernière année, la Division des bovins laitiers, de concert avec la Corporation du PATLQ inc., a élaboré un programme de transfert électronique des données utilisées par le personnel du ministère en région. Elle a collaboré à la promotion de l'identification permanente des bovins et à la standardisation des données en production laitière. La division a également complété la réalisation de chartes de croissance des génisses laitières.

Le programme d'amélioration génétique des dindons à griller s'est poursuivi. La Division avicole a continué son action au sein du comité tripartite (MAPAQ - Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec - Agriculture et Agroalimentaire Canada) responsable du programme d'amélioration de la qualité des oeufs. Elle a donné de l'information sur l'élevage des oiseaux fermiers et des ratites (autruches, émeus, nandous).

La Division des animaux à fourrure et des grands gibiers a fourni une expertise technique, surtout dans les élevages suivants : renard, vison, bison, sanglier et

cervidés. Elle a collaboré à la réalisation de vingt projets dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec et a mis des énergies dans la promotion de l'insémination chez le renard. La division a aussi contribué à la formation de la Filière des fourrures d'élevage.

La Division cunicole a encadré et diffusé les résultats d'un essai alimentaire au Centre de recherche et de développement en cuniculture, ce qui a complété la première phase d'expérimentation. Elle a aussi entrepris des démarches en vue de réaliser un septième essai, optionnel, reposant sur un échange scientifique et technique franco-québécois.

Au cours de 1996-1997, l'action de la Division caprine a principalement porté sur l'amélioration génétique des élevages de chèvres. Ses activités ont donc privilégié deux volets identifiés au plan stratégique de la Filière des produits caprins : l'enregistrement des animaux et l'accroissement de la participation au contrôle laitier.

La Division ovine a axé ses activités, entre autres, sur le développement d'un indice combiné pour l'évaluation des béliers en station, d'une nouvelle version d'OVITEC et de la banque provinciale de données. Elle a collaboré à la production des résultats, ainsi qu'à l'analyse des données sur les agneaux commerciaux en station d'évaluation, et participé à l'organisation du Symposium international sur l'industrie ovine, qui s'est tenu au Québec.

Les travaux sur la ventilation naturelle, par extraction basse et par plafond perforé, ainsi que l'étude sur l'alimentation des porcs par trémie-abreuvoir se sont poursuivis et des résultats préliminaires ont été vulgarisés. En partenariat avec le Centre de développement du porc du Québec inc., la Division du génie rural a réalisé une étude sur la ventilation par extraction basse et sur le contrôle des lampes chauffantes. Elle a entrepris, avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec, l'évaluation des trémies-abreuvoirs et des bols-économiseurs d'eau. La division a préparé un plan-exemple de porcherie d'engraissement avec ventilation par extraction basse.

Outre son soutien à l'ensemble du personnel du ministère, la Division de l'alimentation et de la nutrition a participé à la mise à jour du logiciel Conseil-boeuf, en collaboration avec l'équipe d'Agri-Gestion Laval. Elle s'est perfectionnée dans l'alimentation des ratites (autruches, émeus, nandous). Elle a établi des programmes alimentaires, avec suivi à la ferme, pour les chèvres et les chevaux, donné des cours et produit des documents sur la nutrition et l'alimentation des ovins, bovins de boucherie, chevaux et cervidés.

Services technologiques

Ressources : eau-air-sol-plantes

Mandat

Le mandat de la Direction des services technologiques, Ressources : eau-air-sol-plantes est d'assurer le développement et le maintien d'une expertise spécialisée en production végétale et en ressources eau, air, sol, et d'offrir cette expertise aux différentes instances du ministère et des clientèles afin d'améliorer la performance du secteur bioalimentaire.

La direction assume ce mandat en développant des outils d'aide à la décision (technologique, technico-économique, systèmes experts), en offrant des services d'avertissements phytosanitaires, de diagnostic en phytoprotection, ainsi qu'en analyse de la qualité des grains et des mesures phytosanitaires. La direction gère également les ententes et les budgets afférents aux protocoles entre le ministère et le Conseil des productions végétales du Québec, le Conseil des productions animales du Québec et le Groupe de gestion et d'économie agricoles GÉAGRI.

Activités

Service de diagnostic

Durant l'année 1996-1997, le Laboratoire de diagnostic de la Direction des services technologiques, Ressources : eau-air-sol-plantes, a réalisé des diagnostics sur 221 échantillons en entomologie, 58 échantillons en malherbologie et 1 768 échantillons en phytopathologie provenant des producteurs et productrices agricoles, ainsi que des conseillers et conseillères agricoles privés et publics.

Le Laboratoire de diagnostic a également soutenu l'application de la *Loi sur les maladies de la pomme de terre*, de la *Loi sur la protection des plantes*, ainsi que les efforts du milieu pour offrir aux producteurs de fraises et framboises des plants qui sont sains. Dans ce cadre, 1 319 échantillons de pomme de terre et 1 034 échantillons de fraisiers et framboisiers ont été traités.

Le personnel a contribué au transfert des connaissances en matière de phytoprotection en participant à trois cliniques de diagnostic sur le terrain avec les conseillers agricoles, en présentant des conférences sur les causes de maladies et en accueillant des étudiants et des stagiaires dans ses murs.

En 1996, 122 étudiants, dont 62 en bioagronomie à l'Université Laval, dans le cadre de leur laboratoire sur les maladies bactériennes et nématologiques, sont venus au Laboratoire de diagnostic parfaire leurs connaissances.

Réseau d'avertissements phytosanitaires

La Direction des services technologiques, Ressources : eau-air-sol-plantes, coordonne les activités du Réseau d'avertissements phytosanitaires. Ce réseau, voué au transfert d'informations sur l'évolution des ennemis des cultures, est divisé en 11 sous-réseaux couvrant autant de productions végétales.

Les actions du Réseau d'avertissements phytosanitaires ont mené à la diffusion de 121 avertissements phytosanitaires et de 71 bulletins d'information.

À la suite de l'introduction d'un prix d'abonnement en 1995, le nombre d'abonnements et d'abonnés au Réseau avait chuté des deux tiers. La mise en place d'un plan de relance et d'implication des avertisseurs en région a permis d'augmenter le nombre d'abonnés à certains réseaux. Le nombre d'abonnements payants a été de 1 868 en 1996-1997, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Service d'analyse de la qualité des grains

La direction offre également un service d'analyse de la qualité des grains à partir d'un laboratoire situé à Saint-Hyacinthe.

Dans le cadre de son mandat, le laboratoire a traité 248 échantillons, soit une augmentation de 28 % par rapport à 1995. De ces 248 échantillons, 115 provenaient de minoteries, boulangeries ou centres de grains et 33 provenaient de la recherche. Pour la deuxième année consécutive, le laboratoire a mérité deux certificats d'excellence pour la précision et l'exactitude de ses résultats dans le cadre d'un programme de « Check Sample » de l'AAEC (American Association of Cereal Chemists).

Systèmes experts

La direction a poursuivi le développement de systèmes d'aide à la régie intégrée des cultures par ordinateur (ARICO). Ces outils visent à mettre à la disposition des conseillers et des producteurs agricoles les connaissances les plus à jour en matière de régie intégrée des cultures.

Dans la production du maïs, une version opérationnelle (DÉSHERB) a été développée pour le désherbage. On sait que c'est dans cette production que l'utilisation des herbicides représente le plus grand risque pour l'environnement. DÉSHERB permettra aux utilisateurs de choisir parmi les solutions offertes celle qui est la plus respectueuse de l'environnement.

ORPERT, un système permettant un diagnostic des maladies de la tomate de serre, DORY, un système voué à la régie du doryphore de la pomme de terre, et le module Graminée de SIPO (identification des plantules de mauvaises herbes) ont fait l'objet de travaux de développement par le personnel de la direction.

Mesures phytosanitaires

La direction assure la coordination de la préparation et l'acheminement à l'Agence de réglementation des produits antiparasitaires des dossiers visant l'homologation de pesticides pour usage mineur (PEPUDU). Le personnel professionnel de la direction a émis régulièrement des avis sur l'utilisation rationnelle des pesticides, en plus de représenter le ministère à différents comités techniques reliés à l'utilisation des pesticides.

Loi sur la protection des plantes (1995, c. 54)

Avec l'adoption de la nouvelle *Loi sur la protection des plantes* en 1995, de nouvelles dispositions ont été appliquées en 1996. Parmi les principaux changements, mentionnons l'abolition des permis de pépiniéristes et de vendeurs de produits de pépinières, le remplacement de l'inspection annuelle par un pouvoir général d'inspection et une majoration des amendes. Le règlement d'application concernant la liste des insectes et maladies visés par la loi a été édicté le 6 novembre 1996.

Afin de standardiser les interventions des inspecteurs, la rédaction d'un manuel d'intervention a été entreprise. La mouche de la pomme et la tavelure sont les deux premiers organismes à faire l'objet de procédures. En 1996, deux interventions en pépinières ornementales ont permis de retirer 540 plantes importées (rosiers, lilas, sorbiers et *aronia*) atteintes par la tumeur du collet. Dans le cadre d'inspections en entrepôts, 200 arbres fruitiers atteints de la tumeur du collet (poivriers et pommiers) ont été détruits.

Concernant la présence de foyers d'infestation causant des préjudices à des producteurs agricoles avoisinants, cinq plaintes ont été déposées en 1996. Par ailleurs, un suivi a été fait dans quatre dossiers ayant déjà fait l'objet d'interventions en 1995. Ces dossiers ont impliqué la destruction ou le traitement de 876 plantes, principalement des pommiers, et près de deux hectares de pomme de terre.

Certification du fraisier et du framboisier

La direction a continué de gérer une banque de plants *in vivo* et *in vitro* de cultivars de fraisiers et framboisiers pour approvisionner les producteurs de plants du Québec. Une trentaine de cultivars épurés et exempts de maladies ont été mis à la disposition des pépiniéristes afin d'approvisionner les producteurs de fraises et de framboises du Québec.

Le Programme de certification a pris fin le 31 mars 1996 et n'a pas fait l'objet d'une reconduction. Cependant, afin d'assurer aux producteurs de fruits un

approvisionnement en plants de fraisiers et de framboisiers certifiés, et de compléter un cycle complet de multiplication en pépinières, le MAPAQ a continué d'exercer un contrôle phytosanitaire basé sur les mêmes normes.

Un échantillonnage des plantules Élite en phase d'acclimatation a permis de vérifier leur état sanitaire et de confirmer leur identité variétale avant leur livraison aux pépiniéristes. Au cours de la saison de croissance, des inspections ont été réalisées dans les quatre pépinières produisant des plants par multiplication végétative au champ, afin de vérifier le respect des normes de production des plants Fondation et Certifié. À ces visites s'ajoutent des inspections en entrepôts au printemps lors de l'arrachage des plants de fraisiers et un dépistage de la stèle rouge du fraisier, réalisé à l'automne. Un dépistage des *phytophthora* a également été réalisé au printemps dans les pépinières produisant des plants en contenant. À la suite de ces inspections, des interventions ont été nécessaires afin de retirer du marché des plants ne répondant pas aux normes.

À la suite de nouvelles demandes d'accréditation de laboratoires et de l'abandon de production d'une pépinière, cinq pépinières et quatre laboratoires privés de culture *in vitro* sont actuellement accrédités.

Environnement et développement durable

Mandat

Le mandat de la Direction de l'environnement et du développement durable consiste à :

- contribuer à l'orientation et au soutien d'un secteur bioalimentaire respectueux des ressources et de l'environnement dans une perspective de développement durable ;
- favoriser la concertation avec les partenaires du secteur et une approche multidisciplinaire afin de mieux soutenir le développement d'une agriculture durable ;
- favoriser le développement et le transfert des connaissances dans le domaine de la gestion intégrée des ressources.

Activités

Les principales réalisations de la direction ont été les suivantes :

- La direction a collaboré à l'élaboration de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à la préparation des documents permettant sa mise en vigueur ainsi qu'à l'élaboration des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire à l'intention des

MRC.

- La direction a assuré la coordination de la mise en oeuvre de la *Politique ministérielle de développement durable*, le secrétariat du comité de suivi du Forum sur le développement durable, ainsi que la mise en place du comité de suivi du plan d'action ministériel et son harmonisation avec la gestion par résultats ; elle a aussi préparé un bilan des interventions ministérielles en matière de développement durable.
- Elle a élaboré une procédure d'analyse environnementale des programmes du ministère et des organismes ; l'analyse environnementale d'un premier programme (aide aux entreprises agricoles) a été effectuée.
- Elle a développé un programme d'investissement qui facilitera l'adaptation des entreprises agricoles aux nouvelles exigences agroenvironnementales, le tout afin de répondre, dans un délai déterminé, aux exigences du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* et à ses impacts financiers.
- La direction a contribué à la révision du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* et a participé aux travaux de la Table de concertation sur ce projet de règlement.
- Elle a coordonné de la mise en oeuvre de la Stratégie phytosanitaire, repositionné cette dernière et validé les résultats d'une enquête réalisée par le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants.
- Elle a coordonné les interventions entourant la consolidation des trois organismes de gestion des surplus de fumiers et l'harmonisation des différents services-conseils.
- La direction a assuré une veille relativement aux nouvelles méthodes de gestion, d'entreposage et d'épandage des fumiers et procédé à une mise à jour de certaines données (ex. : rejets d'azote et de phosphore des principales productions animales). Elle a assuré le suivi administratif et budgétaire de l'Entente Canada-Québec pour un environnement durable en agriculture (Plan vert), fourni le soutien technique nécessaire aux directions régionales et assuré la diffusion des résultats des projets auprès des différentes clientèles.
- Elle a développé des indicateurs agroenvironnementaux sur la gestion des engrais de ferme et minéraux, la protection des cultures et la gestion du sol et de l'eau, dans une optique de détermination d'objectifs d'intervention et de production de diagnostics agroenvironnementaux.
- Elle a participé au développement du contenu, dans une perspective de développement durable, de différents stands du ministère (ex. : Carrefour agroconservation, Salon de l'agriculteur, ÉcoSommet, Congrès de l'UICN sur la conservation de la nature, Colloque ABQ-SLV 2000, Colloque des technologies environnementales des Amériques - Americana 97, etc.).

Appui aux entreprises

Mandat

La Direction de l'appui aux entreprises a pour mandat de soutenir le développement du secteur bioalimentaire québécois et de favoriser l'accroissement de la capacité concurrentielle des entreprises de transformation de ce secteur. À ce titre, elle définit, développe et met en oeuvre les politiques de développement et les outils d'intervention du ministère auprès de la clientèle industrielle de la transformation, prend en charge différents mandats ayant des retombées économiques importantes pour cette industrie, émet des avis ministériels aux intervenants gouvernementaux dans le cadre de projets d'entreprises ou pour l'octroi de permis de casinos forains, développe des interventions incitatives à l'implantation de systèmes de qualité, représente le ministère en matière d'investissements étrangers et maintient un lien direct et constant avec les partenaires et décideurs de l'industrie de la transformation.

Activités

La Direction de l'appui aux entreprises privilégie quatre axes d'intervention, soit la qualité, l'appui à l'entrepreneur, le suivi sectoriel et l'appui au développement régional. Ses principales réalisations sont les suivantes :

Qualité

- Dans le cadre du plan de communication visant à promouvoir les services de la direction en matière de qualité, distribution d'un dépliant promotionnel de son offre de service auprès de 1 000 petites et moyennes entreprises de transformation et organisation de 18 rencontres d'information ou de sensibilisation avec des groupes d'agents multiplicateurs et des regroupements d'entreprises.
- Rédaction d'un guide d'information sur la sécurité et la qualité des aliments transformés. Environ 150 exemplaires ont été distribués lors des rencontres d'information et de sensibilisation.
- Réalisation d'une soixantaine de rencontres en entreprises (généralement des petites entreprises) pour diagnostic, information et orientation en matière de qualité.
- Réalisation d'un sondage visant à mesurer l'impact des investissements de la direction en matière de qualité dans le cadre des programmes CIME et Innovations. Ce sondage met en évidence les faits suivants :
 - 57 postes permanents ont été créés avec un salaire moyen de 35 333 \$ et 91 % de ces postes sont toujours existants ;
 - la grande majorité (90 %) des dirigeants et dirigeantes se disent satisfaits des résultats atteints grâce à leur projet et ils considèrent qu'un système de gestion de la qualité sécurise leur clientèle. Un tel système constitue également un argument de vente et il est essentiel pour soutenir l'exportation ;

- la pertinence de ce service, ainsi que les actions à privilégier en matière de qualité.
- Élaboration du cadre normatif d'un nouveau programme d'encadrement qualité qui vise à soutenir des regroupements de petites entreprises de transformation agroalimentaire en matière de qualité et d'innocuité des produits mis en marché ; ce programme entrera en vigueur le 1^{er} avril 1997.

Appui à l'entrepreneur

- Suivi administratif et financier des programmes CIME, Innovations, Horti-Plus, Productions alternatives et de quelques dossiers *ad hoc* qui ont entraîné des déboursés de plus de 1 325 000 \$.
- Suivi administratif et financier du programme d'adaptation MFA (Maritime Freight Act) ; 28 projets acceptés, 12 507 328 \$ d'investissements et 2 099 223 \$ de subventions accordées.
- Élaboration du cadre normatif, de même que de divers outils d'analyse pour soutenir la mise en place du programme FQAEA (Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires), représentation du ministère au conseil d'administration du Fonds et formulation de recommandations au FQAEA sur la pertinence des projets soumis.
- Réalisation de la deuxième étape de révision du programme de casinos, qui a entraîné des modifications au partage des 80 jours de casinos forains tenus à Montréal et des 200 jours en région.
- Participation active aux travaux d'un groupe de travail pour l'élaboration du cadre normatif et administratif du nouveau programme d'appui à la concertation, destiné à soutenir les activités des filières et des tables de concertation régionales ; ce programme entrera en vigueur le 1^{er} avril 1997.
- Analyse sommaire du contenu nutritionnel de plus de 30 produits, orientation de l'approche marketing auprès des entreprises, afin de mettre en valeur certaines caractéristiques de ces produits et soutien téléphonique pour des besoins ponctuels.
- Organisation de 3 conférences-ateliers sur les modalités d'application et la réglementation en matière d'étiquetage nutritionnel ; environ 70 personnes rencontrées (1 groupe de transformateurs et 2 groupes de finissants du cégep en techniques de diététique).

Suivi sectoriel

- Élaboration d'un guide de cheminement des avis ministériels rappelant les principes de base à respecter, de même que le traitement à accorder aux diverses demandes.
- Préparation de 59 avis sectoriels à la demande de différents intervenants

gouvernementaux, afin de soutenir l'analyse d'autant de projets d'entreprises du secteur bioalimentaire. Ces intervenants sont : la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires, la Société de développement industriel, le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, la Société de financement agricole, le Secrétariat au développement des régions et diverses directions régionales du ministère.

- Préparation de 32 avis ministériels portant sur la reconnaissance des requérants et la pertinence des plans d'action présentés à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), dans le cadre du programme de casinos forains.
- Appui auprès des tables filières ; représentant ministériel de la filière lapin, secrétaire coordonnateur de la filière des légumes de transformation, soutien sur le plan sectoriel, technologique et nutritionnel auprès de plusieurs filières.
- Production et publication du *Profil de l'industrie brassicole au Québec* ; environ 300 exemplaires sont présentement en distribution auprès des industriels du secteur, des différents intervenants gouvernementaux, de certaines institutions financières, des bibliothèques et de quelques médias écrits.
- Dépôt d'un document décrivant la situation de l'industrie québécoise de l'eau commerciale, l'analyse des enjeux, les stratégies de développement possibles, ainsi que les retombées économiques dans le cadre des travaux d'un comité restreint sur la problématique de la gestion de l'eau au Québec.
- Production d'information sectorielle de pointe sur les tendances en nutrition, la consommation et les nouveaux produits à l'intention de la clientèle interne et externe du ministère ; publication de 24 capsules dans le *Bioclips*, de quelques articles dans le *Dossier bioalimentaire* et de quelques fiches d'information sur certains produits transformés accessibles au grand public.
- Participation active au conseil d'administration du Réseau de veille stratégique et interface entre le ministère et les filières.
- Collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) pour le renouvellement de la stratégie de développement industriel du Gouvernement du Québec ; les travaux relatifs à la préparation et à la tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi, ainsi que la mise à jour de la grappe industrielle bioalimentaire s'inscrivent dans cette perspective.

Appui au développement régional

- Élargissement des actions du ministère en matière d'investissement étranger dans le but d'intéresser un plus grand nombre d'entreprises étrangères à s'implanter au Québec ; élaboration d'un plan de travail et mise en place d'un réseau de personnes travaillant dans différents ministères et organismes fédéraux et québécois (MAPAQ, MAI, MICST,

SOQUIA, MAAC).

- Participation active au « Québec à votre table », activité du ministère qui vise à promouvoir le savoir-faire et les produits bioalimentaires des entreprises québécoises ; rencontre des conseillers régionaux et participation à deux sessions de l'activité « Tremplin Québec ».
- Développement de liens plus étroits avec les conseillers régionaux en transformation et marketing, et appui à ces derniers en matière de perspectives sectorielles.

Comités mixtes ou interministériels

- Participation active de la Direction de l'appui aux entreprises aux travaux de nombreux comités, tels que :
 - groupe de travail chargé de réviser le système de garantie de paiement dans le secteur des grains (présidence) ;
 - table des conseillers régionaux à la transformation et au marketing ;
 - groupe APA de la région de Québec ;
 - Comité restreint sur la politique de gestion de l'eau au Québec ;
 - Comité de révision de la réglementation sur les boissons alcooliques de fabrication artisanale ;
 - Comité ministériel sur l'économie et l'emploi ;
 - Forum AMPAQ-MAPAQ ;
 - Comité technique et réglementaire de l'AMPAQ ;
 - Comité de promotion des produits québécois.

Développement des marchés

Mandat

La Direction du développement des marchés (DDM) a pour mission le développement des marchés bioalimentaires intérieurs et extérieurs, grâce à des services qui répondent aux besoins des entreprises bioalimentaires du Québec.

La stratégie globale de la direction consiste à appuyer les entreprises bioalimentaires par des stratégies et des services d'information, de formation, de positionnement, d'accompagnement et de suivi dans les domaines du marketing et des marchés et spécifiques à chacun des marchés géographiques cibles. Cette stratégie s'appuie sur une approche de partenariat avec les entreprises, les groupes d'entreprises et associations, ainsi qu'avec les divers organismes gouvernementaux. Les buts généraux consistent à :

- développer la connaissance des marchés intérieurs et extérieurs dans le milieu bioalimentaire ;
- positionner les produits et les entreprises du Québec sur les marchés ;
- accroître la capacité des entreprises à servir les marchés.

La direction s'est donné une structure souple et participative, qui privilégie un partenariat soutenu avec les organismes publics et privés intéressés par le développement des marchés bioalimentaires et avec les directions régionales du ministère. Pour satisfaire les besoins des entreprises québécoises dans le cadre des objectifs ci-haut retenus, la direction a mis en place quatre équipes de travail.

- La Vigie marketing hors Québec se préoccupe de fournir aux entreprises québécoises des informations stratégiques sur les marchés, notamment les tendances de consommation et les pratiques commerciales. Tout en visant une diffusion générale des informations ainsi colligées, une attention particulière est apportée aux besoins des entreprises engagées dans une démarche d'exportation sur un territoire donné.
- L'équipe de l'Aide à la mise en marché a pour mandat d'accompagner les entreprises bioalimentaires en favorisant la préparation de stratégies marketing et la mise en oeuvre de moyens susceptibles d'accroître la pénétration des produits québécois sur les marchés extérieurs. Les moyens utilisés sont : un soutien marketing aux entreprises, des conseils spécialisés à l'entreprise et des activités de positionnement des produits québécois, telles que la participation à des salons, des foires et des missions d'accueil d'acheteurs.

Les responsables de l'aide à la mise en marché et de la vigie pour chaque région du monde coordonnent leurs actions au sein d'équipes-territoires, dont font également partie les attachés agroalimentaires en poste à l'étranger.

- L'équipe des Marchés québécois, dans une approche étroitement concertée avec les directions régionales, a essentiellement pour rôle d'appuyer les entreprises d'envergure locale et régionale dans le développement de nouveaux marchés au Québec. Elle s'est dotée d'une structure fonctionnelle couvrant les champs d'intérêt suivants : vigie marketing, réseaux hôtellerie, restauration et institutions ; réseau détail et soutien de la fonction marketing aux petites entreprises. L'Île de Montréal, en raison de l'importance de son marché et de la pluriethnie de sa population qui en fait un lieu privilégié pour le développement de nouveaux produits, est un territoire traité en lui-même.
- La Gestion de l'information comprend notamment le centre de documentation, dont les principaux rôles consistent à sélectionner, recueillir, organiser et rendre accessible aux professionnels de la direction, aux entreprises bioalimentaires, ainsi qu'aux divers intervenants du secteur, de l'information sur les marchés et le marketing bioalimentaires d'ici et d'ailleurs. Sa collection comprend des études de marchés, des périodiques spécialisés et des banques de données nationales et internationales en marketing et en affaires.

La direction a aussi le mandat de renseigner le grand public et de vendre les publications du MAPAQ dans le territoire du Montréal métropolitain. Son rôle consiste à répondre aux questions qui touchent les domaines de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation qui proviennent du grand public, des ministères et des organismes privés ou publics. La direction fait également la promotion, la vente et la diffusion de documents produits par le ministère.

Elle s'est également dotée d'une équipe de soutien à l'information pour assurer, entre autres, la cohésion dans l'organisation et la circulation de l'information marketing, ainsi que l'adaptation des technologies d'avant-garde en matière de traitement et de distribution de cette information vers ses clientèles.

Activités

Marchés extérieurs

L'année 1996-1997 a été profitable sur le plan du commerce international. Les relations commerciales avec les États-Unis se sont déroulées de façon plus harmonieuse. Les efforts du Québec sur le plan international se sont poursuivis avec un souci constant de concertation entre les différents intervenants. Sur le plan canadien, le développement d'une approche harmonisée pour le développement des marchés internationaux, amorcé en 1994, s'est poursuivi en 1996. À cet effet, le ministère a suivi activement les travaux du Conseil fédéral-provincial du développement des marchés. Des rencontres ont eu lieu avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Club Export en vue d'harmoniser les diverses activités de développement des marchés. Une entente est intervenue entre le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et le MAPAQ pour que la DDM agisse à titre d'expert sectoriel dans l'analyse des projets d'aide financière du programme APEX (Aide à la promotion des exportations).

Lors des seize activités promotionnelles extérieures, qui ont eu lieu en 1996-1997 au Canada, au Mexique, en Asie, en Europe et aux États-Unis, 196 entreprises bioalimentaires ont engendré des retombées potentielles d'environ 48 millions de dollars. De plus, il y a eu cinq missions de recherche en l'Europe, aux États-Unis et au Canada, ainsi que plusieurs visites d'acheteurs étrangers au Québec. L'Association des maisons de commerce extérieur du Québec (AMCEQ), le Club Export, la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) et le MAPAQ ont collaboré à la réalisation de 7 projets d'exploration de marchés en émergence dans le cadre du partenariat Alliance Export.

L'information a représenté un volet important des réalisations dans le domaine du développement des marchés. Notamment, la diffusion du bulletin hebdomadaire *Signaux Marketing* s'est poursuivie. Ce bulletin est expédié toutes les semaines à

plus de 1 000 entreprises du secteur bioalimentaire québécois. De plus, le ministère a réalisé divers ateliers, par exemple sur le calcul du prix à l'exportation vers l'Europe ou la manière d'aborder le marché asiatique. Deux documents sur les occasions de développement des marchés d'exportation pour les légumes frais du Québec ont été produits. La formule des séminaires d'information s'est poursuivie sur différents territoires : le Japon, Taiwan, l'Europe, le Brésil, l'Argentine et la côte Ouest des États-Unis, ainsi que sur des aspects fonctionnels comme le financement, le marketing et les pratiques commerciales.

Finalement, trois missions spéciales ont eu lieu : à Rome avec le ministre Guy Julien à l'occasion de la rencontre annuelle des ministres de l'Agriculture des pays membres de la FAO ; à Taiwan, avec le secrétaire parlementaire du premier ministre, M. David Payne ; au Vietnam avec le ministre Guy Julien dans le cadre de la V^e réunion annuelle de la Commission Québec-Vietnam.

Marché québécois

La Vitrine des produits régionaux, qui a pour objectif de positionner les produits bioalimentaires régionaux du Québec, a obtenu la participation de 125 entreprises pour 256 produits. L'exposition itinérante a été présentée lors de 8 événements. De plus, pour la première fois, des versions de la vitrine ont été présentées en permanence à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec (ITHQ) et au marché Bonsecours à Montréal.

Un projet de site Internet et de cédérom pour promouvoir les entreprises et les produits de la vitrine a été conçu en 1996-1997. Il a nécessité une évaluation sérieuse des différentes technologies disponibles. L'ouverture du site Internet et la production du cédérom à l'intention des acheteurs sont prévues pour l'année 1997. Une expérience-pilote de point de vente au détail des produits régionaux, en collaboration avec la direction régionale du MAPAQ et la chaîne Provigo a donné des résultats positifs en Estrie.

Un projet-pilote de club d'encadrement marketing a été mis en oeuvre en 1996-1997, afin de faciliter l'accès des petites entreprises à de l'expertise professionnelle et de l'encadrement spécialisé en marketing. Quatre projets, regroupant 23 petites entreprises, sont en marche et se termineront le 31 décembre 1997. Le Tremplin Québec réseaux Hôtels-Restaurants-Institutions (HRI) a eu lieu en mars 1997 avec une participation de 50 entreprises. Les tremplins offrent aux entreprises une formation marketing pratique, une validation de produits et une participation à une foire commerciale en vue de s'établir dans les principaux réseaux agroalimentaires du Québec.

La DDM a participé à la mise en oeuvre d'une étude sur les débouchés non alimentaires pour les produits végétaux, conjointement avec le Centre québécois de valorisation de la biomasse (CQVB) et le MICST. Les résultats préliminaires

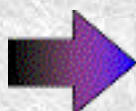
permettent déjà d'entrevoir des pistes de développement dans les domaines des dérivés d'huiles végétales, de la phytoprotection, des fibres pour papiers et textiles et des nutraceutiques. Une seconde édition du *Guide d'accès au détail* sera publiée en avril 1997. Préparée en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, elle comprendra un répertoire enrichi des distributeurs spécialisés et des courtiers, ainsi qu'une mise à jour des pratiques commerciales.

Gestion de l'information

Au cours de l'année 1996-1997, le Centre de documentation de la DDM a misé sur le développement des services à la clientèle en favorisant l'accès à de nombreuses banques de données sur cédérom et sur Internet, qui traitent de marketing, de gestion, de consommation, de marchés et ce, tant à l'échelle nationale qu'internationale. À ce jour, les utilisateurs du Centre tant internes qu'externes, ont accès à 10 banques de données sur cédérom. De plus, un répertoire de sites Internet, réunissant près de 200 sites du domaine des affaires et du marketing bioalimentaire, a été élaboré et intégré dans l'Intranet du ministère. Notre répertoire des sites est également disponible sur imprimé.

En 1996-1997, le Centre a répondu à 1 940 demandes externes de renseignements touchant les marchés bioalimentaires. Le Centre a effectué, au cours de l'année, 1 910 recherches documentaires, dont 1 600 pour la clientèle externe. De plus, le Centre a reçu 820 visiteurs. Quant au Service de renseignements et publications du ministère desservant la région du Grand Montréal, il a répondu à 9 400 appels téléphoniques.

Le développement des systèmes de traitement de l'information a porté principalement sur la base de données sur les entreprises bioalimentaires, ainsi que sur le suivi des activités et des indices de performance. La DDM a conclu une entente de partenariat avec la Direction de l'appui aux entreprises du MAPAQ pour la mise à jour de la base de données sur les entreprises et son accès à distance via l'Intranet du ministère. Le système de suivi des activités a fait l'objet de tests préliminaires et sera pleinement fonctionnel pour l'année 1997-1998. La DDM a continué d'informer la clientèle sur ses activités grâce à la publication trimestrielle *À votre agenda*.



Programme 5

Appui réglementaire

Ce programme vise à concevoir les lois et règlements qui régissent la qualité des produits bioalimentaires et à assurer le respect de ceux-ci.

Éléments de programmes	Budget ('000 \$)	Dépenses ('000 \$)
5.1 Contrôle de la qualité des produits	28 891 \$	28 023 \$
Total	28 891 \$	28 023 \$
Effectif total autorisé	503	

Élément 5.1

Contrôle de la qualité des produits

Soutien aux opérations et coordination de l'information

Mandat

La Direction du soutien aux opérations et de la coordination de l'information a pour mandat de fournir une expertise-conseil et un soutien aux opérations dans l'application des programmes de santé animale et d'inspection des aliments :

- en répondant aux demandes d'information tout en s'assurant de la diffusion des résultats à l'ensemble des directions régionales de la qualité des aliments et de la santé animale ;
- en concevant et en proposant aux directions régionales des moyens d'intervention axés sur la gestion des risques, tels que guides, procédures, méthodes, directives ;
- en maintenant un système de gestion de l'information sur les clientèles inspectées, au bénéfice des directions régionales de la qualité des aliments et de la santé animale;
- en assurant le suivi des dossiers juridiques ;
- en élaborant et en réalisant la formation du personnel inspecteur, en collaboration avec la Direction du laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires et de la Direction des normes et du soutien à la santé animale ;

- en analysant et en traitant les problèmes soumis par les directions régionales en matière d'épidémiosurveillance et de zoonoses et en recommandant à celles-ci les solutions appropriées par la publication RAIZO (Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire).

La direction gère et coordonne la délivrance des permis d'exploitation dans le secteur bioalimentaire, les mesures d'urgence, les ressources matérielles, le service à la clientèle et l'information en matière de qualité des aliments et santé animale, en vertu des lois que la direction générale administre (P-29, P-30, P-42, T11-01, A-1).

La direction coordonne également les interventions ministérielles lors de situations d'urgence touchant le secteur bioalimentaire et offre de l'expertise, des services ou une coordination concernant l'étiquetage, les ententes avec les villes, la bureautique, le suivi de gestion et la géomatique.

Activités

Pour chacun des secteurs, les principales réalisations, au cours de l'année 1996-1997, ont été :

Permis

La délivrance de 53 921 permis, soit 23 993 permis de restauration, 11 540 permis de vente au détail, 15 825 permis d'établissements touristiques, 215 permis pour services moyennant rémunération, 602 permis de transformation aux fins de vente en gros, 485 permis reliés à l'insémination artificielle et 1 261 permis pour les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux. La direction a également délivré 89 certificats d'agrément pour les pommes conservées sous atmosphère contrôlée et approuvé 116 plans et devis.

Mesures d'urgence

- Intervention du ministère dans quelque 30 cas de sinistres ou situations de toutes sortes.
- Étude de 416 dossiers en vue d'indemnisations, conséquence du sinistre qui a touché la région du Saguenay--Lac-Saint-Jean, et de 47 autres concernant les pluies diluviennes des 8 et 9 août en Estrie.
- Élaboration et tenue d'un exercice de simulation d'urgence, conformément aux exigences du Comité de sécurité civile du Québec, sous les instances du Conseil exécutif, et participation à 7 autres exercices externes au ministère.

Informatique

La gestion du système informatisé de l'inspection des aliments (BAK) a permis le développement et l'implantation des domaines suivants : gestion des mesures coercitives, gestion des permis lourds, intégration de la charge de risque à la méthode d'inspection, et gestion des activités des inspecteurs et inspectrices. L'unité a aussi procédé à 107 ajustements ou modifications au système actuel et à la tenue d'une session de formation destinée aux gestionnaires.

Elle a aussi soutenu le développement et l'entretien de 8 applications bureautiques, tout comme elle assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement du parc informatique. L'intégration de la consultation du système BAK dans l'environnement Windows a de plus nécessité la conversion de tous les postes en région et la formation du personnel à cet effet.

Formation

La direction a offert 28 sessions de formation totalisant 128 jours, auxquelles 944 personnes ont participé. Des stages d'une durée totale de 12 jours ont été organisés pour 3 participants. Ces chiffres représentent une diminution par rapport à l'an dernier. Ce phénomène s'explique toutefois par le fait que la direction générale en est à sa troisième année dans l'application de la polyvalence en ce qui concerne le personnel inspecteur. De plus, une vidéo expliquant la méthode de prélèvement, ainsi qu'un lexique répertoriant divers termes liés à l'inspection ont été produits. Toutes ces activités ont été réalisées en vue d'assurer la compétence et la polyvalence du personnel de l'inspection des aliments.

Au total, 2 395 certificats ont été délivrés dans le cadre du programme de la formation des manipulateurs d'aliments intitulé « Accréditation en hygiène et salubrité alimentaire ».

Information

La distribution d'une documentation portant sur divers sujets, dont la présentation uniforme, a été regroupée sous l'en-tête « Alimentation ». Près de 14 de ces documents ont été produits.

La direction a conçu et mené une campagne de sensibilisation à la maladie du hamburger. Cette campagne, de moindre envergure que celle de 1995-1996, a quand même mobilisé une somme d'énergie imposante, compte tenu de l'importance du message à livrer. Les différents outils et messages diffusés rappelaient les conseils d'usage pour l'achat, la préparation, la conservation et la consommation sécuritaire des viandes hachées.

La tenue de 22 stands d'information a permis au personnel de rencontrer plus de

15 158 personnes dans le but de livrer des messages sur l'hygiène et la salubrité des aliments. La tenue de ces stands d'information a eu des retombées intéressantes, puisque l'Association des détaillants en alimentation en a fait mention dans son bulletin, ce qui a eu pour effet d'accroître l'intérêt de ses membres envers les stands de la direction et donc de favoriser la présence et la visibilité de cette dernière.

Un communiqué mensuel portant sur un thème d'actualité lié à la salubrité a été expédié aux médias. De plus, une entente avait été conclue avec le Journal de Montréal en vue de fournir à ce quotidien un texte mensuel, accompagné d'une photo et d'une recette. Cependant, malgré l'entente et en dépit de rappels insistants, seuls quelques-uns de ces textes ont été publiés. Par ailleurs, l'analyse des revues de presse révèle que pour quelque 200 ou 300 envois, on ne recueille que quelques parutions de ces communiqués. Il a donc été convenu d'expédier plutôt des exemplaires du feuillet *Alimentaction* aux hebdomadaires et aux revues spécialisées, en espérant que la forme du document incitera les médias soit à y puiser de l'information pour faire un article, soit à publier la matière telle quelle, ce que d'aucuns ont d'ailleurs déjà fait.

La direction a diffusé un dépliant portant sur la nouvelle méthode d'inspection, basée sur « les 5M » (matière, méthode de travail, main-d'œuvre, matériel et milieu), qui a été produit afin d'informer les différentes clientèles et de vulgariser les principes qui ont guidé cette innovation.

La direction a produit un document d'information attrayant, « Frais, c'est meilleur », une réglette contenant de l'information sur les durées de conservation et des conseils sur la salubrité. Distribué notamment dans le réseau des hebdomadaires, à l'occasion de la campagne de prévention de la maladie du hamburger, cet outil de communication a suscité l'intérêt des Éditions Publicor, qui ont offert au MAPAQ d'en distribuer près de 100 000 copies avec le magazine *L'Essentiel*. Adapté au contexte automnal de la mise en conserve, la production des quantités nécessaires a donné lieu à un fructueux partenariat avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui a accepté d'en partager les coûts. Il s'agit donc d'un double bénéfice, en termes de visibilité et d'association avec un partenaire majeur. Cinq autres activités en partenariat ont aussi vu le jour en 1996-1997.

Deux numéros de la revue *RAIZO*, une revue d'information en épidémiologie animale, ont été publiés. Diffusée auprès des spécialistes du secteur, cette revue a un caractère prestigieux, bien que la facture en soit sobre. Le Centre de distribution de médicaments vétérinaires (CDMV) contribue financièrement à la production de cette revue.

La direction a élaboré un plan de communication pour le système intégré de l'identification permanente des animaux (SIGIP). Un concept et un symbole visuel ont été créés pour ce dossier ; ils constitueront l'image de marque des documents

liés à ce projet.

Dossiers de poursuite et étiquetage

La direction a traité 476 dossiers de poursuites, qui se sont soldées par 340 condamnations pour des amendes totalisant 157 315 \$.

Elle a procédé à l'étude de 805 étiquettes d'aliments pour un total de 1 101 traitements.

Soutien aux activités d'inspection

La direction a élaboré et mis en application une nouvelle méthode d'inspection basée sur le risque, communément appelée la méthode des « 5M ». L'application de la méthode a nécessité une formation particulière à la fois du personnel du MAPAQ, ainsi que de celui des entités d'inspection sous entente avec le ministère. Les principes qui sous-tendent cette méthode ont été présentés à des gestionnaires de l'Agence canadienne d'inspection.

La direction a élaboré un tableau de bord lié à la gestion par résultats pour l'ensemble de la direction générale.

Elle a reconduit deux ententes avec le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. La première porte sur la surveillance de l'ail des bois (espèce menacée) dans les établissements sous la responsabilité du MAPAQ, tandis que la seconde est liée à la surveillance des eaux embouteillées.

La direction a élaboré une entente cadre et plusieurs ententes auxiliaires à être ratifiées par l'Agence canadienne d'inspection et le MAPAQ portant sur le partage des activités entre les deux organismes.

Qualité des aliments et santé animale en région

Mandat

Le personnel des six directions régionales de la qualité des aliments et de la santé animale veille, au bénéfice du public consommateur, à la salubrité et à l'innocuité des denrées alimentaires dans tous les établissements, à la protection de la santé du consommateur et à la protection de la santé des animaux, notamment :

- en s'assurant du respect des lois et règlements qui régissent le secteur bioalimentaire ;
- en mettant en oeuvre des programmes de santé animale, d'inspection et

d'analyses appropriés ;

- en communiquant aux clientèles et aux partenaires les règles de l'art en matière de sécurité alimentaire dans la production, la préparation, le conditionnement et la vente et/ou le service d'aliments ;
- en informant adéquatement les consommateurs et consommatrices, ainsi que les partenaires sur les bonnes pratiques liées à l'hygiène alimentaire ;
- en répondant aux demandes de renseignements des clientèles en région et ce, pour toute matière relative à la santé animale et à la sécurité alimentaire ;
- en participant à la réalisation des interventions ministérielles lors d'urgences touchant le secteur bioalimentaire ;
- en collaborant à la vérification de la conformité des plans et devis des établissements désirant se munir d'un permis dit « lourd » ;
- en fournissant l'aide au diagnostic pour les vétérinaires praticiens ;
- en assurant l'inspection en vertu de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (médicaments vétérinaires et insémination artificielle) ;
- en assurant l'inspection apicole en vertu de la *Loi sur les abeilles* ;
- en appliquant les programmes d'aide technique actuellement en vigueur en matière de santé animale ;
- en participant activement au réseau d'épidémiosurveillance.

Activités

Inspection :

La clientèle visée par les activités d'inspection est constituée de 54 601 établissements répartis sur tout le territoire du Québec. Au total, 210 inspecteurs et inspectrices assurent les services d'inspection des produits alimentaires.

Entre les mois d'avril 1996 et février 1997, l'équipe d'inspection a effectué 60 990 visites dans l'ensemble des entreprises de la chaîne bioalimentaire, allant des producteurs agricoles aux commerces de détail et de restauration. Ces entreprises comprennent, entre autres, 13 152 établissements de production, 3 390 établissements de transformation, 2 891 établissements de distribution, 110 établissements de récupération, 32 878 établissements de restauration et de vente au détail sous la responsabilité du ministère et 2 180 établissements reliés à la santé animale. À ces visites s'ajoutent 18 155 heures d'inspection permanente dans les abattoirs ou ateliers d'équarrissage.

Lors de ces visites, les inspecteurs et inspectrices ont rédigé 60 990 rapports d'inspection, 297 rapports d'infraction, 6 614 avis de non-conformité et 2 381 procès-verbaux. Le ministère a recommandé 476 poursuites et émis 366 constats d'infraction.

Le ministre a, pour la première fois, ordonné le rappel de produits présentant des risques pour la santé. Cette dernière ordonnance a été le résultat du manque de coopération du client.

En soutien à ses interventions, le personnel inspecteur a recueilli un total de 16 135 échantillons à des fins d'analyse au Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires.

Durant la période précitée, les inspectrices et inspecteurs ont répondu à 2 137 plaintes, soit une augmentation de 412 par rapport à l'an dernier.

Dans le cadre du programme d'inspection systématique, 452 établissements des chaînes A .L. Van Houtte, Croissant Plus, Café Suprême, Nickels, Burger King, Subway et Tim Horton ont été visités.

Les inspectrices et inspecteurs ont consacré 903 heures en sessions de vulgarisation concernant les pratiques d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Santé animale

Les médecins vétérinaires des directions régionales ont appliqué les programmes liés à la santé animale.

- Aide technique aux communautés nordiques pour la protection des chiens contre la rage :
 - Au cours du printemps et de l'automne 1996, le nombre d'animaux vaccinés a été de 752 dans 10 villages de différentes communautés inuites situées au nord du 55^e parallèle. De plus, au cours de l'année, 315 animaux ont été vaccinés dans les villages de la communauté crie.
- Aide à la production d'aliments d'origine animale de qualité
 - Quatre visites ont été effectuées dans le cadre de ce programme, qui constitue une aide technique pour les éleveurs dont les animaux ont eu des tests positifs à l'abattoir pour les résidus médicamenteux.
- Programme de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) :
 - Après un an d'exploitation, c'est-à-dire au 31 août 1996, 139 troupeaux, dont 114 troupeaux laitiers, y étaient inscrits. Plus de 70 immunotolérants ont été détectés et éliminés dans une trentaine de troupeaux.
- Certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'oeufs et d'alevins :
 - Dans le cadre de ce programme, dix visites ont eu lieu chez les pisciculteurs inscrits et six piscicultures ont été accréditées.

Dans le cadre de l'aide au diagnostic des maladies animales, le personnel des

laboratoires de pathologie animale a traité plus de 27 000 dossiers totalisant environ 135 000 échantillons, qui ont généré près de 400 000 déterminations analytiques.

L'application de l'entente du Centre québécois sur la santé des animaux sauvages (CQSAS) a permis le traitement d'environ 80 dossiers par les laboratoires de pathologie animale. Ces dossiers totalisaient près de 700 échantillons.

Près de 342 visites totalisant 313 rapports d'inspection ont été réalisées dans le cadre de l'application de la *Loi sur les abeilles*.

Faits marquants

- L'application de la nouvelle méthode d'inspection basée sur le risque a occupé une place importante sur le plan des activités d'inspection. La formation des inspectrices et inspecteurs du ministère et des villes sous entente a accaparé une part importante des ressources. À la fin de février, quelque 19 000 établissements ont été inspectés à l'aide de cette méthode.
- L'année qui se termine marque la fin de l'implication du ministère en ce qui concerne le programme du Lys d'Or. Les inspecteurs ont évalué les programmes de contrôle de la qualité et les conditions d'hygiène et de salubrité des usines participantes jusqu'à la tenue du concours, en septembre dernier. Ces activités ont toutefois été interrompues à partir de cette date. Si le concours devait se poursuivre, il serait uniquement sous la responsabilité de l'industrie laitière.

Normes et soutien à la santé animale

Mandat

- Exercer une gestion stratégique de la normalisation pour la qualité des aliments et la santé animale en :
 - élaborant, interprétant et maintenant à jour les lois et règlements relatifs à la qualité des aliments et à la protection de la santé et du bien-être des animaux ;
 - définissant et élaborant des normes en matière de santé et de bien-être animal et, en collaboration avec la Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires (DLEAA), des normes en matière d'inspection des aliments, axées sur la gestion des risques et sur la responsabilisation des entreprises et des consommateurs ;
 - inventoriant et évaluant, en collaboration avec la DLEAA, les risques que peuvent présenter pour la santé des consommateurs, les aliments et les établissements qui les détiennent, permettant ainsi à la Direction du soutien aux opérations et de la coordination des

- opérations (DSOCI) d'adapter en conséquence les méthodes, guides, procédures et directives ;
 - évaluant l'impact des données relatives à la situation sanitaire du cheptel et aux zoonoses, permettant ainsi à la DSOCI d'adapter en conséquence les méthodes, guides, procédures et directives ;
 - conseillant et soutenant la DSOCI dans l'élaboration de cours de formation, de programmes, de guides, de méthodes, de procédures et de directives à l'intention des directions régionales, et du matériel d'information pour les consommateurs et les intervenants du bioalimentaire ;
 - évaluant tout projet de loi, tout règlement, toute norme ou tout programme relatifs à la qualité des aliments, à la santé animale et à la protection du bien-être animal, soumis au ministère ;
 - mesurant l'impact des normes provinciales, nationales et internationales sur la qualité des aliments et la santé animale ;
 - négociant toute entente pertinente à la réalisation de ses mandats.
- Répondre aux demandes d'information en matière de normes et de santé animale et assurer la diffusion des réponses à l'ensemble des directions de la Direction générale de la qualité des aliments et de la santé animale (DGQASA).
 - Concevoir et proposer aux directions régionales des moyens d'intervention en santé animale, tels que guides, procédures, méthodes, directives.
 - Analyser et traiter les problèmes soumis par les directions régionales en matière d'épidémiologie et de zoonoses et recommander à celles-ci les solutions appropriées par l'intermédiaire du Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO).
 - Maintenir le système d'information et de communication des laboratoires de pathologie animale (SICLOP).
 - Planifier annuellement les activités d'inspection sanitaire apicole, ainsi que les programmes de santé animale et d'analyses de laboratoire de pathologie animale requis et réalisés par les directions régionales.
 - Assurer la conception et le suivi du programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) et des programmes de transfert avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV) et l'Institut Armand-Frappier (IAF).
 - Développer un plan stratégique d'intervention ministérielle concernant l'identification permanente des animaux de ferme.
 - Assurer le suivi des tables de concertation en santé animale et de la Filière sur l'agriculture biologique.
 - Maintenir à la disposition du personnel de la Direction des normes et du soutien à la santé animale (DNSSA) et de celui de la DSOCI un centre de documentation répondant au besoin de mise à jour des connaissances requises pour réaliser leurs mandats.
 - Répondre, à la demande du sous-ministre adjoint, à tout autre mandat spécial.

Activités

Modifications législatives

- Projet de loi 52 modifiant la *Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments* (L.R.Q., c. P-29) et modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2). Ce projet, sanctionné le 16 décembre 1996, comprend les modifications suivantes :
 - l'eau commerciale et la glace sont assujetties à la loi P-29 et sont dorénavant assimilées à un aliment ;
 - inclusion d'un nouveau pouvoir qui permet à une personne autorisée par le ministre d'exiger les renseignements nécessaires pour procéder à une inspection administrative à distance ;
 - dispositions permettant d'effectuer les ajustements et les ajouts requis aux pouvoirs réglementaires existants dans la loi, afin de permettre au gouvernement de régir adéquatement les eaux et la glace visées.
- Adoption de la *Loi sur les appellations réservées*. Cette loi permet au ministre de réserver, pour des produits agricoles et alimentaires, des appellations à titre d'attestation de leur mode de production, de leur région d'origine ou de leur spécificité. Elle permet aussi la création de conseils d'accréditation responsables de l'accréditation des organismes de certification auxquels le ministre aura réservé l'exclusivité de l'utilisation de l'appellation.

Modifications réglementaires

- Décret 951-96 du 7 août 1996, concernant le *Règlement modifiant le Règlement sur les aliments*. Ces modifications visent à :
 - créer une nouvelle catégorie de permis de vente au détail et de restauration pour les commerces exploités pour une courte période ; ce permis n'est valide que pour des périodes inférieures à 30 jours et sa tarification est progressive, le tarif de base étant de 20 \$ pour la première journée et de 5 \$ pour chacun des jours suivants ;
 - modifier la date d'entrée en vigueur de l'indexation annuelle de la tarification des permis, afin d'allonger de trois mois la période entre la date de son calcul et son application, en la reportant du 1^{er} janvier au 1^{er} avril.
- Prépublication d'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les succédanés de produits laitiers* (c. P-30, r. 15) à la *Gazette officielle du Québec* du 8 janvier 1997, visant à retirer du règlement la norme relative à la coloration de la margarine.

Autres activités

- Participation aux travaux entourant l'élaboration du Système canadien d'inspection des aliments (SCIA) et les premières ébauches des codes liés au SCIA sur les produits laitiers, le transport des aliments et le secteur tertiaire.
- Préparation d'un dossier opérationnel dans le cadre de l'intégration de la *Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés* (c. P-30) à la *Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments* (c. P-29) et du transfert des dispositions à caractère commercial contenues au chapitre P-30 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (c. M-35.1).
- Préparation d'un rapport sur le fromage de lait cru présenté au ministre en juin 1996 et qui a contribué à faire reculer le gouvernement fédéral dans son projet de bannir la fabrication de fromage fait de lait cru. Étude d'un projet de modification au chapitre 5 du *Règlement sur les aliments*, « Oeufs en coquille et oeufs transformés », dans le but d'harmoniser celui-ci avec le règlement fédéral.
- Élaboration et participation à l'application d'une entente entre le ministre et le Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable du Québec inc. visant à autoriser des employés du Regroupement à agir comme inspecteurs du MAPAQ pour appliquer l'article 8.4.2, premier alinéa, du *Règlement sur les aliments* ayant trait à l'authenticité et à l'innocuité du sirop d'érable en grand contenant classé par le Regroupement.
- Coordination des travaux de la Table filière biologique et participation aux travaux de la filière apicole et de celle du veau lourd.
- Dépôt du rapport de l'étude d'évaluation des risques de contamination, particulièrement par *Listeria monocytogenes*, associés à la cuisson de crevettes sur les bateaux de pêche.
- Renouvellement d'un contrat de services avec l'Institut Armand-Frappier et de l'entente relative au Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ), qui seront en vigueur du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998.
- Restructuration des services de diagnostic des pathologies animales dans les laboratoires du ministère, en vigueur à partir du 1^{er} avril 1997. Le réseau de sept laboratoires passe à cinq points de service et à deux laboratoires. Les points de service offriront notamment la nécropsie et les analyses bactériologiques qui en découlent. Les deux laboratoires offriront tous les services diagnostics, avec certaines concentrations de spécialités.
- Élaboration d'une nouvelle grille tarifaire pour les analyses offertes dans les points de service et les laboratoires de pathologie animale, en vigueur du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998.
- Soutien à l'application d'un programme de transfert et de quatre programmes de fonctionnement :
 - Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) :
 - les médecins vétérinaires praticiens ont participé au fonctionnement de ce programme, qui nécessite un déboursé

annuel de 11,6 millions de dollars. Les interventions chez les animaux de ferme ont fait l'objet de 350 000 relevés d'honoraires.

- Soutien au diagnostic des maladies animales de la région de Saint-Hyacinthe et consultations professionnelles et techniques, grâce à l'octroi par le MAPAQ, en vertu d'un contrat de services, de 450 000 \$ à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.
- Soutien au diagnostic virologique, sérologique et mycoplasmodiologique grâce à l'octroi par le MAPAQ, en vertu d'un contrat de services, de 390 000 \$ à l'Institut Armand-Frappier.
- Soutien à l'amélioration de la santé animale et à l'épidémiologie par la :
 - consolidation du Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO) et de l'équipe d'épidémiosurveillance, ainsi que la production des deux premières revues du RAIZO ;
 - création d'un Réseau de surveillance active de l'encéphalopathie spongiforme des bovins (ESB) ;
 - publication d'un cartable sur les zoonoses, document de référence sur les maladies animales transmissibles aux humains ;
 - production d'un plan de coordination des zoonoses permettant d'aiguiller les actions et les interventions du ministère en cette matière.
- Formation et information à l'intention de diverses clientèles internes ou externes du MAPAQ.

Laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires

Mandat

Le MAPAQ a confié à la Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires (DLEAA) le mandat de réaliser les analyses nécessitées par l'application des lois et règlements régissant la chaîne alimentaire et d'offrir l'expertise dans le domaine. Ces services sont offerts aux directions de la Direction générale de la qualité des aliments et de la santé animale (DGQASA) dans le cadre d'activités d'inspections planifiées ou ponctuelles de prévention, de surveillance ou d'actions correctives. Ils sont aussi offerts aux autres directions du MAPAQ et aux partenaires externes engagés dans des travaux relatifs à la sécurité et à la qualité des produits bioalimentaires, ainsi qu'à la santé animale.

La DLEAA assure aussi la coordination provinciale des activités du réseau d'intervention de la DGQASA visant l'éradication des épisodes d'intoxication alimentaire à survenir sur le territoire sous la responsabilité du MAPAQ et des municipalités sous entente.

Activités

Activités analytiques

Pour la période du 1^{er} avril 1996 au 1^{er} mars 1997, la DLEAA a analysé près de 140 000 échantillons d'aliments, représentant 515 000 analyses. Ces échantillons sont regroupés dans 122 projets ou études spécifiques. De ce nombre total d'échantillons, 3 600, soit 13 200 analyses, provenaient des partenaires externes ou des autres directions du MAPAQ. Au cours de cette même période, plus de 11 000 rapports d'analyses ont été émis, dont 270 à caractère officiel et pouvant découler sur des poursuites pénales.

Les principaux programmes d'impact réalisés en 1996-1997 sont:

- Évaluation de la salubrité de l'équipement, ainsi que des produits finis dans les abattoirs, les charcuteries avec ou sans permis, les établissements de détail et de restauration où des problèmes de salubrité et des manipulations inadéquates ont été signalés ;
- Recherche de la présence de dioxines et furanes dans le lait cru de producteurs laitiers situés près des zones industrialisées ;
- Réalisation d'une étude d'envergure portant sur l'évaluation de l'innocuité des aliments constituant le panier de provisions des Québécoises et des Québécois ;
- Suivi de la qualité et de l'innocuité des produits végétaux germés (luzerne, radis) ;
- Poursuite du contrôle des résidus de médicaments dans les tissus de porcelet, de porc, de veau, de bovin, de même que dans le miel québécois et d'importation, et les crevettes et poissons de pisciculture ;
- Vérification de la présence de résidus de plomb et d'iode dans le sirop d'érable québécois ;
- Évaluation de la salubrité et de l'innocuité de la viande de caribou en provenance du Grand Nord ;
- Contrôle de la qualité bactériologique de l'eau potable des établissements des secteurs de la restauration, détail et transformation situés à l'île d'Orléans à la suite des problèmes d'alimentation en eau potable rencontrés sur ce territoire ;
- Recherche de salmonelles dans les oeufs frais prélevés au détail ;
- Évaluation des aliments altérables à la chaleur ou potentiellement dangereux.

Les problématiques liées à la santé des consommateurs et à l'innocuité des aliments amènent chaque année le monde scientifique à perfectionner ses méthodes analytiques et à développer des méthodes à la fine pointe de la recherche. La DLEAA a donc entrepris cette année le développement de 4 nouvelles méthodes :

- dépistage de la néomycine dans les tissus animaux ;

- dosage du clenbutérol dans les tissus de veau ;
- dépistage de tilmicosine et de tylosine dans les tissus animaux ;
- détection de la présence de gluten dans les aliments déclarés exempts ;
- évaluation de la performance et de la sensibilité de certains tests rapides de dépistage.

Activités d'expertises

Par son mandat, la DLEAA assure à sa clientèle des services d'expertises. En 1996-1997, les activités à impact ont été :

Plan légal

- Expert-conseil dans la fermeture d'un établissement alimentaire au Québec, à la suite d'une dérogation aux lois et règlements québécois.
- Témoin-expert dans 8 cas de poursuite pénale.

Reconnaissance

- Maintien par le Conseil canadien des normes de la cote Guide 25 pour le laboratoire d'analyse du lait.
- Poursuite de la démarche en vue d'une demande d'accréditation ISO-9001 pour l'ensemble des laboratoires de la Direction des LEAA.

Études collaboratives ou d'intercomparaison

- Participation à 2 études collaboratives avec la Food and Drug Administration (FDA) concernant l'harmonisation des techniques de laboratoire pour l'analyse de la qualité et de l'innocuité du lait et la détection de bactéries pathogènes dans les aliments.
- Comparaison interlaboratoires pour des analyses de métaux dans le sérum.
- Participation au programme canadien d'accréditation pour le lait cru - programme de qualité.
- Réalisation d'une étude collaborative pour la vérification de paramètres bactériologiques avec la Communauté urbaine de Montréal et la Ville de Québec

Comités nationaux

- Participation, à l'échelle provinciale et fédérale, à des comités ou groupes de travail sur, entre autres, les toxi-infections alimentaires, les maladies transmises par l'eau et les aliments, la salubrité des aliments, la qualité du lait et l'harmonisation des normes pour les produits de la pêche.

Stagiaires et visiteurs

- Accueil d'un stagiaire provenant du Sénégal et de quelques visiteurs étrangers.
- Accueil de stagiaires provenant des maisons d'enseignement collégial et universitaire, ainsi que d'intervenants du secteur de l'alimentation.

Autres

- Service de calibration et d'étalonnage pour les instruments de mesure utilisés par le personnel inspecteur.
- Participation au groupe de travail sur la révision du plan des mesures d'urgence nucléaire et à un exercice de simulation de mesures d'urgence en matière de radiocontamination, en collaboration avec Hydro-Québec.
- Participation à une étude interministérielle MAPAQ, Environnement et Faune, Santé et Services sociaux et Agriculture et Agroalimentaire Canada sur les risques reliés à l'usage des pesticides dans les vergers en Montérégie.
- Inscription au cours d'épidémiologie d'intervention donné par le Centre d'épidémiologie d'intervention du Québec.

Activités de formation

La DLEAA participe étroitement à la formation de sa clientèle interne et externe. En 1996-1997, les principales activités ont été :

- Cours de formation donnés au personnel inspecteur et vétérinaire sur les toxi-infections alimentaires, les tests rapides pouvant être utilisés sur le terrain, le risque alimentaire, les plans d'échantillonnage et les techniques de prélèvement.
- Formation du personnel inspecteur du Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable du Québec inc. pour l'évaluation organosensorielle du sirop d'érable et l'acquisition de connaissances en conductivité et spectrophotométrie.
- Formation à l'interne sur l'utilisation du pHmètre, la métrologie et l'implantation du projet ISO.

Conférences - congrès

- Participation aux conférences portant respectivement sur « Les salmonelloses humaines d'origine alimentaire : une perspective internationale » et « Les allergies alimentaires ».
- Participation au congrès de l'Association canadienne de radioprotection.
- Participation au 6^e Colloque sur les maladies infectieuses.
- Participation au congrès international de l'Association Official of Analytical Chemists (AOAC).

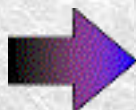
Toxi-infections alimentaires

Plus de 2 076 Québécois et Québécoises, pour un total de 414 épisodes déclarés à la DGQASA, ont été affectés par des intoxications alimentaires pendant la période du 1^{er} avril 1996 au 1^{er} mars 1997. De plus, 120 épisodes de toxi-infections alimentaires représentant 598 personnes malades ont été déclarés sur le territoire des 4 municipalités sous entente pour la même période. Aucune conséquence grave n'a toutefois été rapportée pour tous ces cas recensés.

Les cas majeurs de toxi-infections alimentaires signalés sont :

- Un épisode impliquant des pousses de luzerne a affecté plusieurs personnes à l'échelle de la province en mars et avril 1996. Des programmes de surveillance ont été mis sur pied pour faire suite à ce cas.
- En juin 1996, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a été affectée par un épisode de toxi-infection alimentaire impliquant des oeufs. La présence de *Salmonella enteritidis* lysotype 4 a été démontrée chez les patients et dans les aliments.
- Plus de 80 enfants âgés de 6 à 15 ans en visite dans la région de Québec ont présenté des symptômes d'intoxication alimentaire. L'un des deux établissements ciblés étant sous la juridiction de la ville de Québec, le dossier a été traité en concertation par les deux organisations. Aucun microorganisme pathogène n'a toutefois été isolé (août 1996).
- Un cas de botulisme dans le Grand Nord québécois, relié à la consommation de béluga séché, a été rapporté au MAPAQ.

En août 1996, il y a eu signature d'un protocole de collaboration et de communication de renseignements sur la prévention et le contrôle des toxi-infections alimentaires par les 18 régions régionales de la santé et des services sociaux et le MAPAQ. Faisant suite à cette collaboration, il y a également eu signature, en décembre 1996, d'une entente de collaboration et de communication de renseignements entre le Centre anti-poison du Québec et la Direction des LEAA dans le cadre des toxi-infections alimentaires.



Programme 6

Gestion interne et soutien

Ce programme vise à favoriser l'élaboration d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles afin d'orienter l'action du ministère et d'assurer une gestion efficiente de ses ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Éléments de programme	Budget ('000 \$)	Dépenses ('000 \$)
6.1 Direction	5 850 \$	5 761 \$
6.2 Soutien administratif et technique	33 112 \$	31 710 \$
Total	38 962 \$	37 471 \$
Effectif total autorisé	351	

Élément 6.1

Direction

Sécurité du revenu agricole

Mandat

Fournir aux autorités du ministère, aux organismes gouvernementaux reliés à l'agriculture et aux organismes centraux du gouvernement, l'expertise et l'information nécessaires à l'identification des politiques et des priorités d'action gouvernementales en matière de sécurité du revenu agricole et d'amélioration de la compétitivité des entreprises agricoles.

Conseiller le ministère et ses organismes en matière de gestion et de fiscalité agricoles et fournir une expertise économique sur le contenu des programmes de transferts s'adressant aux entreprises agricoles.

Participer aux mécanismes de consultation et de négociation mis en place dans le cadre de la politique québécoise de sécurité du revenu agricole par l'apport d'informations, d'analyses et de diagnostics, ainsi que par l'animation et la

coordination de discussions avec les partenaires concernés.

Activités

En 1996-1997, la Direction de la sécurité du revenu agricole a amorcé la réalisation d'études sur la structure des principaux secteurs de production agricole du Québec, la situation économique des entreprises agricoles et l'impact des transferts gouvernementaux sur le revenu des familles agricoles. Ces travaux s'inscrivent à l'intérieur de la réévaluation de la politique de sécurité du revenu agricole actuellement réalisée par le ministère.

La direction a également complété la mise à jour du modèle de coût de production du porc utilisé pour le calcul des compensations versées par le programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ce nouveau modèle de coût de production, en application depuis le 1^{er} juillet 1996, a un impact à la baisse majeur sur le coût du programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

Par ailleurs, dans le domaine des coûts de production, la direction a procédé, en réponse à une demande des apiculteurs, à l'établissement du coût de production du miel.

Finalement, des évaluations d'impacts économiques de la réglementation environnementale s'appliquant aux entreprises agricoles ont été réalisées.

Relations intergouvernementales

Mandat

La DRI (anciennement le Service des analyses sectorielles) agit principalement sur le plan de l'analyse des politiques d'interventions gouvernementales afin de conseiller et soutenir les autorités du ministère dans leurs orientations et stratégies, notamment en matière de défense des intérêts du Québec sur le plan du respect de l'équité de l'intervention fédérale et du respect des juridictions et compétences, de même que sur le plan de l'évolution et de l'adaptation de la politique agricole québécoise, à la lumière de concepts et politiques existant ailleurs.

Activités

Entente avec le gouvernement fédéral sur la sécurité du revenu

La direction a négocié un accord cadre et des ententes auxiliaires Québec-Canada en matière de sécurité du revenu pour une durée de trois ans. L'objectif

était d'obtenir une part équitable des transferts fédéraux par des ententes bilatérales avec le gouvernement fédéral.

L'accord fournit un cadre pour la négociation et la mise en œuvre des composantes de la politique canadienne de protection du revenu agricole, soit un programme de stabilisation du revenu de l'ensemble de l'exploitation, un régime d'assurance-récolte et des programmes de soutien du revenu propres aux provinces. Il précise notamment les objectifs ainsi que les principes, et définit et clarifie les responsabilités en matière de financement et de coordination. Cet accord permettra au Québec d'obtenir, au titre des transferts fédéraux en sécurité du revenu, près de 71 millions de dollars en 1996-1997, 67 millions en 1997-1998 et 63 millions en 1998-1999.

Entente avec le gouvernement fédéral sur la gestion agricole

La DRI a également négocié le renouvellement de l'entente Canada-Québec sur le programme canadien de gestion de l'entreprise agricole. Cette entente permet au Québec d'obtenir des transferts fédéraux d'un montant de 1 006 486 \$. Cette somme permettra aux intervenants québécois du secteur de réaliser des projets afin d'aider les familles d'agriculteurs à élaborer et mettre en œuvre de meilleures pratiques de gestion et de prise de décision, notamment en favorisant le perfectionnement des compétences des agriculteurs dans les domaines de la commercialisation, de la gestion des ressources humaines et de la gestion en général.

La DRI a également effectué le suivi de l'accord Canada-Québec sur le développement économique et régional (EDER).

Rencontres intergouvernementales

Sur le plan des relations intergouvernementales, la direction a participé à la préparation (coordination, contenu technique, interventions) de plusieurs rencontres intergouvernementales ministérielles et sous-ministérielles, dont la rencontre annuelle fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture en juillet 1996.

Elle a également participé à l'élaboration de la position ministérielle et stratégie d'action dans plusieurs dossiers fédéraux-provinciaux, tels que le développement durable, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la gestion agricole et l'amélioration du climat commercial.

Politiques commerciales

Mandat

La Direction des politiques commerciales analyse les différents systèmes de mise en marché des produits agricoles, anime les tables filières de secteurs, participe à l'application des plans de commercialisation, réalise et coordonne l'ensemble des recherches économiques et commerciales nécessaires à la production d'avis, de positions et de stratégies sur la mise en oeuvre et l'application des accords internationaux, de l'Accord sur le commerce intérieur et des plans nationaux de commercialisation. En outre, la direction produit, gère et diffuse de l'information et des analyses à caractère commercial aux intervenants et intervenantes du ministère et de l'industrie bioalimentaire.

Activités

La Direction des politiques commerciales a continué son travail de promotion et de défense des intérêts du Québec dans le suivi de l'administration des plans nationaux de la volaille, des oeufs et du lait. À l'échelle provinciale, elle a poursuivi la démarche de concertation des intervenants, notamment en assurant le secrétariat des tables filières du veau lourd, du lait, du porc (partiel), de la volaille (poulet, dindon, oeufs d'incubation), des oeufs de consommation et de la pomme de terre.

Dans le secteur laitier, les actions de la direction ont soutenu la démarche d'acceptation de deux nouvelles ententes canadiennes dans le secteur du lait, soit l'Entente globale sur la mise en commun du lait de classe spéciale et l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. Celle-ci a également été appelée à assurer la présidence du Comité permanent d'harmonisation des règles de mise en marché canadiennes et québécoises, afin d'assurer une concertation québécoise pour le développement de cette industrie.

Relativement à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), la direction a assuré la coordination des travaux relatifs à l'harmonisation des normes sur la coloration de la margarine et aux engagements relatifs aux produits d'imitation. Par ailleurs, les discussions sur la modification du chapitre agricole de l'ACI ont conduit à un processus de révision basé sur des principes complétés par une liste de réserve.

Au chapitre des politiques commerciales internationales, l'année a surtout été marquée par les négociations d'un accord intérimaire de libre-échange entre le Canada et le Chili, l'Accord de libre-échange Canada-Israel et le Groupe spécial de l'ALENA sur la tarification.

L'Accord de libre-échange Canada-Chili

Le 15 novembre 1996, le président du Chili, M. Eduardo Frei, et le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, signaient un accord de libre-échange intérimaire. Cet accord entrera en vigueur le 2 juin 1997. On le dit intérimaire,

parce qu'il précède la pleine adhésion du Chili à l'ALENA. Pour le moment, le Chili ne peut adhérer à l'ALENA, parce que le président des États-Unis n'a pu obtenir du Congrès la permission de négocier un tel accord avec le Chili. Comme le président Clinton vient d'être réélu, il prévoit présenter devant le Congrès une motion qui lui permettrait d'entamer des pourparlers et de conclure un accord.

En agriculture, l'accès au marché chilien sera amélioré pour l'ensemble des produits alimentaires, à l'exception du blé à moudre et du sucre, dont les tarifs seront éliminés sur une plus longue période. Pour sa part, le Canada a aussi ouvert sa frontière aux produits chiliens. La seule exception pour les deux pays, ce sont les produits laitiers et les produits de volaille, pour lesquels seront maintenus les tarifs hors contingents, qui seront ajustés en fonction du calendrier OMC.

Quant aux normes sanitaires, phytosanitaires et techniques, les deux pays ont convenu de s'en remettre aux droits et obligations découlant des accords de l'OMC.

Le Canada et le Chili ont convenu d'éliminer le recours aux mesures antidumping pour les produits qui ne seront plus assujettis à des tarifs. Toutefois, ils pourront recourir aux mesures de sauvegarde et aux droits compensateurs pour contrer les exportations subventionnées de l'autre pays.

Enfin, les deux pays ont convenu d'un mécanisme de règlement des différends semblable à celui de l'ALENA. La direction a été impliquée tout au long de ce processus.

L'Accord de libre-échange Canada-Israël

Le Canada et Israël ont également convenu d'un accord de libre-échange. Il s'agissait d'une initiative rendue nécessaire par l'existence d'un traité semblable entre Israël et les États-Unis. Sur le plan agricole, les impacts seront minimes, puisque les principales productions israéliennes exportées au Canada y entraient déjà en franchise.

Là également, le Canada a maintenu ses équivalents tarifaires sur le lait et la volaille. Cependant, Israël n'est pas reconnu pour ses exportations de volaille ni de produits laitiers. La direction a suivi ce dossier et fait connaître son opinion au gouvernement canadien.

Le conflit canado-américain sur la tarification

L'année 1996 aura donné lieu au dernier chapitre juridique sur la tarification entre les États-Unis et le Canada. Les États-Unis contestaient le droit de ce dernier de maintenir des tarifs élevés sur les produits laitiers, la volaille et les oeufs. Ils

affirmaient que ces tarifs devaient disparaître le 1^{er} janvier 1998, soit 10 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange Canada--États-Unis. Pour sa part, le Canada disait avoir le droit de tarifer en vertu de l'ALENA, parce qu'il y avait maintenu les droits en vertu de l'article XI du GATT.

Pour le Québec, l'enjeu était de taille parce que les produits sous gestion de l'offre représentent plus de 45 % de ses recettes monétaires agricoles. Pour leur part, les produits transformés à partir du lait, de la volaille et des oeufs représentent plus de 30 % des livraisons des entreprises manufacturières du secteur alimentaire.

Le groupe spécial a donné raison au Canada. Il affirme que la tarification des produits laitiers et de la volaille est conforme à l'ALENA, puisque le Canada et les États-Unis avaient convenu de soumettre ces produits à l'article XI et à tout ce qui pourrait remplacer ce dernier. Comme la tarification remplace les restrictions quantitatives initialement prévues par cet article, elle est donc justifiée.

La direction a été très active dans la préparation de la défense canadienne, ainsi que dans le suivi quotidien du dossier. L'importance de ce différend justifiait une participation et une vigilance de tous les instants.

Le porc vivant

La direction a encore été impliquée dans le plus vieux différend avec les États-Unis. Ce conflit en est à sa 11^e révision par le Department of Commerce. Au cours de l'année 1996, ce dernier a fait connaître sa décision finale dans les 7^e, 8^e et 9^e révisions, ainsi que sa décision préliminaire dans la 10^e. Il reconnaît toujours le programme tripartite de stabilisation des prix du porc et l'assurance-stabilisation des revenus du Québec comme étant compensables. De plus, dans la 10^e, il a aussi déterminé que la partie innovation technologique de l'entente auxiliaire Canada-Québec l'était également. Le droit perçu (9^e révision) est maintenant de 1 cent le kilo. La direction a également été impliquée dans la réponse au questionnaire de la 11^e révision.

Le sucre et les produits à base de sucre

Plusieurs conflits sont actuellement en cours dans le domaine du sucre.

Le 1^{er} janvier 1995, les États-Unis réduisaient substantiellement l'accès aux exportations canadiennes de sucre et de produits à base de sucre. Les consultations menées dans le cadre de l'ALENA n'ont rien donné. Le Canada étudie actuellement la décision sur la tarification pour déterminer s'il y a lieu de donner suite aux consultations amorcées.

Par ailleurs, le Canada a demandé des consultations aux États-Unis sur le programme de réexportation pour les produits à base de sucre. À la suite de l'échec des consultations, le Canada évalue maintenant la possibilité de recourir au mécanisme de règlement des différends de l'ALENA.

Enfin, le Canada a procédé à une enquête en dumping et en subventionnement sur les importations de sucre en provenance de plusieurs pays, dont les États-Unis. Celle-ci s'est terminée par une constatation de dumping à l'encontre de six pays, soit les États-Unis (44 %), le Danemark (64 %), l'Allemagne (50 %), les Pays-Bas (64 %), le Royaume-Uni (64 %) et la Corée (64 %). Pour les Américains, ceci s'est traduit par des droits allant de 69 % à 85 % selon les produits. Une compagnie américaine s'est servie du mécanisme de règlement des différends de l'ALENA pour contester la décision canadienne.

Le groupe spécial a donné raison au Canada, mais lui a demandé de reconsidérer certains faits. Ceci a conduit à une réévaluation du droit qui, pour cette compagnie, sera de 44 %. La direction est partie à toutes les discussions sur le sujet.

Les hormones

En octobre 1996, le Canada demandait la mise en place d'un groupe spécial de l'OMC sur la prohibition européenne des viandes produites avec des hormones de croissance. Les États-Unis ont fait de même. Les deux pays soutiennent que cette mesure contrevient aux nouvelles dispositions des accords de l'OMC, notamment l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Le groupe spécial devrait rendre sa décision au cours de 1997. La direction est impliquée dans la préparation de la défense canadienne.

En matière d'analyses à caractère commercial, la direction a produit et diffusé *l'Écho Export/Import*, un bulletin trimestriel, de même qu'un bilan statistique sur le commerce international du Québec et du Canada de produits agricoles, alimentaires et marins. Elle a également assuré la gestion du concours « Villes, villages et campagnes fleuris ».

À ces activités s'ajoutent les conférences, allocutions et exposés des membres de la direction lors de colloques, congrès, cours universitaires et sur le contenu des accords commerciaux (ALE, ALENA, OMC) et leur application.

Analyse et information économiques

Mandat

La direction a pour mandat de

- gérer et rendre accessible l'information économique afférente à l'industrie bioalimentaire ;
- produire des analyses et effectuer des recherches stratégiques soutenant le développement des secteurs de l'activité bioalimentaire ;
- définir pour la Direction générale des affaires économiques une stratégie d'approche filière et en assurer la mise en oeuvre par l'animation de Tables filières et la coordination de leurs évolutions.

Activités

Les actions, en 1996-1997, ont été axées sur :

- un meilleur arrimage aux besoins des clients ;
- une utilisation plus efficace des informations statistiques et documentaires disponibles ;
- la réalisation d'analyses permettant d'évaluer ou de soutenir la compétitivité de l'industrie bioalimentaire.

Deux changements importants sont intervenus au cours de l'année :

- une réorganisation administrative, où la direction s'est vu confier de nouvelles responsabilités par rapport à l'approche filière ;
- l'intégration du centre de références (et donc du service d'information statistique) au sein de la bibliothèque.

Publications

- *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, édition 1996
- *L'industrie bioalimentaire au Québec : Bilan 1996*
- *Bottin statistique de l'alimentation*, édition 1996
- *Profil des exploitations agricoles*, édition 1995
- *Bottin statistique sur le revenu des agriculteurs*
- *Bioclips* (hebdomadaire)
- *Le Québec bioalimentaire en un coup d'oeil*

Diffusion

- Établissement d'une stratégie de diffusion pour la Direction générale des affaires économiques en tenant compte des dossiers et des événements majeurs de chaque direction dans le souci de diffuser une information permettant d'augmenter l'impact des interventions de la direction.
- Collaboration avec différents partenaires (AMPAQ - ADA) pour assurer la diffusion d'informations statistiques.

Accès à l'information

- Établissement d'un guide d'exploitation des banques de données disponibles au sein de la direction.
- Production de portraits régionaux par MRC dans les secteurs lait et horticulture, en soutien aux directions régionales du ministère.

Analyses socio-économiques

- Dans le cadre de la publication des dossiers bioalimentaires :
 - l'ouverture des marchés : boîte de Pandore ou coffre aux trésors ;
 - le développement du bioalimentaire en région : affaires de politiques, d'alliances ou de concertation.
- Développement, en appui à la Filière agroalimentaire, de stratégies d'élaboration d'indicateurs de marché permettant aux tables filières de mesurer leur performance.
- La croissance et la diversification de l'industrie bioalimentaire : orientations sur le plan de la transformation.
- Étude de l'impact des modifications de la réglementation (produits laitiers, alimentation animale, etc.).

Activités

- Collaboration à l'organisation du Rendez-vous des tables filières (8 octobre) et du forum québécois sur l'industrie porcine (19-20 novembre).
 - Montage du programme d'appui à la concertation.
 - Élaboration du projet d'un réseau d'appui aux intervenants ministériels sur les tables filières, afin d'accroître l'efficacité des interventions du ministère.
 - Encadrement de huit tables filières, dont deux se sont dotées d'un plan stratégique (céréales, porcs).
 - Préparation de matériel pour conférences et présentations.
-

Élément 6.2

Soutien administratif et technique

Ressources financières et matérielles

Mandat

La Direction des ressources financières et matérielles a pour mandat d'offrir l'expertise et les services en matière de gestion des ressources financières et matérielles en tenant compte des orientations ministérielles et du cadre établi par le gouvernement.

Dans le cadre de son mandat, la Direction des ressources financières et matérielles a réalisé les activités suivantes :

- contribuer à la réalisation d'une stratégie budgétaire qui a pris en compte les besoins à satisfaire dans le cadre du respect d'une enveloppe ; budgétaire fermée ;
- réaliser diverses analyses financières permettant aux gestionnaires et aux autorités du ministère de prendre des décisions efficaces ;
- procéder à divers réaménagements de services pour permettre de récupérer la totalité des espaces disponibles à la suite de la réduction de l'effectif (près de 6 000 000 \$ ont été économisés à ce chapitre) ;
- offrir la formation aux gestionnaires en matière de gestion de biens et en ressources financières (3 sessions ont été données) ;
- assurer la vérification et le paiement de demandes d'aide concernant les programmes suivants :
 - remboursement des taxes foncières (dépenses de 493 820 000 \$ pour 26 000 bénéficiaires) ;
 - amélioration de la santé animale au Québec (budget de 115 850 000 \$) ;
 - remboursement des coûts des inspections des aliments effectuées par les villes (47 177 000 \$) ;
- contribuer au transfert des activités de laboratoire de chimie avec la Coopérative fédérée de Québec ;
- simplifier le formulaire de remboursement de taxes foncières ;
- rendre accessibles sur le réseau informatique les guides de gestion de courrier et messagerie ;
- assurer le recouvrement de revenus additionnels par l'utilisation d'une agence de recouvrement dans le secteur de l'inspection des aliments ;
- respecter l'objectif de réduction de 10 % au regard des crédits d'opération et de l'effectif.

Centre d'analyse et de services en communication

Mandat

Le Centre d'analyse et de services en communication offre aux membres du Groupe agriculture, pêcheries et alimentation (APA) l'expertise et le soutien

nécessaires pour assurer la qualité et la cohérence des communications. Le Groupe APA est constitué des six directions générales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi que des sociétés, régies et organismes qui relèvent du ministre.

À cet égard, le Centre a le mandat d'assurer l'image de marque du Groupe APA, de même que son rayonnement au sein du secteur bioalimentaire.

Le Centre veille à la planification stratégique en matière de communication. Il conçoit et propose des orientations en fonction des priorités et élabore une planification annuelle intégrée des activités de communication interne et externe.

Afin de répondre aux objectifs et aux besoins de ses clientèles, le Centre d'analyse et de services en communication offre une gamme complète de services dans le domaine des communications.

Activités

Le Centre d'analyse et de services en communication a à son actif plusieurs réalisations, dont les suivantes :

Activités de communication stratégique

- Poursuite de la mise en place du Centre d'analyse et de services en communication et mise en oeuvre d'une approche de communication stratégique axée sur les emplois durables.
- Élaboration et mise en oeuvre de plans de communication touchant le dossier du porc, la stratégie de développement du bœuf, ainsi que la restructuration et la rationalisation des activités des laboratoires.
- coordination des activités de communication et de relations de presse pour les événements suivants : le Forum sur les pêches, édition 1996, le Rendez-vous des filières agroalimentaires et le Forum sur le développement de l'industrie porcine.

Activités de communication interne

- Intégration des moyens de communication visant à développer une approche de communication interne favorisant une diffusion étendue des décisions qui touchent la vie de l'organisation et le développement d'une culture de communication interne axée sur le multimédia. Cette approche a permis au Centre de mériter le *Grand Prix Zénith - Plan et stratégie de communication - Clientèle interne*, décerné par le Forum des directeurs et directrices des communications du gouvernement du Québec.
- Publication de 10 numéros du bulletin mensuel *Le Sillon*, soit 110 pages d'information, à l'intention du personnel du ministère et des organismes

relevant du ministre.

- Diffusion de trois feuillets d'information destinés à informer le personnel de l'évolution des grands dossiers ministériels. Le bulletin *Nouvelles du Comité de direction* a été publié à 14 reprises, le bulletin *Maillage* du Groupe APA, à 9 reprises et le bulletin *Nouvelles du comité ministériel sur l'organisation du travail*, à 3 reprises. Ces informations ont été affichées sur la vitrine interne, et imprimées sur papier lorsque les circonstances l'exigeaient.
- Production et diffusion de 9 émissions du vidéojournal *Biomag*, qui a vu le jour en février 1996. Ce vidéojournal présente, en interaction avec les autres moyens de diffusion, des sujets pouvant profiter de l'utilisation de l'image et mettant notamment l'accent sur les réalisations du ministère en région. Une centaine de cassettes sont expédiées en région et dans les organismes du MAPAQ.
- Poursuite des activités de développement de la vitrine interne. Des discussions ont été menées avec le Comité de mise en oeuvre de l'inforoute, afin que les directions générales assurent l'élaboration et la mise à jour de leur contenu, pour que cette technologie joue davantage son rôle d'outil de communication interne intégré. Il est à noter que le MAPAQ est le premier ministère à se doter d'un Intranet.
- Élaboration et mise en oeuvre de plans de communication interne en vue d'informer le personnel sur divers sujets concernant l'organisation, tels que le suivi du cadre de gestion par résultats, la restructuration administrative de la Direction des ressources humaines, la sécurité de l'information électronique au ministère, la planification et le redéploiement de la main-d'oeuvre, l'offre de services de la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne, le Programme d'aide aux employés et employées et la campagne Centraide.
- Diffusion d'un document intitulé *L'inforoute au MAPAQ - Guide du gestionnaire* et réalisation d'activités de communication interne concernant le retour du service alimentaire au 200, chemin Sainte-Foy.

Relations de presse et rétroinformation

- Organisation et coordination de 54 conférences de presse et cérémonies officielles, en collaboration avec plusieurs directions générales, et diffusion de
- 195 communiqués de presse traitant de divers sujets.
- Production de rapports de rétroinformation sur la couverture de presse écrite et électronique de communiqués de presse diffusés par le ministère.
- Production de revues de presse thématiques concernant le concours de l'Ordre du mérite agricole, le concours « Villes, villages et campagnes fleuris », le Lys d'Or et le Forum sur les pêches maritimes.
- Production de la revue de presse quotidienne.
- Réalisation d'un projet de production de la revue de presse sur support informatique pour diffusion éventuelle sur la vitrine interne.

- Réponse à 650 demandes de nouvelles électroniques.

Édition

- Réalisation de 460 projets d'édition, soit 22 brochures, 6 volumes, 25 dépliants, 32 affiches, 46 pages couvertures, 101 bulletins, 215 projets divers et 13 projets tridimensionnels.

Photographie

- réponse à 340 demandes de services de photographie et couverture de 97 événements à caractère agricole par le personnel.
- 78 séances de photographie tenues dans les studios, 582 documents photographiques reproduits et 387 demandes de développement, d'impression et d'agrandissement de photos exécutées par des laboratoires privés de la région de Québec.
- Prêt de 255 photos montées pour des stands d'expositions.
- 98 prêts d'équipement photographique (caméra, trépied, éclairage, objectifs, etc.).
- 609 demandes à la photothèque.

Expositions

- Conception et fabrication de structures tridimensionnelles ayant permis au ministère d'être présent à plus de 47 expositions ou événements portant sur la promotion du secteur bioalimentaire.
- Participation, avec des partenaires extérieurs, aux 7 expositions régionales et à Expo Québec, mettant l'accent sur l'importance économique du public consommateur : « J'investis... j'achète québécois ».
- Participation aux Fêtes gourmandes internationales sur le thème « Le party de l'été »
- Participation à un certain nombre d'expositions spécialisées, dont le Salon international de la machine agricole, le Super Salon de l'alimentation, Rest-Hôte 1996, Rendez-vous 1996, le Salon de l'agriculteur de Saint-Hyacinthe, les Journées horticoles, Rendez-vous 1997 et Éco-Sommet.
- Participation à plusieurs expositions de prestige mettant l'accent sur la diversité et la qualité des produits provenant des treize régions agricoles du Québec. Ces expositions ont été présentées à la Maison des régions, aux Rendez-vous alimentaires 1995, de même qu'au Carrefour des vins et de la fine cuisine du Québec 1996.
- Participation aux galas annuels organisés par le ministère, soit : la Journée provinciale « Villes, villages et campagnes fleuris 1996 », le gala du Mérite agricole 1996 et le gala du Lys d'Or 1996.
- Participation au Congrès mondial 1996 de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN). Une superstructure Québec y a été

aménagée pour le gouvernement du Québec. Elle regroupait les ministères suivants : Ressources naturelles, Environnement et Faune, Relations internationales, Industrie, Commerce, Science et Technologie, et Agriculture, Pêcheries et Alimentation.

- Participation à Americana 97 et au Salon international des technologies de l'environnement. Aménagement d'une superstructure Québec regroupant les ministères suivants : Ressources naturelles, Environnement et Faune, Industrie, Commerce, Science et Technologie, Transports, et Agriculture, Pêcheries et Alimentation.

Publicité

Un budget de 99 574,24 \$ a été consacré à la publicité par mandat et un autre de 8 293,21 \$, à la publicité obligatoire.

Audiovisuel

- Réalisation de 20 productions audiovisuelles, qui ont été diffusées à diverses clientèles (cabinet, ITA, développement durable, concours de l'Ordre du mérite agricole, etc.).
- Enregistrement de 2 400 émissions, reproduction de 175 cassettes vidéo ou audio, 200 réservations pour la salle multimédia, 98 emprunts d'appareils (moniteur de télévision avec magnétoscope intégré, magnétophone). En ce qui concerne le projecteur vidéo et l'acétate électronique, on compte un total de 200 jours de prêt, ce qui, dans le secteur privé, aurait représenté des coûts de location de 60 500 \$.

Renseignements et publication

- Fermeture de la Librairie la Liaison et cessation de la vente des publications des conseils (CPAQ, CPVQ, GÉAGRI). Cette vente a été confiée à l'entreprise privée en avril 1996. Le Centre continue par ailleurs à vendre certaines publications ministérielles et 545 de ces publications ont été vendues, pour un montant de 3 945,86 \$.
- Le personnel a répondu à 11 334 appels téléphoniques, dont 1 046 étaient des références téléphoniques et 9 288, des demandes de renseignements ou au sujet de publications. Un total de 928 personnes ont été rencontrées, soit 420 pour des renseignements et 508 pour l'achat de publications. Le Service a également reçu 1 682 demandes de renseignements ou de publications par courrier, dont 414 par Internet.

Révision linguistique et traduction

- Élaboration et diffusion d'une politique linguistique ministérielle, et poursuite des activités de révision linguistique et de traduction.

Bibliothèque et gestion documentaire

Bibliothèque

La décision de regrouper à la bibliothèque ministérielle les documents provenant des Centres de documentation situés au 200, chemin Sainte-Foy a permis une rationalisation de l'espace, mais surtout un partage plus rentable et efficace des ressources documentaires du ministère, qui sont maintenant accessibles en un lieu unique.

Pour faire suite à une recommandation résultant d'une étude interne réalisée en 1996, le ministère se dotera d'une politique administrative d'acquisition de documents (monographies et périodiques en 1997). Celle-ci favorisera une réduction des coûts d'acquisition, tout en tenant compte des besoins des clientèles et des exigences liées aux différents mandats ministériels.

Pour faire suite à la décision de relocaliser l'ensemble des documents à la bibliothèque ministérielle, le CASC a octroyé un contrat de 50 000 \$, réparti sur deux années financières, aux Services documentaires multimédias (SDM) pour leur catalogage. Cette intervention permet notamment d'enrichir la collection de la bibliothèque de plus de 5 000 documents spécialisés en bioalimentaire, mais surtout de rendre ceux-ci accessibles à toutes les clientèles internes et externes.

Le personnel de la bibliothèque a répondu à 6 935 clients et clientes sur place et au téléphone, et a effectué 4 251 prêts de documents, dont 861 étaient des prêts entre bibliothèques.

Gestion des documents administratifs

Plus de 10 800 boîtes sont entreposées à l'Entrepôt Idéal inc. (addition de 1 302 boîtes et déclassé de 966 boîtes), selon le calendrier de conservation en vigueur.

À la suite de la fermeture du Service de la gestion des terres et selon les délais de conservation du calendrier, 2 600 boîtes de documents devront être versées aux Archives nationales du Québec. Des négociations ont été entreprises entre l'ANQ et le CASC afin de disposer de celles-ci le plus tôt possible. Présentement, les coûts annuels liés à l'entreposage de ces documents à l'Entrepôt Idéal sont de 9 000 \$.

Un projet pilote de numérisation des documents a été réalisé en vue de réduire les coûts administratifs de ces activités.

Ressources humaines

Mandat

Le rôle de la Direction des ressources humaines consiste à :

- Conseiller et assister la haute direction dans la définition des orientations ministérielles concernant la gestion des ressources humaines et dans l'élaboration de leurs modalités d'application.
- Offrir aux gestionnaires et autres personnes, les services d'assistance et de conseil concernant les sept grandes fonctions de la gestion des ressources humaines, soit :
 - l'organisation du travail ;
 - les relations du travail ;
 - la santé et la sécurité, incluant les cotisations de la CSST ;
 - les mouvements de personnel ;
 - le soutien à la personne ;
 - la rémunération et les avantages sociaux ;
 - l'information de gestion.
- Fournir aux gestionnaires le soutien administratif central dans des dossiers, tels que la préparation de la paie, la conservation et la mise à jour du dossier de chaque employée et employé, la préparation de rapports de gestion, etc.

Activités

Activités visant :

- Un soutien à la gestion et à la mise en place de politiques :
 - élaboration et mise en place d'une politique concernant les fonctionnaires désignés au sein de conseils d'administration des sociétés sans but lucratif ;
 - réalisation d'activités de développement d'habiletés en matière de " coaching ", de communication, de leadership, de travail en équipe, de gestion du changement et de conduite de réunion ;
 - implantation d'une politique sur le tabagisme en milieu de travail ;
 - conception et mise en place d'une politique sur la violence au travail ;
 - adoption d'un plan d'action en matière de santé et de sécurité au travail ;
 - conception et mise en application d'un programme d'aménagement du temps de travail ;
 - élaboration et mise en place d'un programme ministériel temporaire de mesures de soutien à la retraite anticipée, qui a eu comme

- résultat le départ de 41 personnes d'ici le 31 décembre 1998 ;
- dans le cadre de la mesure de départ assisté dans la fonction publique, la direction a offert 5 sessions d'information et quelque 500 rencontres individuelles avec les personnes admissibles à une rente de retraite, ce qui a généré 165 départs.
 - L'augmentation de l'autonomie des gestionnaires :
 - Consolidation du système ministériel d'information de gestion ayant permis :
 - la production de données relatives à l'évolution de la main-d'oeuvre, à l'impact des programmes de retraite, au suivi des mesures de départ assisté et à la performance du programme ministériel d'aménagement du temps de travail ;
 - la mise en place d'une politique favorisant l'utilisation des nouvelles technologies de communication, comme le courrier électronique MS-MAIL, ce qui a permis d'acheminer 95 % des communiqués de la DRH par moyen électronique.
 - Promotion et soutien à l'implantation de la gestion par résultats par :
 - la réalisation de cinq démarches d'accompagnement de gestion, particulièrement dans des positionnements d'équipes ;
 - la validation d'un cadre de gestion sur le rendement adapté au cadre ministériel de la gestion par résultats ;
 - la présentation d'un nouveau plan de délégation au Comité de direction.
 - La rationalisation des processus soutien en matière de gestion des ressources humaines :
 - signature d'ententes formelles avec trois membres du groupe APA, en l'occurrence la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole (TAMPTA) et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) ;
 - refonte et simplification du système de gestion de l'effectif du ministère, entre autres par l'élimination des opérations de gestion associées à la notion de poste ;
 - implantation d'un nouveau système de gestion et de suivi de la formation du personnel.
 - L'introduction de nouvelles formes d'organisation du travail :
 - élaboration d'approches et expérimentation sur les nouvelles formes d'organisation du travail que sont le télétravail, le travail à la maison et l'équipe autogérée ;
 - soutien à trois équipes ayant vécu ces formes d'organisation du travail au ministère.

Ressources informationnelles

Mandat

La Direction des ressources informationnelles a pour mandat de conseiller la haute direction du ministère et les utilisateurs dans l'usage optimal des technologies de l'information, de gérer l'infrastructure technologique qui s'y rapporte, de développer et d'exploiter les systèmes informatiques, ministériels et départementaux, d'assumer le leadership dans le développement des technologies de l'information, d'en faire la promotion et de favoriser la mise en place de mécanismes nécessaires à leur saine gestion.

Activités

- **SINPAC (Système d'information sur les programmes agricoles et la clientèle)**
Implantation des modifications aux programmes informatiques devant supporter la mise en production de la nouvelle fiche des producteurs agricoles et la mise à niveau des programmes de subvention.
- **SILAB (Système d'information pour les laboratoires)**
Dépôt d'une analyse préliminaire en vue de la refonte en profondeur du système d'information des laboratoires de pathologie animale (SICLOP) et de l'appui différent en termes de prestation de services à la clientèle.
- **PATBQ (Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec)**
Poursuite de l'implantation et du rodage de ce système dans les 30 différents sites du ministère et réalisation d'une deuxième phase concernant le volet économique vache-veau.
- **BAK (Système des interventions)**
Introduction des notions se rapportant à la charge de risque et aux mesures coercitives, et traitement des modifications se rapportant aux permis lourds.
- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**
Signature d'un protocole d'entente CPTAQ/MAPAQ en vue de soutenir la Commission dans la réalisation de son plan directeur informatique.
- **(Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole)**
Prise en charge de la fourniture de tous les services bureautiques à même l'environnement technologique du MAPAQ
- **GIRMA (Gestion intégrée des ressources en milieu agricole)**
Réalisation d'un prototype ayant permis de démontrer la capacité de visualiser différentes couches d'information (sols, photos aériennes, zonage agricole, etc.) afin de soutenir les prises de décisions stratégiques se rapportant à la gestion du territoire.
- **BGA (Base géographique agricole)**
Dépôt d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'une base géographique agricole devant comprendre différentes données descriptives et géométriques nécessaires aux intervenants et intervenantes du secteur agricole.
- **Contours pédologiques**
Dépôt d'une étude de faisabilité et estimation des coûts se rapportant à la

mise en place d'un programme de numérisation des cartes de sols.

- Réseautique

Amorce d'intégration des différents réseaux de télécommunications informatiques du ministère et de ses organismes en vue de constituer la branche APA (Agriculture, Pêcheries et Alimentation) du réseau gouvernemental, appelé RICIB, et de partager des services communs

- La direction a également réalisé un plan d'architecture et un plan d'action détaillé en vue de procéder à la migration à NT de notre environnement réseau.

Planification

Mandat

Le mandat de la direction consiste à :

- soutenir la direction du ministère dans sa planification stratégique ;
- appuyer la direction du ministère dans la mise en oeuvre et le suivi des orientations ministérielles ;
- coordonner les interventions du ministère et des organismes avec les autres intervenants gouvernementaux dans les dossiers à caractère interministériel ;
- élaborer, en collaboration avec les directions générales en cause, des politiques à caractère horizontal et les appuyer dans la mise en oeuvre d'un suivi ministériel ;
- assumer le secrétariat de la Filière agroalimentaire et assurer le lien entre la Filière agroalimentaire, les tables filières et le Comité de direction du ministère ;
- travailler à certains dossiers *ad hoc* que pourrait lui confier le Comité de direction.

Activités

Soutien à la planification stratégique ministérielle

- Élaboration et rédaction du plan stratégique 1997-2000 du ministère et des / organismes ;
- Collaboration, avec la Direction des ressources financières, à la revue des programmes 1997-1998 ;
- Élaboration d'un plan de communication de la stratégie budgétaire 1997-1998 et participation à sa mise en oeuvre (communiqués, discours sur les crédits) ;>
- Réalisation d'analyses diverses à caractère budgétaire.

Coordination des interventions du ministère avec les autres intervenants gouvernementaux dans les dossiers à caractère interministériel

- Coordination de la participation ministérielle dans la mise en oeuvre des orientations gouvernementales, telles que l'allégement réglementaire, la relance de Montréal, la régionalisation, l'action gouvernementale à l'international, la réforme de la justice administrative, l'autoroute de l'information, etc. ;
- Coordination de la production d'un fascicule sur le secteur bioalimentaire au Québec (vue d'ensemble de l'industrie et de l'intervention gouvernementale) appuyant les travaux de la Commission nationale itinérante sur la fiscalité et le financement des services publics ;
- Coordination, pour le ministère et les organismes, du suivi découlant du Sommet socio-économique de Montréal sur l'emploi et le développement économique ;
- Coordination de la participation ministérielle aux travaux liés au secteur de l'agroalimentaire et des pêches dans le cadre de la préparation de la politique de développement économique du gouvernement du Québec ;
- Coordination d'avis et préparation de dossiers pour le Comité ministériel sur l'emploi et le développement économique (CMEDE), le Comité ministériel des affaires régionales et territoriales (COMART) et le Comité des priorités ;
- Préparation et coordination des réponses du ministère concernant le rapport du vérificateur général.

Coordination de la mise en oeuvre de dossiers à caractère ministériel

- Coordination des travaux relatifs au projet de loi 23 concernant la protection du territoire et des activités agricoles ; Préparation d'une politique ministérielle de tarification et coordination de sa mise en œuvre ;
- Coordination ministérielle de la mise en place des bases de la gestion par résultats, incluant l'organisation d'une rencontre des cadres portant sur le sujet
- Suivi de l'Opération cohérence dans chacune des directions générales ;
- Coordination de la présentation des activités du ministère lors de la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes.

Soutien à la Filière agroalimentaire et liaison avec les tables filières

- Organisation et suivi des rencontres de la Filière agroalimentaire ;
- Organisation et suivi des rencontres des responsables gouvernementaux et des secrétaires-coordonnateurs des tables filières ;
- Organisation du « Rendez-vous des filières agroalimentaires 1996 » et coordination du suivi ;

- Production d'un bilan des activités des tables filières ;
- Participation à la mise en place d'un programme d'appui à la concertation en agroalimentaire.

Divers

- Réponses à des demandes du Conseil exécutif, du Comité de direction du ministère et du cabinet ;
- Rédaction de discours, etc.

Évaluation de programmes et vérification interne

Mandat

La Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne offre un soutien adapté aux besoins des gestionnaires en matière :

- d'évaluation de programmes ;
- de planification stratégique et opérationnelle ;
- de suivi de gestion ;
- de processus d'organisation du travail ;
- de vérification interne ;
- de soutien à l'analyse environnementale ;
- de soutien à la concertation.

Activités

L'année a été marquée par une série d'activités, dont voici les principales :

Évaluation de programmes

À la demande de la Direction générale de la production et des affaires régionales (DGPAR), la direction a entrepris un important sondage sur la satisfaction de la clientèle relativement aux services-conseils. Le rapport sera disponible vers le mois d'avril prochain.

Par ailleurs, la direction a effectué un sondage sur les façons de vivre au ministère pour le compte du CMMOT (Comité mixte ministériel sur l'organisation du travail).

D'autres mandats d'évaluation ont porté sur la Stratégie phytosanitaire, les Clubs d'encadrement technique et l'IQDHO (Institut québécois pour le développement

de l'horticulture ornementale), etc.

Gestion par résultats

La direction a soutenu les directions générales opérationnelles du ministère dans l'élaboration de leur planification stratégique triennale et le développement d'indicateurs de résultats. Elle a aussi collaboré au développement et à la mise en place d'un cadre de gestion par résultats au ministère.

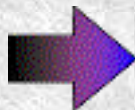
Soutien à l'analyse environnementale

La direction a été appelée à travailler en collaboration avec la DEDD (Direction de l'environnement et du développement durable) pour mettre à jour une grille d'analyse sur la conformité environnementale, qui sera appliquée aux programmes d'aide du ministère.

Soutien à la concertation

La direction a participé à la réalisation de plusieurs événements sous l'aspect du soutien à la prise de décisions, dont le Forum sur les pêches maritimes, le Colloque sur l'industrie porcine et le Forum agroalimentaire en Outaouais.

De plus, plusieurs filières agroalimentaires, par l'entremise de leur secrétaire-coordonnateur, ont fait appel à nos services pour la révision de leur plan stratégique et autres activités de concertation : fruits et légumes transformés, chevaline, acéricole, ratites, etc.



Programme 7

Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à favoriser le développement de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquiculture. En plus de permettre des activités de recherche scientifique et technique sur les ressources halieutiques et la production aquicole, le programme procure un soutien technique et financier aux aquiculteurs, aux pêcheurs et aux transformateurs de produits marins.

Éléments de programmes	Budget ('000 \$)	Dépenses ('000 \$)
7.1 Planification et recherche	6 144 \$	5 925 \$
7.2 Contribution à la pêche, à l'aquiculture et à la transformation	11 052 \$	9 226 \$
Total	17 196 \$	15 151 \$
Effectif total autorisé	149	

Élément 7.1

Planification et recherche

Mandat

La Direction de l'innovation et des technologies (DIT) a été formée en 1996 à partir d'effectifs scientifiques et technologiques provenant de la Direction de la recherche scientifique et technique (DRST) et de la Direction du développement et des activités régionales (DDAR).

Le mandat de la DIT concerne l'évolution des savoirs et des technologies susceptibles d'être utiles au secteur. Elle identifie, en relation avec les autres directions et la clientèle, les besoins et les priorités d'intervention en matière de savoirs et de technologies, mobilise l'industrie et les autres intervenants vers des objectifs communs et oriente la mise en place et le financement d'activités technologiques.

De plus, la DIT documente et fait connaître les possibilités d'innovation ; elle propose et réalise également des activités de transfert, de développement

expérimental et de recherche en vue d'établir ou de consolider la faisabilité de nouvelles activités industrielles.

Elle gère des unités spécialisées en recherche-développement, et mène des projets réalisés pour la plupart en partenariat avec l'industrie et les autres intervenants du secteur. Pour le bénéfice de la direction générale, elle assure la gestion de la documentation spécialisée en pêches et aquiculture, la coordination et le soutien à l'entretien du parc informatique et fournit des services administratifs et financiers. Enfin, cette direction accueille aussi une unité de soutien à la gestion des ressources humaines de la direction générale.

La direction a été divisée en équipes de travail, soit au niveau central à Gaspé, l'équipe de direction regroupant les fonctions de coordination et d'administration et l'équipe des ressources informationnelles regroupant la documentation, la diffusion de rapports technologiques et l'informatique. De même, pour ce qui est des opérations, on trouve à Gaspé le Centre technologique des produits aquatiques (CTPA), à Grande-Rivière, le Centre aquicole marin (CAMGR), à Cap-aux-Meules, la Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine (STMIM) et à Québec, la Station technologique piscicole des eaux douces (STPED). L'unité de soutien à la gestion des ressources humaines forme une autre équipe, dont la responsabilité relève directement de la direction générale.

La direction a disposé d'un budget global de 4 756 200 \$ et comptait, en fin d'exercice, 66 employés permanents et 16,1 ETC occasionnels. Le budget original en personnel occasionnel était de 339 300 \$; toutefois, des virements de rémunération permanente à occasionnelle de 214 300 \$ ont été effectués, provenant de congés sans traitement et de départs à la retraite, permettant l'embauche de 4,8 ETC pour le remplacement de différents congés.

L'équipe de direction

L'équipe de la direction, regroupant les fonctions de coordination et d'administration, a pour mandat de proposer des cadres d'intervention, de soutenir leur mise en œuvre et d'évaluer les actions en matière d'innovation technologique, ainsi que de respecter les opérations administratives et budgétaires et de fournir un soutien aux directions de la DGPAC en matière de gestion financière, dans une perspective d'appui au plan stratégique de la DGPAC, d'efficacité et de transparence.

Cette équipe est formée du directeur, de deux professionnels (administration et appui technique), d'une technicienne en administration, d'un agent de bureau et de deux agentes de secrétariat. En 1996-1997, exceptionnellement, l'équipe a pu bénéficier de l'appui d'un autre coordonnateur ayant contribué à l'adaptation des nouveaux mandats.

L'équipe des ressources informationnelles

L'équipe des ressources informationnelles doit veiller à l'intégration des outils et services en matière de ressources informationnelles pour soutenir les opérations de la DGPAC dans une perspective d'efficacité et d'amélioration de la diffusion des connaissances. Elle assume un leadership dans la gestion des ressources informationnelles. Elle propose et soutient la mise en œuvre d'un plan de développement annuel, en tenant compte des recommandations du Comité des ressources informationnelles. Elle adapte les façons de faire et les outils de la direction générale afin qu'ils répondent à l'évolution des besoins, et soutient les directions dans la réalisation de leurs mandats en fournissant des services-conseils et du soutien informationnel. Elle gère et développe le fonds documentaire et les actifs informationnels de façon à favoriser l'accès à l'information, tout en assurant le respect de la propriété intellectuelle et des normes de diffusion, ainsi que la sécurité informatique.

Le Centre de documentation offre des services de recherche, de prêt, d'emprunt, d'achat de volumes, d'abonnement et de tiré à part pour tout le personnel de la direction générale. Le Centre est un des mieux pourvus au Québec dans le domaine des pêches et de l'aquiculture. Il est géré par un analyste des procédés administratifs responsable, assisté d'une technicienne en bibliothéconomie et d'une auxiliaire de bureau.

L'équipe informatique offre des services de dépannage, soutien et formation aux utilisateurs et utilisatrices, de développement d'applications, d'entretien de systèmes, d'entretien de réseaux locaux, de réparation, d'installation et de configuration. Elle se compose de techniciens et techniciennes en informatique, ainsi que d'une agente technologique, basés à Gaspé et Québec. Jusqu'en décembre 1996, l'équipe comptait en plus un analyste en informatique, responsable du groupe, qui a quitté pour une promotion au CAMGR. L'équipe obtient la collaboration de six agents et agentes technologiques, personnes qui soutiennent volontairement leurs collègues dans l'usage des technologies de l'information.

Le service de messagerie et de reprographie est assumé par un préposé à la photocopie.

Les équipes opérationnelles

Les mandats des équipes opérationnelles sont complémentaires les uns des autres. Les quatre sections qui suivent décrivent les mandats des quatre équipes opérationnelles, qui, dans l'ensemble :

- évaluent, par la réalisation de projets de préféabilité, les possibilités de valorisation et de nouvelles applications technologiques en aquiculture et

en transformation des produits aquatiques, en tenant compte de leur potentiel d'impact sur le secteur ;

- soutiennent, par une approche de réduction des risques, les projets technologiques industriels, par parrainage et incubation d'entreprises, dans le but d'améliorer les performances de production ;
- offrent un soutien technique aux producteurs piscicoles, aux usines de transformation et aux promoteurs de projets, dans une perspective d'amélioration de la productivité ;
- soutiennent les actions des directions régionales dans leurs mandats d'appui au développement, dans le but de renforcer l'aide directe aux entreprises ;
- diffusent les connaissances et les savoir-faire à fort potentiel d'impact sur le secteur, notamment par la production de guides et autres outils de gestion des opérations technologiques ;
- animent des concertations avec des partenaires et des utilisateurs dans le but d'identifier des activités d'innovation technologique, d'établir des priorités et de réaliser ces activités ;
- rendent accessibles leurs ressources aux partenaires et clients, afin de permettre à ceux-ci de poursuivre leurs propres travaux d'innovation ;
- gèrent et développent les ressources de façon à les maintenir efficaces en fonction des besoins de développement du secteur ;
- adaptent et développent des méthodes analytiques en vue de soutenir les expérimentations et les transferts technologiques.

Le Centre technologique des produits aquatiques (CTPA)

Le mandat du CTPA consiste à inciter l'innovation technologique et à développer la connaissance et le savoir-faire en transformation et valorisation des produits aquatiques, en tenant compte des potentiels de développement et de commercialisation, dans une perspective d'optimisation de l'utilisation des ressources. Le Centre assume au ministère le leadership dans le domaine des technologies des produits aquatiques. En plus de ses activités dans le secteur des produits aquatiques, le CTPA peut soutenir occasionnellement les actions des directions régionales agricoles dans le mandat d'appui technique et de développement du ministère, dans le but de renforcer l'aide directe qu'elles offrent aux entreprises agroalimentaires de la région maritime.

Le CTPA réunit des professionnels en ingénierie, sciences et technologie des aliments, chimie et microbiologie, du personnel technique en procédés industriels, transformation des produits marins, chimie et microbiologie, un ouvrier en entretien, ainsi qu'une agente de secrétariat. Ce groupe multidisciplinaire fonctionne en équipe autogérée.

Le Centre est doté d'un laboratoire de développement de produits, d'usines-pilotes en transformation des produits aquatiques et sous-produits, ainsi que de laboratoires de chimie, microbiologie et évaluation sensorielle, permettant

d'appuyer les principales activités de développement en première transformation, congélation, pasteurisation, stérilisation, fumage, séchage, marinage, fabrication de produits élaborés et de nourriture animale.

Le Centre aquicole marin de Grande-Rivière (CAMGR)

Le Centre a pour mandat d'inciter l'innovation technologique en mariculture et de développer la connaissance et le savoir-faire en milieux contrôlés, en tenant compte des potentiels de développement et de commercialisation. Il assume au ministère un leadership dans le domaine des poissons marins, échinodermes, crustacés et productions larvaires.

L'équipe du CAMGR comprend un directeur, des professionnels en biologie et en aquiculture, des techniciens en faune, en aquiculture, en électronique, en instrumentation, en entretien et en analyse. L'équipe est complétée par des ouvriers piscicoles et en entretien, ainsi que par du personnel de soutien administratif.

Le Centre est équipé pour desservir la recherche et le développement en mariculture. Sa station de pompage peut distribuer plus de 3 000 l/min. d'eau de mer filtrée ou brute dans les aires expérimentales, aux trois entreprises qui occupent le parc industriel de Grande-Rivière et au Centre spécialisé des pêches. Le Centre dispose aussi d'approvisionnement en eau douce. Fait unique au Québec, une unité de quarantaine a été spécifiquement aménagée. La salle des bassins permet l'étude des poissons et invertébrés. Des systèmes de préchauffage et de refroidissement de l'eau assurent le maintien en bassins des organismes les plus sensibles, hiver comme été. L'écloserie expérimentale comprend une salle de production d'algues et une salle pour la production de larves de différentes espèces. On y trouve des ateliers de mécanique, de menuiserie et d'instrumentation, ainsi que la régie des systèmes. Enfin, le complexe est également doté d'un édifice administratif logeant, entre autres, les bureaux du personnel et des partenaires, des laboratoires de biologie marine sec et humide et une petite salle de production de phytoplancton.

La Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine (STMIM)

La mission de la station est d'inciter l'innovation technologique en mariculture et de développer la connaissance et le savoir-faire en milieu naturel, en tenant compte des potentiels de développement et de commercialisation. La station assume au ministère le leadership dans le domaine de la conchyliculture.

Une équipe formée de trois biologistes, dont l'un assume la charge de responsable de la station, trois techniciens et techniciennes et deux agentes de bureau, dont l'une assume les tâches d'agente technologique pour l'ensemble du MAPAQ sur place, complétée l'été par des occasionnels et occasionnelles, est à

l'oeuvre aux Îles. L'équipe travaille habituellement en partenariat avec divers intervenants, dont les promoteurs (mytiliculteurs et Association des pêcheurs de pétoncle des Îles), les scientifiques du MPO (au Québec et ailleurs dans les Maritimes), des universitaires (INRS-Océanologie, UQAR, Université Laval) et des consultants. La station est dotée d'un laboratoire humide (sans prise d'eau salée), d'un laboratoire sec et d'un petit atelier pour la fabrication de matériel conchylicole expérimental. Une partie importante des activités se déroule sur le terrain. De plus, l'équipe a accès à trois embarcations, dont un bateau de 13 m conduit par l'un des techniciens.

La Station technologique piscicole des eaux douces (STPED)

La mission de la station est d'inciter l'innovation technologique en aquiculture et en pêche commerciale d'espèces aquatiques dulcicoles et diadromes, en tenant compte des potentiels de développement et de commercialisation, dans une perspective d'optimisation de l'utilisation des ressources. La station assume un leadership au ministère en production et en exploitation d'espèces dulcicoles et diadromes.

L'équipe est formée de biologistes, d'un ingénieur, d'un technicien en informatique et d'une agente de secrétariat. L'ensemble des activités expérimentales en pêche et aquiculture sont réalisées sur le terrain et en entreprises, la station ne gérant pas d'infrastructure expérimentale ou de laboratoire. Le groupe fonctionne en équipe autogérée.

Le mandat de la STPED est complémentaire à celui de la Société de recherche et développement en aquiculture d'eau douce (SORDAC), soutenue à même les budgets de la direction. Les activités de recherche et de développement en technologies piscicoles des eaux douces sont surtout parrainées par la SORDAC. Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, dirigé par un conseil d'administration composé de représentants de l'Association des aquiculteurs du Québec, des universités, des cégeps et du ministère. Les activités de recherche qu'elle finance sont réalisées dans les universités, les cégeps et les entreprises piscicoles. Ses mandats visent la concertation du milieu et la planification de stratégies d'intervention en matière de recherche, de développement et de transfert technologique, ainsi que le financement d'activités de R&D, de veille et de transfert technologique. La station assume un soutien professionnel et le secrétariat de la SORDAC.

Le secteur des ressources humaines

L'équipe des ressources humaines est composée d'un conseiller en ressources humaines, d'une technicienne en ressources humaines et d'une agente de secrétariat. Bien que sous la direction de la sous-ministre adjointe, cette équipe relève de la Direction de l'innovation et des technologies aux fins budgétaires.

Cette équipe a pour mandat d'assister les gestionnaires de la direction générale dans la gestion des ressources humaines en fournissant des services en organisation administrative, en suivi de l'effectif, en dotation des emplois permanents et occasionnels, en cheminement de carrière, en développement et perfectionnement des ressources humaines, en planification de retraite, en suivi d'assiduité, en santé et sécurité du travail et, enfin, pour l'application des conditions de travail. Depuis avril 1996, cette équipe assume également les services-conseils en gestion de la documentation administrative.

Activités

Le bilan de la direction

L'année a été marquée par une réorganisation administrative qui a nécessité des adaptations dans la répartition des tâches et des responsabilités et une définition des mandats des équipes de travail en fonction des nouvelles orientations. Cette réorganisation a entraîné une modification en profondeur de l'équipe de direction de l'ancienne DRST, qui a été quasi totalement remplacée par celle de l'ancienne DDAR. Elle a entraîné aussi l'intégration d'une équipe de spécialistes en pisciculture et en pêche continentale de l'ancien Service du développement de la DDAR.

L'année a aussi été marquée par la visite du vérificateur général, qui examinait les résultats des derniers exercices de la DRST dans le cadre d'un mandat de vérification de l'ensemble des fonctions de R&D *intra muros*. Dans une large mesure, le rapport du vérificateur, qui portait sur la gestion de projets, l'évaluation de la qualité des travaux, la diffusion des résultats et la reddition de comptes, a permis de mieux positionner les changements entrepris dans le cadre de la réorganisation administrative. Il permet aussi de souligner la pertinence de l'orientation prise par le ministère de rapprocher les services des utilisateurs dans le cadre du Forum sur les pêches. Le vérificateur a constaté les difficultés rencontrées dans la mise en marche du CAMGR qui, bien qu'inauguré en 1993, n'était pas encore fonctionnel en 1996. Le bilan et les perspectives du CAMGR montreront que beaucoup d'efforts ont été investis et le seront encore pour en assurer le bon fonctionnement.

En 1996, la direction a produit un nouveau modèle de plan d'action annuel. Ce plan d'action, basé sur la mise en valeur des équipes de travail de la direction, présente leur mission et mandats, les contextes qui encadrent leurs activités, les objectifs, les résultats, les impacts prévisibles et les coûts projetés de leurs activités. Ce plan a été diffusé aux représentants et représentantes de la clientèle pour rétroaction. De plus, conformément à son mandat, la direction a produit pour consultation un bref document décrivant des propositions d'orientations technologiques qui devraient être traitées en priorité à court terme par la direction générale pour favoriser le développement du secteur.

Sur le plan de la concertation, l'année a été marquée par le suivi du Forum sur les pêches de 1996. À cet effet, la direction a assumé la présidence d'une nouvelle Table maricole formée de 23 membres. Cette table s'est réunie à deux reprises. Elle a le mandat d'assurer le suivi des recommandations contenues dans un nouveau plan stratégique en mariculture qui a été approuvé au forum. La direction a participé, dans le cadre des activités de la table, à la mise en place et au financement (100 000 \$) d'une Société de développement en mariculture (SODIM), à la définition d'un guide permettant d'identifier les potentiels biophysiques d'une activité maricole, à la mise en place d'un processus d'identification de besoins et de priorités de recherche et à l'identification des problématiques législatives et réglementaires reliées au développement de l'industrie maricole.

La direction a aussi assumé dans le cadre du forum la présidence d'un groupe de travail de 11 membres sur l'innovation et le transfert technologique. Un document préliminaire portant sur la problématique et les potentiels, les occasions technologiques et les moyens d'améliorer l'efficacité du secteur a été discuté et le travail du groupe se poursuivra en 1997-1998 de façon à apporter des recommandations claires aux structures du forum. Enfin, la direction a participé à d'autres groupes de travail concernant, entre autres, les approvisionnements extérieurs et la pénétration du marché québécois, et un de ses professionnels est membre du secrétariat du forum.

La direction a analysé, en collaboration avec la Direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures, le bilan des réalisations de la SORDAC. Cette analyse a mené à la reconduction du soutien financier du MAPAQ (200 000 \$ en 1996-1997 et 800 000 \$ sur trois ans). La direction participe au conseil d'administration de cette société qui regroupe des représentants de l'industrie et de partenaires technologiques. De plus, le dossier de la SODIM prévoit l'allocation d'un fonds de 345 000 \$ sur trois ans pour le recrutement de personnel spécialisé pour le CAMGR. Des démarches ont été entreprises avec le secteur universitaire de Rimouski afin qu'il partage avec la SODIM les frais de recrutement de ce personnel spécialisé. La structuration de ce dossier pourrait à moyen terme conduire à la formation d'une société de R&D en mariculture.

La direction a participé à une refonte du protocole d'entente liant le cégep de la Gaspésie et des Îles au ministère. L'ancienne entente datait de 1987. Une nouvelle entente a été signée en septembre et devra permettre d'impliquer davantage le personnel scientifique et technique des deux organisations dans des réalisations conjointes. Trois réunions ont eu lieu dans le cadre de cette nouvelle entente.

La direction a aussi participé à l'entente Québec--Nouveau-Brunswick, notamment en termes d'échanges de services sur les huîtres, les oursins et le pétoncle et pour la production d'un lexique en mariculture (80 000 \$ partagés

50 %/50 %, dont 30 000 \$ en 1996-1997). Elle a participé à deux réunions de concertation en mariculture, coordonnées par Pêches et Océans, avec l'ensemble des provinces maritimes. Ces réunions lui ont permis de transmettre à Pêches & Océans et à l'ensemble des provinces atlantiques les besoins et les priorités de recherche identifiés par la Table maricole, ainsi que d'en discuter. Elles lui ont aussi permis d'obtenir des invitations, à titre d'observateur, à toutes les structures de suivi des ententes Canada-provinces maritimes qui concernent le développement et la diversification de la mariculture.

Outre les échanges avec les Maritimes, les voyages à l'extérieur ont visé à diffuser des résultats (trois voyages/cinq personnes), à assurer une veille technologique (trois voyages/six personnes), à participer à une formation de haut niveau (un voyage/une personne) et à accompagner des intervenants industriels dans leurs projets d'apprentissage technologique (deux voyages). La direction a investi quelque 10 000 \$ dans ce type de déplacement. Il est à noter que les experts et expertes de la direction ont été sollicités à trois reprises pour agir à titre de conférenciers ou conférencières invités. Par ailleurs, plusieurs experts étrangers (France, Irlande) sont venus observer le fonctionnement du programme REPERE (Recherche sur le pétoncle à des fins d'élevage et de repeuplement), qui concerne l'élevage et le repeuplement du pétoncle aux Îles. Ce programme, coordonné par la Station technologique maricole des Îles, a atteint une notoriété internationale.

Plusieurs personnes de la direction ont assumé des responsabilités, telles que la coordination générale et la coordination d'équipes de contenu dans la préparation d'Aquaculture Canada '97, important congrès de l'Association aquicole du Canada (AAC) qui se déroulera à Québec en juin 1997. Une subvention totale de 24 500 \$, dont 22 000 \$ ont été versés en 1996-1997, a aussi été transférée à la SORDAC pour l'aider à soutenir cet événement. Par ailleurs, outre la SORDAC, la SODIM et le congrès de l'AAC, les budgets de subvention de la direction ont été utilisés dans le cadre de projets de partenariat avec l'industrie ou des partenaires (119 100 \$).

En termes d'échanges d'information, la direction a soutenu, par des avis techniques, tous les projets de développement, et a contribué aux demandes d'avis sectoriels qui ont été analysés par les directions régionales, ce qui représente 97 avis. L'implication de la direction a souvent été complétée par des activités de parrainage, telles que des visites sur le terrain, ainsi que du soutien et de l'encadrement technique d'activités industrielles. La direction a consenti beaucoup d'efforts en 1996 pour revaloriser le potentiel technologique de l'élevage de la moule auprès de l'industrie.

Sur le plan strictement administratif, elle a progressivement mis en place un nouveau système de tarification appliqué aux services technologiques de la direction impliquant la livraison de produits et de services à la clientèle, tels que le prêt d'espaces de travail, l'encadrement de projets et l'évaluation du potentiel de

sites aquicoles. Cette tarification devrait rapporter 10 000 \$ pour les services rendus depuis l'implantation de la politique de tarification au début juillet 1996. La direction a aussi installé un nouveau système de suivi budgétaire favorisant la responsabilisation des équipes de travail et le suivi des dépenses par projet. Elle a finalisé, à partir du plan d'action, la conception d'un modèle de tableau de bord pour le suivi des activités. Elle a soutenu l'ensemble des transactions de la direction générale, assuré la gestion des fonds locaux, le suivi des revenus et la gestion des prêts avec intérêts.

Le bilan des ressources informationnelles

Le Centre de documentation a fait l'acquisition d'abonnements et de bases de données documentaires sur disques compacts partageables. Les budgets d'achat d'abonnements et de volumes ont été décentralisés dans les directions et les équipes de travail. Le Centre, qui est aussi responsable de la gestion des publications, a produit le rapport annuel des activités de recherche et d'appui technologique de la Direction de l'innovation et des technologies et coordonné la parution de 16 documents au sein des séries internes. La technicienne en bibliothéconomie a participé à une formation à Québec sur l'utilisation de l'Internet appliquée au contexte des centres de documentation. Le responsable a assisté au congrès de l'Association des bibliothécaires du Québec.

Les principales réalisations de l'équipe demeurent en conformité avec les orientations technologiques du ministère et de la direction générale. L'équipe a répondu à plus de 2 000 demandes de service et de dépannage. Elle a analysé de façon préliminaire un système de gestion et de suivi des interventions actuellement basé sur celui qui est utilisé au CTPA, qui pourrait être implanté dans l'ensemble de la direction générale. Le système d'inventaire du matériel de la direction et des produits et réactifs des laboratoires a été refondu. Aux Îles-de-la-Madeleine, deux réseaux locaux ont été fusionnés et intégrés, alors que les installations de la Direction régionale de Sept-Îles étaient déménagées. Les serveurs du réseau local de Gaspé ont été changés, et les liens de communication de Sept-Îles et de Blanc-Sablon ont été améliorés.

En vue de l'implantation de Windows 95, plusieurs postes de travail ont été mis à niveau, et l'implantation du système d'exploitation Windows 95 a été faite sur 75 % des postes de travail. L'équipe informatique a formé les utilisateurs et utilisatrices à l'Internet, Windows 95, Ms Exchange, Ms Schedule et Ms Access, et les secrétaires, agents et agentes technologiques du ministère au langage HTML.

De leur côté, des membres de l'équipe informatique ont pu profiter de différentes formations (gestion et configuration de Windows 95, langage HTML, Environnement StreetTalk pour Windows NT) et participer à la réunion de la table des agents et agentes technologiques du ministère à Québec.

Le bilan du Centre technologique des produits aquatiques (CTPA) en transformation des ressources aquatiques

Au cours de la dernière année, le Centre a répondu à plus de 400 demandes d'information et de services provenant de l'industrie et de ses partenaires, qui sont souvent à la base d'actions innovatrices en entreprise, telles que l'achat de nouveaux équipements et l'utilisation de nouveaux emballages. Plusieurs de ces échanges ont permis d'aider des entreprises à régler des problèmes de production. Des équipements, tels que séparateur de chair, emballeuse sous vide, congélateur à plaques, bacs isothermes, etc., ont été régulièrement prêtés à des entreprises qui désiraient en tester l'usage.

Le CTPA a appuyé la réalisation d'une vingtaine de projets de développement, d'une quinzaine de projets d'implantation et d'adaptation de procédés en usine, et d'environ cinq projets de recherche en aquiculture. Le Centre a travaillé en partenariat avec la compagnie Marinard, pour le développement de chitine et chitosane, l'incorporation de résidus de crevettes à une diète d'élevage et le développement de produits élaborés à base de moules. Des projets ont été réalisés avec différentes entreprises concernant, entre autres, le développement de produits avec des découpes de poisson fumé, de conserves de truite et d'un produit à base de crevette, l'implantation d'une ligne de fumage dans une usine, ainsi que la transformation industrielle d'espèces peu exploitées en Gaspésie, telles que la mye, le crabe épineux et l'aiguillat noir. Certaines activités ont été réalisées en usine à la demande des directions régionales et en relation avec leurs dossiers d'aide financière au développement. Parmi ces activités, on note les suivis de production de chair de crabe commun et de maquereau salé. Le suivi des travaux commandés par le MAPAQ et SOQUIA à l'usine de l'ex-Société des pêches de Newport a été effectué par l'ingénieur du CTPA. Globalement un budget de 30 000 \$ en fonctionnement a été consacré, en 1996-1997, à l'appui aux entreprises.

Le Centre a développé des connaissances relatives à la sécurité alimentaire et à la durée de conservation des produits prêts à consommer, dont les produits fumés commercialisés à l'état frais en pellicule perméable et les produits pasteurisés. Il a développé et transmis son expertise en fabrication de produits à valeur ajoutée de troisième transformation et en production de diètes pour l'élevage des poissons, crustacés et échinodermes. Il a commencé à adapter les résultats d'une étude sur une utilisation potentielle des algues au Québec, et à développer des connaissances relatives à la transformation du loup-marin. La surveillance du phytoplancton marin, cause potentielle d'intoxications paralysantes par les mollusques, s'est poursuivie en 1996 dans un cadre de coopération scientifique avec le ministère des Pêches et des Océans et a permis de déterminer le potentiel aquicole de la baie de Gaspé. En outre, une étude sur la présence de ces toxines dans le homard s'est poursuivie. De plus, une modélisation expérimentale a été entreprise au laboratoire de microbiologie, afin

de combler les lacunes liées à l'absence de modèles s'appliquant au développement de bactéries pathogènes dans les produits marins. Une méthode d'identification et de quantification des acides gras a été mise au point, utile à la caractérisation des lipides des biomasses aquatiques et à l'évaluation de la durée de conservation. Globalement, un budget de 19 000 \$ en fonctionnement et capital a été consacré, en 1996-1997, à ces projets d'innovation technologique.

Le Centre a entrepris, au début de 1997, la publication d'un bulletin d'information nommé *Émergence*, qui paraîtra quatre fois l'an afin d'informer l'industrie sur l'innovation et les technologies émergentes en transformation des produits aquatiques. Le transfert de connaissances à l'industrie a également été effectué par le biais de travail dans les usines québécoises, d'ateliers, de stands et de publications.

Le bilan du Centre aquicole marin de Grande-Rivière (CAMGR) en mariculture

Plusieurs types d'activités ont contribué à la réalisation des mandats du Centre en 1996-1997. Déjà quatre projets de R&D en partenariat sont en cours au CAMGR. Ces projets concernent le conditionnement de l'oursin vert, l'amélioration des techniques de production d'algues microscopiques en écloserie, le conditionnement des géniteurs de pétoncles et l'utilisation de résidus de crevette comme nourriture d'élevage. Ces projets sont réalisés en partenariat avec le Centre spécialisé des pêches, l'Institut national de recherche en océanologie et des entreprises telles qu'Aquaculture Gaspé inc., filiale des Pêcheries Marinard ltée et les Producteurs de homard de Grande-Rivière inc. L'ensemble de ces projets totalisent près de 20 000 \$, incluant la contribution du ministère, qui représente environ 50 % de cette somme.

En plus de ces projets en partenariat, les chercheurs du Centre ont réalisé des projets et activités de R&D internes, dont l'essai d'une diète semi-humide pour les homards juvéniles en élevage, la comparaison des performances de trois groupes de géniteurs de pétoncle géant aux fins d'écloserie, l'identification de sites et la mise en élevage d'huîtres pour évaluer la faisabilité de l'implantation d'une industrie ostréicole gaspésienne, ainsi que le suivi de la souche de géniteurs d'omble chevalier.

L'écloserie du CAMGR a été inaugurée cette année. L'acquisition clé en main a représenté des investissements globaux de 51 000 \$. Afin d'accroître les performances des systèmes et de normaliser les opérations, des efforts importants ont été investis pour mettre au point un guide et une procédure d'accueil des projets en partenariat, ainsi qu'un contrat type régissant les projets en partenariat au CAMGR. Le guide de procédures d'urgence, ainsi que le plan

de gestion sanitaire ont été mis à jour. La fiabilité de l'approvisionnement en eau salée a été améliorée et la mise au point des systèmes de surveillance électronique a été poursuivie. En 1996-1997, certains des systèmes et équipements n'étaient pas encore fonctionnels. Au cours de l'année, pour la première fois depuis la livraison des installations, tous les systèmes ont été testés et utilisés simultanément. La régie des systèmes mécaniques a nécessité un investissement de 77 200 \$ en 1996-1997.

Plusieurs moyens ont été pris pour diffuser les résultats des travaux réalisés par le personnel du Centre, dont la publication du compte rendu de l'Atelier sur le développement durable de l'oursin vert et la création du Groupe de travail sur l'oursin vert. Des conférences ont été données au congrès de l'AAC à Ottawa et un article scientifique sur le homard a paru dans une publication spéciale de l'AAC. Deux affiches scientifiques sur la mytiliculture en Gaspésie ont été présentées, ainsi qu'une conférence sur le potentiel de la mariculture sur invitation du Groupe Hortus. L'équipe a participé à l'atelier technologique REPERE aux Îles-de-la-Madeleine. Le personnel a organisé différentes activités ou participé à celles-ci, par exemple une formation sur les techniques d'écloserie de pétoncle géant, une conférence sur les techniques d'élevage maricole en milieu ouvert, un atelier sur l'oursin vert aux Îles-de-la-Madeleine et un atelier sur la gestion intégrée des zones côtières et des zones de protection marine.

Le personnel du Centre aquicole a répondu à environ 150 demandes d'information de toutes catégories, dont entre autres la biologie des espèces (20), les systèmes d'élevage (27), l'aquiculture en général (18), l'offre de service ou la visite du CAMGR (20), la procédure de présentation de projets (8) et l'évaluation de coûts de projets (8).

Le bilan de la Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine en mariculture

Depuis quelques années, le personnel de la station investit un effort très important pour le succès du programme REPERE. Ses interventions touchent tous les aspects biotechniques du projet-pilote d'ensemencement du pétoncle (captage, prélevage, ensemencement, dispersion et prédation). L'amélioration des connaissances sur la reproduction des pétoncles et la technologie de captage a permis d'augmenter considérablement le rendement des collecteurs au fil des ans. Récemment, des travaux menés à la station ont permis d'élaborer une nouvelle approche de grossissement des jeunes pétoncles avant leur ensemencement. Un effort considérable est consacré au suivi des jeunes pétoncles une fois ensemencés sur les fonds. L'expertise acquise dans ce domaine est unique, et essentielle au succès du projet-pilote. Beaucoup d'énergie est aussi investie pour l'encadrement des promoteurs et la coordination des divers partenaires impliqués, sans oublier le transfert de l'information aux intervenants concernés (pêcheurs, fonctionnaires...). Le budget de fonctionnement consacré en 1996-1997 aux projets sur le pétoncle a été de 41

000 \$.

L'autre volet important concerne la mytiliculture implantée commercialement depuis 1984. L'équipe s'est impliquée très activement pour comprendre le phénomène de mortalité estivale et fournir une solution définitive aux promoteurs. L'utilisation du bassin du Havre-Aubert pour l'approvisionnement en jeunes moules (naissains) de qualité s'est avérée une solution simple et peu coûteuse. Depuis, des efforts sont consacrés pour mieux connaître et gérer ce site de captage utilisé par tous les mytiliculteurs. L'information obtenue est transmise régulièrement aux utilisateurs. Les autres interventions concernent la possibilité de reprendre le captage dans les grandes lagunes, tout en obtenant du naissain de qualité supérieure, l'identification de la première ponte printanière et l'importance de la présence de *Mytilus trossulus* aux Îles, une espèce qui pose problème à certains mytiliculteurs de l'est du Canada. En 1996-1997, le budget en fonctionnement et capital alloué aux projets en mytiliculture a été de 25 000 \$.

Depuis 1995, on procède à des travaux pour évaluer le potentiel d'implantation de l'ostréiculture (huître) dans les lagunes des Îles. Les résultats obtenus permettront éventuellement de développer une nouvelle activité maricole aux Îles. Un promoteur local a d'ailleurs entrepris des opérations ostréicoles en parallèle. De plus, un projet important est en cours d'élaboration par l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles (APPIM), soit l'ensemencement autour des Îles de jeunes homards provenant d'opérations maricoles. Le personnel de la station des Îles a été sollicité pour participer à ce projet et fait présentement partie d'un comité consultatif pour sa conception et son élaboration. La station s'impliquera probablement davantage dans ce projet.

Le bilan de la Station technologique piscicole des eaux douces (STPED) en aquiculture d'eau douce

Une partie importante du travail de la STPED a été consacrée au soutien technique auprès des entreprises piscicoles et des promoteurs. Ce travail consiste à répondre aux demandes de services spécialisés, lesquelles portent généralement sur l'évaluation de sites, la conception et l'élaboration de projets d'expansion et d'implantation, l'amélioration de la productivité des entreprises, le diagnostic et la solution de problèmes piscicoles. Ce travail est régulièrement fait en collaboration avec les directions régionales pour des projets où il y a une intervention financière du ministère. Plus de 50 entreprises ou promoteurs ont fait appel aux services de la STPED durant l'année, pour des interventions ponctuelles ou sur des périodes plus longues et non continues. Cette activité a nécessité entre 20 % et 70 % du temps du personnel de la station.

Des activités d'évaluation technologique et de développement ont également nécessité d'importants efforts. Certaines activités ont porté sur la caractérisation des rejets piscicoles, en vue de mesurer l'impact de ces derniers et d'identifier

des moyens adaptés pour protéger l'environnement, ainsi que sur l'évaluation de l'efficacité de différents modèles de systèmes d'oxygénation disponibles sur le marché. D'autres activités ont permis d'évaluer des possibilités de production de salmonidés en pacage marin sur la Côte-Nord et les aspects technico-économiques de la production de l'omble chevalier par la réalisation d'un projet-pilote dans une entreprise située en Gaspésie. La mise en oeuvre d'un projet-pilote d'élevage de perchaude à Akwesasne et l'évaluation d'un projet-pilote de production piscicole d'envergure commerciale en récupérant l'énergie industrielle d'une usine située à Chapais ont été effectuées. D'autres projets ont porté sur l'évaluation de l'utilisation d'un système de production de salmonidés en circuit fermé à l'échelle-pilote dans une entreprise en Estrie, la production de poissons monosexes femelles et stériles dans certaines entreprises et l'évaluation des paramètres physico-chimiques de l'eau dans le transport des poissons vivants.

La station participe activement à des comités interministériels et nationaux, lesquels ont à proposer des plans d'exploitation de la ressource par des pêches commerciales en eau douce. Entre autres, la station participe actuellement à un comité portant sur la pêche à l'anguille en Amérique du Nord, dont les captures sont en constante diminution depuis un certain nombre d'années.

La production de documents d'information et de documents techniques est une autre activité importante à la station. Au cours de la dernière année, celle-ci a procédé à la révision de 11 documents d'information et à la production de trois fascicules techniques en production piscicole. La station a la responsabilité de pourvoir à la formation du personnel technique des directions régionales. Une session de formation sur l'évaluation des sites piscicoles a été donnée.

La station, par sa situation centralisée et son identification à l'expertise technique en aquiculture d'eau douce, doit répondre à des demandes d'information générale sur le secteur.

La STPED a fourni les locaux et le personnel nécessaires pour assurer la permanence du siège social de la SORDAC. Cette société produira prochainement le rapport de ses activités. De plus, elle est en cours de révision de son plan stratégique et de ses actions en matière de développement et de transfert technologique.

Le bilan des ressources humaines

Le secteur des ressources humaines a été fortement occupé par la mise en opération de la nouvelle structure de la direction générale, à la suite de la création des directions régionales. L'équipe a donc apporté son soutien à la structuration des nouvelles directions régionales et à la dotation des nouveaux postes permanents et occasionnels créés par ces modifications.

À la suite des programmes ministériel et gouvernemental de départ à la retraite, de nombreuses rencontres ont été tenues avec les personnes intéressées, ainsi qu'avec les gestionnaires, afin de cerner les impacts de ces départs massifs. Un diagnostic organisationnel a été fait afin de voir comment l'organisation pouvait continuer d'offrir des services à sa clientèle avec les diminutions d'effectif et comment elle pouvait redéployer sa main-d'oeuvre en fonction des priorités du secteur.

Le secteur a également été occupé dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Une mise à jour complète du programme de prévention et une révision du comité de santé et sécurité au travail ont été faites pour le 96, montée Sandy Beach à Gaspé. En ce qui concerne le Centre aquicole marin de Grande-Rivière, des discussions ont été amorcées avec les organisations syndicales pour la mise sur pied d'un comité pour cet édifice et un programme de prévention est en préparation. À Cap-aux-Meules, l'équipe en place a établi un plan d'intervention en santé et sécurité, dont elle a évalué les impacts. De plus, le secteur a mis en vigueur la politique corporative contre le tabagisme au 96, montée Sandy Beach à Gaspé. Il faut préciser que cet édifice est occupé par plusieurs ministères et que la coordination de l'application de cette politique pour tout l'édifice a été assurée par le secteur des ressources humaines.

Malgré le climat quelque peu tendu à suite de la réorganisation administrative, les relations de travail ont été très satisfaisantes et aucun grief n'a été soulevé. Le conseiller a toutefois consacré beaucoup de temps à la préparation et à l'audition d'un dossier d'arbitrage de grief de congédiement ayant eu lieu en 1995 ; de plus, deux dossiers de griefs datant de 1992 et 1995 ont été réglés.

En gestion de documentation administrative pour l'année 1996-1997, la technicienne a été fortement occupée à donner du soutien-conseil au personnel de secrétariat des nouvelles directions régionales. En effet, il a fallu procéder à la mise à jour annuelle du calendrier de conservation, ainsi qu'à l'implantation et au suivi du système ministériel de classification dans les nouvelles directions. Ces opérations ont également conduit à la destruction de plus de 250 boîtes de dossiers archivés rendus à échéance.

Il faut également mentionner une forte augmentation des demandes de recherche de documents et d'information dans les dossiers archivés, notamment en ce qui concerne les politiques de délivrance de permis pour les années 1980 pour les espèces crabe et homard.

Analyses et politiques

Mandat

Fournir au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du

Québec l'expertise nécessaire à l'élaboration de la politique québécoise de développement des pêches et de l'aquiculture commerciales, de même que les stratégies, les mesures et les programmes visant sa mise en oeuvre.

À cet effet, la Direction des analyses et des politiques (DAP) réalise des analyses et conseille le ministère et les représentants de l'industrie sur la gestion des ressources halieutiques, le positionnement de la flotte québécoise dans l'ensemble canadien, la mise en oeuvre des programmes fédéraux au Québec, la rationalisation des capacités de capture et de transformation, ainsi que la commercialisation des produits marins. Elle évalue et, en collaboration avec les autres directions, conçoit les politiques, les stratégies et les programmes ou mesures visant à favoriser le développement de l'industrie des pêches et de l'aquiculture commerciales.

Une des fonctions de la DAP consiste à veiller à l'équilibre entre les captures et les capacités de transformation, ceci dans le respect de l'intérêt public (délivrance des permis de transformation). Elle fournit un soutien en ressources humaines et financières pour le suivi du Forum sur les pêches maritimes. Elle assure la coordination des affaires autochtones relatives au MAPAQ, ainsi que les relations intergouvernementales (avec les gouvernements fédéral et provinciaux) et interministérielles en matière de pêches et d'aquiculture commerciales.

Activités

Au cours de 1996-1997, les principales réalisations de la Direction des analyses et des politiques (DAP) sont survenues dans les domaines suivants :

Les relations intergouvernementales

En matière de relations intergouvernementales, la DAP a joué un rôle actif, principalement dans les rencontres fédérales-provinciales, la gestion des ressources halieutiques, de même que l'analyse des lois, règlements et programmes fédéraux touchant le Québec.

Les rencontres fédérales-provinciales

- préparation de la réunion du Conseil des ministres des pêches de l'Atlantique, qui s'est tenue à Ottawa en février 1997 et qui a principalement porté sur la réouverture de la pêche au poisson de fond, les parts provinciales de la ressource halieutique et la *Loi sur les pêches* ;
- préparation de la Conférence des ministres des pêches du Canada, qui s'est tenue à Canmore en septembre 1996 et qui a principalement porté sur une quote-part provinciale des ressources halieutiques, la *Loi sur les pêches*, la préservation et la protection de l'habitat du poisson et le développement de la pêche aux espèces en émergence ;

- préparation d'une rencontre bilatérale des sous-ministres des pêches, qui s'est tenue à Ottawa en février 1997 dans un but préparatoire à la réunion du Conseil des ministres des pêches de l'Atlantique, et participation à cette rencontre ;
- préparation d'une réunion du Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique (composée des sous-ministres), qui s'est tenue en décembre 1996 et qui a principalement porté sur le plan de gestion de la pêche au poisson de fond, et participation à cette réunion ;
- préparation de deux réunions du Groupe de travail du Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique, qui se sont tenues en juin et septembre 1996 et qui ont principalement porté sur la *Loi sur les océans*, la détermination des parts provinciales de la ressource halieutique et les critères d'ouverture de la pêche au poisson de fond.

Dans l'ensemble de ces réunions, l'objectif du MAPAQ consiste à promouvoir les intérêts du Québec. L'enjeu principal est l'obtention de garanties concernant la part québécoise de la ressource. À cet effet, le dossier a connu un avancement significatif puisque :

- les parts provinciales sont maintenant discutées à chaque réunion des sous-ministres et des ministres, alors que le MPO refusait d'aborder cette question avant 1994 ;
- jusqu'à nouvel ordre, malgré une certaine neutralité ponctuelle et opportuniste, quatre provinces sur cinq appuient ce principe de partage ;
- le modèle de partage est établi dans le poisson de fond et prêt pour mise en oeuvre ;
- le ministre fédéral accepte d'en faire un point de référence et est prêt à poursuivre l'exercice pour les autres espèces.

La gestion des ressources halieutiques

- représentation du Québec au sein du Conseil de conservation des ressources halieutiques (CCRH), en ce qui concerne :
 - les critères de réouverture de la pêche au poisson de fond en 1997 ;
 - les orientations de recherche fédérale en matière de gestion des pêches pour la période 1997-1999 ;
 - l'élaboration d'une stratégie à long terme de conservation des poissons de fond.
- participation aux comités consultatifs pour la répartition de la ressource pour le poisson de fond, le crabe des neiges, la crevette, les espèces pélagiques (hareng, maquereau) ainsi que le homard, et élaboration des positions du Québec, en concertation avec l'industrie, lesquelles s'énoncent comme suit :
 - approche prudente pour ce qui est du poisson de fond et, en ce sens, la réouverture de la pêche de la morue doit être basée sur des avis scientifiques prévoyant que la biomasse des stocks peut

- supporter l'effort de pêche déterminé. De plus, lors de la réouverture, les conditions de pêche devront assurer le respect des parts historiques des provinces ;
- en accord avec une hausse, en 1997, des contingents de pêche au flétan noir de 2 000 à 3 000 tonnes, conformément aux recommandations du CCRH ;
- maintien, en 1997, des permis de pêche exploratoire au crabe des neiges accordés pour les saisons de 1995 et 1996 ; rétablissement de la part historique du Québec dans les sites traditionnels de pêche, soit 35,7 % du contingent de la zone 12 du sud-ouest du golfe ; confirmation de la part des flottilles de chacune des provinces dans le plan de gestion ;
- maintien, en 1997, des contingents de pêche à la crevette au niveau de ceux de 1996 ; introduction de contingents individuels pour les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord ;
- maintien des permis de pêche exploratoire aux petits pélagiques pour les petits senneurs ;
- redistribution des contingents de hareng en faveur des Îles-de-la-Madeleine, où l'exploitation est à la hausse ces dernières années.
- intervention du Québec pour que les pêcheurs de homard du sud de la Gaspésie soient compensés à la suite de l'entrée des autochtones dans cette pêche ;
- suivi des travaux de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs.

L'analyse des lois, règlements et programmes fédéraux touchant le Québec

- Élaboration d'une position et d'une stratégie, en collaboration avec les autres ministères québécois (Ressources naturelles, Transports et SAIC) pour faire valoir la position du Québec en rapport avec le projet de loi fédéral sur les océans, qui a été, depuis, sanctionné en décembre 1996 ; prise en compte par le gouvernement fédéral d'une seule demande formulée par le Québec, soit celle relative à une référence aux provinces concernant les consultations effectuées par le ministère des Pêches et des Océans dans l'élaboration et l'application de la stratégie de gestion des océans, mais en banalisant le rôle des provinces .
- Analyse de l'impact du programme fédéral de retrait de permis de pêche au poisson de fond qui, à la suite des deux rondes des offres de rachat de permis sous la forme d'enchères inversées, a retiré au Québec 16 permis de pêche avec engins fixes et 6 avec engins mobiles (valeur de rachat : 2,812 millions de dollars) .
- Analyse et formulation de la position du Québec concernant le projet de loi sur les pêches .
- Formulation de commentaires au ministère des Transports du Québec sur son mémoire au Conseil des ministres traitant de la dévolution au milieu

des infrastructures portuaires fédérales .

- Analyse de l'impact des modifications proposées par le gouvernement fédéral à sa *Loi sur l'assurance-emploi*, à la suite de demandes faites par des groupes de travailleurs saisonniers.
- Analyse du budget fédéral dans son ensemble et de celui du ministère des Pêches et des Océans en particulier, afin d'en évaluer l'impact sur le secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales du Québec.

Les relations avec l'industrie

Dans le secteur de la transformation, les principales réalisations de la direction ont été les suivantes :

- élaboration d'une monographie du secteur du homard dans le cadre de la révision quinquennale du plan conjoint du homard des Îles-de-la-Madeleine ;
- participation aux séances de travail du Comité de déréglementation du ministère sur la révision réglementaire relative aux normes d'hygiène et de salubrité ;
- conférence donnée sur les approvisionnements extérieurs dans le cadre du congrès annuel de l'AQIP ;
- soutien en matière de recherche et conseil dans une poursuite judiciaire relative à un refus de permis d'établissement de préparation de produits marins ;
- soutien administratif au Comité d'étude des demandes de permis, responsable d'analyser les demandes de permis de transformation de produits marins et de formuler des recommandations au ministre en vertu de la *Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis*. Au cours de l'exercice 1996-1997, 54 demandes de permis ont été reçues, dont 2 n'ont pas eu de suite de la part des requérants, et 7 demandes font présentement l'objet d'une analyse. Le Comité d'étude a tenu 12 séances de travail, au cours desquelles il a traité 45 demandes qui ont résulté en 37 recommandations favorables. Des 8 recommandations négatives, 5 sont dues à des demandes de permis de transformation de homard reçues à la suite d'un appel public de propositions, alors qu'un seul permis pouvait être attribué en vertu d'une recommandation du Comité d'étude.
- proposition de scénarios concernant la problématique des acheteurs, sans usine, de produits marins, pour le cas du homard.

La commercialisation

Sur le plan de la commercialisation, les actions de la direction ont porté sur :

- l'élaboration de l'offre de service de la Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciales en matière de commercialisation des produits

de la pêche ;

- la préparation et la mise à jour d'un document de présentation à caractère économique traitant de l'industrie des pêches et de l'aquiculture commerciales, qui sert à :
 - accueillir des délégations commerciales comme celles provenant, en 1996, de la Belgique, du Maroc, de la Mauritanie et du Sénégal ;
 - répondre aux demandes d'investisseurs étrangers comme celles provenant, en 1996, de la Corée, du Vietnam et de l'Italie.
- la participation à une étude de marché sur la truite visant à positionner cette dernière sur le marché québécois ;
- la participation aux travaux des comités suivants issus du Forum sur les pêches maritimes :
 - *Informations commerciales sur les produits de la pêche* visant à conclure une entente entre l'AQIP (Association québécoise de l'industrie de la pêche) et AQCOMER (Association québécoise de commercialisation du poisson et des fruits de mer) sur la mise en commun des ressources et la diffusion d'informations commerciales sur Internet ;
 - *Pénétration du marché québécois par nos produits*, dans le but d'élaborer un plan d'action intégrant notamment les activités professionnelles et un programme d'information et de formation, de cerner la part de marché des produits aquatiques du Québec et de développer de meilleures relations d'affaires entre la transformation et la commercialisation des produits aquatiques.
- La participation aux travaux du Comité interprovincial de commercialisation visant la planification d'activités conjointes de commercialisation entre les provinces de l'Atlantique et le Québec ;
- la réalisation d'activités promotionnelles sur le marché intérieur et les marchés extérieurs (salon Rendez-Vous, Boston Seafood Show), conjointement avec l'industrie.

L'aquiculture et la pêche des espèces anadromes-catadromes et d'eaux douces

Dans le secteur de l'aquiculture, des pêches des espèces anadromes-catadromes et des pêches en eau douce, la DAP a coordonné les relations intergouvernementales et interministérielles, en particulier dans :

- l'examen avec le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), complété à plus de 80 %, des mandats en matière de pêche et d'aquiculture et préparation d'un projet de transfert de la délivrance des permis d'étang de pêche du MEF vers le MAPAQ ;
- l'intervention auprès du MEF en vue d'obtenir des modifications à son *Règlement sur l'aquaculture et la vente de poisson*, édicté en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, qui ont mené à l'interdiction de vente de la perchaude et de l'éperlan par les pêcheurs

sportifs.

La DAP a également fourni un soutien à la filière aquicole en eau douce dans la mise en oeuvre du plan stratégique de développement, notamment par :

- la production du « rapport du sondage sur la situation aquicole au Québec » traitant des besoins de développement des ressources humaines dans la filière en aquiculture d'eau douce ;
- la formation d'un comité pour évaluer les besoins en financement dans un cadre de développement viable de ce secteur d'activité ;
- des propositions à l'étude visant l'amélioration des services en pathologie du poisson, afin de soutenir adéquatement le développement d'un secteur d'activité en pleine expansion.

L'animation de la concertation

Le Forum, édition 1996, a permis de recueillir les engagements des partenaires pour la réalisation d'actions concrètes. Le Comité de suivi chargé d'organiser et de planifier le travail s'est réuni à sept reprises et a été soutenu par le Secrétariat du Forum sur les pêches maritimes de la Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciales.

La coordination des affaires autochtones

En matière de relations autochtones, la DAP joue un rôle actif dans les projets à caractère socio-économique, en coordonnant les interventions du ministère et en accompagnant les promoteurs tout au long des projets. Au cours de 1996-1997, les principales réalisations en termes d'accompagnement et de suivi ont été les suivantes :

- stratégie de développement de la pêche commerciale par l'Administration régionale crie ;
- établissement d'une station piscicole expérimentale d'élevage de la perchaude sur la réserve d'Akwesasne ;
- commercialisation de la viande de caribou par les Inuits (Nunavik Arctic Foods inc.) ;
- clinique de vaccination antirabique des chiens en territoires nordiques avec l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale crie ;
- colloque sur l'entrepreneuriat et le partenariat autochtone par l'Association d'affaires des Premiers Peuples ;
- colloque sur la violence conjugale et familiale en milieu autochtone par l'Association des femmes autochtones du Québec ;
- participation aux séances de travail de l'Assemblée des coordonnateurs ministériels du Secrétariat aux affaires autochtones ;

- projet d'implantation d'une usine de décorticage de crevette nordique à Kuujuaq par les Inuits.

Analyses et programmes sectoriels

- Élaboration, en collaboration avec les directions régionales, d'un programme de développement des pêches et de l'aquiculture commerciales dont la particularité est sa facilité de répondre au contexte sectoriel d'un projet et à la spécificité régionale des pêches et de l'aquiculture. Il s'agit d'un programme unifié de développement qui repose sur l'analyse du risque et dont l'aide financière est proportionnelle au niveau du risque .
- Préparation et participation aux travaux du Comité sectoriel de la main-d'oeuvre en pêches maritimes dans le cadre du suivi du Forum .
- Présentation du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales du Québec à une délégation de 35 stagiaires en développement régional de l'État de l'Arkansas, qui était de passage au ministère .
- Préparation d'un document traitant des pêches polonaises .
- Participation aux travaux du Comité des ressources informationnelles, qui ont notamment mené à l'accès sur support informatique d'une base de données traitant des achats de produits marins sur le territoire du Québec et de la production de produits marins des usines au Québec .
- Élaboration du portrait des pêches et de l'aquiculture commerciales dans le cadre d'un document intitulé *La fiscalité et le financement des services publics* , produit pour le Sommet socio-économique de l'automne 1996 .
- Élaboration d'un document intitulé *Éléments de politique de développement économique - Pêches et aquiculture commerciales*, pour les besoins du ministère des Finances, traitant du contexte professionnel, technique, réglementaire et financier de ce secteur d'activité .

Le secteur des communications a produit, au cours de l'exercice financier 1996-1997, une somme d'information écrite destinée à la clientèle externe et interne.

Ainsi, la publication d'*Aqui-Pêche* a permis la diffusion de dix-huit pages d'information de format tabloïde, dont un numéro spécial de quatre pages sur la transformation des produits aquatiques.

En plus de cette publication, environ 35 communiqués ont été émis et diffusés aux médias et aux groupes d'intervenants en pêche et en aquiculture. De plus, un ouvrage important sur les entreprises de transformation a été publié, en collaboration avec l'AQIP. Ce *Répertoire des produits de la pêche* permet de

valoriser l'ensemble de l'industrie des pêches du Québec. Dans la même veine, deux fiches d'information portant sur autant d'espèces ont été produites afin d'en assurer la promotion. Parallèlement, un compte rendu exhaustif de l'Atelier sur le développement durable de l'oursin vert a été préparé, sous la supervision du secteur des communications pour permettre de cerner toute la problématique de cet échinoderme du Québec.

Par ailleurs, la sortie d'une brochure intitulée *Une équipe... un partenaire* a fait connaître l'offre de service de la direction générale, à la suite de sa régionalisation en 1996. Enfin, pour la clientèle interne, des reportages sur le secteur des pêches et de l'aquiculture du Québec ont paru dans les dix numéros du Sillon et ont été diffusés dans le *Biomag*. La présence de l'*Écho-Gestion* sur la vitrine Intranet permet au personnel de la Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciales de suivre les débats du comité de gestion.

Au chapitre des relations publiques, le secteur des communications a participé à six conférences de presse. Aussi, par l'accueil de quatre délégations étrangères, l'organisation de quatre expositions et son implication dans le Forum sur les pêches maritimes, le secteur des communications a-t-il apporté une contribution significative à la mise en valeur du secteur des pêches.

Élément 7.2

Contribution à la pêche, à l'aquiculture et à la transformation

Direction régionale de la Gaspésie

Un nouveau plan d'organisation administrative est entré en vigueur en avril 1996, afin de régionaliser davantage les services de la Direction régionale de la Gaspésie. Cette réorganisation a entraîné la disparition de la Direction du développement et des activités régionales. De ce fait, quatre directions régionales ont été créées par le regroupement dans ces unités de la majorité des fonctions du service du développement et des bureaux régionaux. La Direction régionale de la Gaspésie est issue de cette refonte, et assume donc des responsabilités importantes dans le développement du secteur en Gaspésie. Elle assume aussi des responsabilités concernant l'exploitation, la production et la transformation d'espèces strictement marines dans le Bas Saint-Laurent.

Mandat

Essentiellement axé sur les interventions visant à soutenir financièrement et/ou techniquement les entreprises de pêche, de transformation et d'aquiculture, le mandat de la Direction régionale de la Gaspésie, pour 1996-1997, a été :

- d'identifier les problématiques, les besoins et les possibilités régionales des secteurs mentionnés ci-dessus en vue d'établir des interventions adaptées répondant au plan stratégique du ministère ;
- d'administrer la *Loi sur le crédit maritime* et les divers programmes de prêts, de garanties de prêts et de subventions du ministère destinés aux entreprises de pêche, de transformation et d'aquiculture ;
- de fournir un soutien professionnel et technique de premier niveau à ces entreprises ;
- d'assurer la gestion ou le soutien à la gestion, ainsi que le soutien au développement des installations de service mises à la disposition de l'industrie ;
- de représenter le ministère auprès de la clientèle, des instances régionales et des partenaires en région maritime et maintenir un service régionalisé orienté vers la clientèle ;
- de réaliser des activités de contrôle législatif, de délivrance de permis et de prélèvement de statistiques ;
- de participer aux activités de planification et de concertation de la direction générale.

Activités

L'année 1996-1997 a été marquée par le suivi du Forum sur les pêches, sur le thème " L'heure des engagements ". Le personnel de la direction a participé activement à quelques tables de travail. La direction a particulièrement participé au groupe de travail sur l'exploitation de la ressource, dont les dossiers principaux sont la révision du système de financement de la flotte et la rationalisation de cette dernière. Le personnel de la direction a aussi participé au suivi du plan stratégique en mariculture, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la Société de développement de la mariculture (SODIM).

Par ailleurs, l'année a à la fois été marquée par la continuité du moratoire sur la pêche au poisson de fond et par la bonne performance de l'industrie des crustacés, tels que le homard, le crabe et la crevette.

Dans le secteur du poisson de fond, afin de poursuivre l'objectif de rationalisation de la flotte de chalutiers, la direction a traité deux dossiers de remises de dettes, ce qui porte à cinq le nombre total de pêcheurs semi-hauturiers qui se sont définitivement retirés de la pêche en Gaspésie. De plus, la direction régionale a continué à suivre les dossiers de rachat de permis, appuyés par le Conseil d'adaptation de la capacité de pêche et mis de l'avant par Pêches et Océans Canada. Depuis le début de l'opération, cet organisme a racheté 5 permis d'engins mobiles et 16 permis d'engins fixes sur l'ensemble du territoire du Québec.

Pour la deuxième année consécutive, le ministère canadien des Pêches et des Océans a consenti des allocations temporaires de crabe des neiges, qui ont été réparties entre les pêcheurs côtiers et semi-hauturiers touchés par le moratoire sur le poisson de fond. Le crabe étant une ressource lucrative, l'obtention d'allocations temporaires a généré un apport additionnel de revenus aux pêcheurs, ce qui a permis, dans certains cas, la remise en état de fonctionnement de bateaux dont le financement est garanti par le ministère.

En termes de transformation, la direction a, encore cette année, soutenu les performances du groupe Gaspé Cured enr., dans l'importation de morue d'origine extérieure. De plus, elle a soutenu l'implication importante d'une entreprise régionale dans un secteur de haute technologie visant la valorisation des résidus de la transformation de la crevette. Enfin, elle a été impliquée dans la relance de l'usine de Newport, qui était fermée depuis 1994.

En aquiculture on doit surtout signaler l'émergence d'un nouvel intérêt, entre autres, pour l'élevage de l'omble chevalier, l'élevage de la moule et le réensemencement des fonds de pêche du pétoncle.

Sur le plan administratif, la direction a procédé à certains ajustements, compte tenu du nouveau plan d'organisation administrative. Ces modifications portent surtout sur la délégation de signature de documents administratifs, de même que sur le traitement des dossiers d'aide financière. Sur le plan des ressources informationnelles, le système de classement des dossiers a été adapté à la nouvelle structure administrative. En ce qui concerne l'informatique, la mise en réseau de l'équipement a été complétée et le personnel a reçu la formation appropriée.

Appui financier

Pêches

Dans le cadre des programmes réguliers, le Programme d'appui financier pour les bateaux de pêche de 12,17 mètres a nécessité des déboursés de 761 300 \$ sous forme de prise en charge d'intérêts sur les garanties de prêts consentis en vertu du *Règlement sur les prêts pour la construction, l'achat ou la réparation de bateaux et d'équipements de pêche commerciale*. Quant à la flotte côtière, les subventions devraient atteindre 127 400 \$ pour l'acquisition ou la construction de bateaux côtiers, l'achat de moteurs et d'équipement de pêche neufs, ainsi que les prises en charge d'intérêts sur des prêts non garantis par le ministère.

Un pêcheur de la région touché par le moratoire a reçu une subvention discrétionnaire de 50 000 \$ afin de transformer son bateau pour la pêche du pétoncle. Cette aide a permis d'accroître la polyvalence de l'entreprise de pêche et de la remettre en activité commerciale.

En ce qui concerne le Programme CAP, des subventions d'intérêts atteignant 467 500 \$ ont été versées dans le cadre du Programme de restructuration de la flotte de pêche au poisson de fond, afin de soutenir les unités de pêche touchées par le moratoire.

Dans le cadre du dossier de rationalisation des chalutiers de poisson de fond, deux autres entreprises se sont définitivement retirées de la pêche commerciale. Conséquemment, deux remises de dettes totalisant près de 710 000 \$ ont été accordées à ces entreprises, car les prix de vente des bateaux étaient inférieurs aux soldes hypothécaires. Dans les deux cas, les produits de disposition étaient les meilleurs dans les circonstances, puisque le marché des bateaux usagés est actuellement très restreint, même à l'échelle internationale. À ce chapitre, les projets réalisés avec des pays comme le Maroc, la Mauritanie et la Chine n'ont pas encore donné de résultat.

Les garanties de prêts consenties en vertu du *Règlement sur les prêts aux propriétaires de bateaux de plus de 12,17 mètres* atteindront 1 677 900 \$, en 1996-1997 pour 10 bénéficiaires. Les prises en charge d'intérêts accordées sur ces garanties de prêts sont nulles, puisque le taux préférentiel des institutions financières était en moyenne de 5 %, alors que le ministère commence à subventionner les intérêts à partir d'un taux d'intérêt de 8 %. Les garanties octroyées ont eu pour objet l'achat de bateaux usagés (4 dossiers), ainsi que des modifications, réparations ou acquisitions d'équipement de pêche (6 dossiers). Par ailleurs, environ 15 autres dossiers ont été analysés et réglés autrement que par l'octroi d'une garantie de prêt (ex. : utilisation des fonds propres des pêcheurs, ajustement des % de retenus, contribution d'autres intervenants).

En ce qui concerne le portefeuille de prêts avec intérêts de la direction, il est maintenant de 4 927 000 \$ pour 26 dossiers, soit une diminution de 757 800 \$ par rapport à 1996-1997. De ce nombre, 4 sont sous procédures légales ou en radiation. Quant au portefeuille de garanties de prêts, il est évalué à 43 000 000 \$ et est réparti entre 104 bénéficiaires.

Finalement, la direction a continué ses efforts de perception, tant sur les garanties de prêts que sur les prêts avec intérêts. Compte tenu de l'abondance des ressources sur le plan du crabe, de la crevette et du homard, les pêcheurs ont respecté leurs obligations contractuelles. La direction a dû déployer des efforts de perception soutenus, surtout pour les pêcheurs de poisson de fond qui ont obtenu de façon temporaire des allocations de crabe ou qui ont participé au programme de pêche sentinelle.

Aquiculture

Dans le cadre du Programme régulier « Aide au développement de la production aquicole », des déboursés de 2 205 000 \$ devraient être effectués pour la

réalisation d'un projet d'augmentation et de diversification de la productivité aquicole pour lequel le ministère s'était engagé en vertu du programme. Les résultats de cette intervention se traduiront par une augmentation de la production aquicole à 125 tonnes métriques.

Transformation

Dans le cadre du Programme régulier, CIME-PÊCHES « Appui aux projets d'entreprises bioalimentaires » des déboursés de 96 900 \$ seront effectués pour appuyer des projets d'embauche de personnel qualifié dans le cadre du volet « Appui à la gestion ».

Le Programme CAP « Accroissement de la valeur ajoutée » a entraîné des déboursés totaux de 100 000 \$ sur une aide financière totale de 300 000 \$ pour un projet de valorisation des résidus de crevette et de préparation de plats cuisinés. Cette intervention permettra l'avancement des travaux sur le plan de la production de chitine-chitosan, une diversification importante pour le secteur en termes d'utilisation de la totalité de la matière première, les pertes actuelles étant de 75 % des débarquements. Le projet de production des plats cuisinés représente un avantage sur le plan de la stratégie de commercialisation différente de celle utilisée jusqu'à maintenant par les entreprises de 2^e et 3^e transformations en régions maritimes. À cet effet, l'entreprise utilisera une distribution régionale pour confirmer le potentiel de commercialisation nationale des différents produits sélectionnés.

La cessation des activités de la Société des pêches de Newport, à la suite de la faillite survenue en juin 1994, a entraîné des déboursés de 355 300\$. Cette somme se répartit en deux montants, dont 326 000 \$ payables à même le fonds consolidé, représentant la quote-part du ministère due au syndic relativement aux mesures compensatoires, celles de protection de l'usine et le paiement des taxes. De ce montant, des honoraires professionnels ont été assumés pour la conclusion de la transaction de vente des actifs du syndic au ministère, et celle concernant la convention de bail intervenue avec la Société des produits marins de Newport inc. Un dernier montant de 29 300 \$ a été assumé par la direction pour le paiement de la prime d'assurance relative aux actifs sous bail, mais il sera éventuellement récupéré du locataire.

En mai 1996, le ministère a été autorisé à octroyer, jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$, des garanties de prêts, sous forme d'ouverture de crédit rotatif, à des entreprises de transformation des régions maritimes pour l'achat de poisson étranger. En Gaspésie, pour l'année 1996, 5 entreprises ont bénéficié de garanties d'emprunts totalisant 4 500 000 \$, d'une durée moyenne de 140 jours par intervention. Ces aides ont ainsi permis le maintien de quelque 300 emplois dans les usines de transformation touchées par le moratoire sur la pêche à la morue, en plus d'assurer aux entreprises le maintien de leur part de marché.

En novembre 1996, Charcuteries de la mer (1991) inc. a cessé ses activités, ce qui a forcé le ministère à honorer, en 1996-1997, des engagements contractés, soit deux prêts budgétaires totalisant 140 000 \$ consentis en 1993. L'entreprise a failli à la suite de difficultés de mise en marché.

Du côté du loup-marin, 2 projets ont fait l'objet d'implantation d'activités de transformation de nourriture animale et de tannage de peaux. Ces projets sont en phase de démarrage et devraient donner des résultats concrets durant la prochaine année financière.

La Direction régionale de la Gaspésie a octroyé une aide financière pour la phase de commercialisation du projet d'exploitation de l'aiguillat, amorcée en 1994. Bien que l'approvisionnement constitue toujours une problématique importante dans ce dossier, le potentiel de l'espèce semble se confirmer sur le plan de son utilisation dans le domaine de la biotechnologie. De plus, la stabilité des approvisionnements permettrait le développement du marché de l'alimentation humaine.

En 1996, le projet de pêche au flétan noir dans la sous-zone 2 à l'est de la côte du Labrador a obtenu la seconde moitié de la subvention au montant de 104 900 \$ pour une deuxième expédition d'une durée minimale de huit semaines. L'entreprise a respecté les conditions de la nouvelle entente avec le ministère. Toutefois, les résultats de pêche n'ont pas été satisfaisants et la poursuite d'un tel projet nécessiterait sûrement des réajustements.

Aides aux associations

Dans le cadre du Programme régulier « Appui financier aux associations de pêcheurs, d'aquiculteurs et de transformateurs de poisson », trois associations provinciales représentant respectivement les transformateurs, les pêcheurs côtiers et les pêcheurs semi-hauturiers et deux organismes régionaux représentant les pêcheurs côtiers de la Gaspésie ont bénéficié d'une aide financière totale de 139 300 \$. Ces subventions ont permis à ces associations de poursuivre leurs activités tout en améliorant leur capacité de représentation et de valorisation des services offerts à leurs membres.

Autres projets

Une dizaine d'entreprises et d'organismes ont bénéficié d'une aide financière dans l'enveloppe *divers*, pour une somme de 182 100 \$. Une des principales interventions a contribué à accroître l'utilisation des résidus de hareng par un projet d'ensilage. Une intervention de 500 000 \$ a aussi permis le démarrage d'un projet de transformation manuelle du crabe commun. Ce projet aurait l'avantage

d'introduire sur le marché un produit répondant aux spécifications de celui-ci et concurrentiel aux productions des autres provinces.

Appui professionnel

En 1996-1997, la direction a continué de fournir des services d'appui technique dans le secteur des pêches et de l'aquiculture.

En ce qui concerne le secteur de la capture commerciale, l'appui professionnel consiste à exercer un contrôle sur les investissements des entreprises de pêche ou ayant bénéficié de garanties de prêts et de subventions à la flotte côtière. À cet effet, environ 179 dossiers ont fait l'objet d'un suivi technique durant l'année. De plus, la direction a fourni de l'appui technique à la Direction régionale de la Côte-Nord en effectuant 23 interventions dans des dossiers d'évaluation de bateaux à des fins de financement et pour l'octroi de subventions à la flotte côtière.

Dans le secteur aquicole, la direction est intervenue dans 31 demandes de service réparties, principalement entre la salmoniculture, les mollusques, les crustacés et les pétoncles. Les services consistaient essentiellement à fournir de l'encadrement, de l'appui et du transfert technologique, de même que la diffusion d'information et la remise de documentation pertinente.

Délivrance de permis, enregistrement et intérêt public

En 1996-1997, la direction a continué de délivrer des permis de pêche commerciale et des permis aquicoles, comme le démontre le tableau suivant :

Type de permis	Nombre délivré	Revenus générés
Pêche commerciale		
éperlan et anguille	63	610 \$
aides-pêcheurs	60	60 \$
immatriculation	61	183 \$
Aquiculture		
milieu aquatique	4	200 \$

milieu terrestre	11	650 \$
Enregistrement de pêcheurs	126	2 520 \$
Total		4 223 \$

Par ailleurs, en avril 1996, le ministère a mis en application la nouvelle Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins.

Conformément à cette nouvelle politique, la direction a analysé 16 dossiers d'intérêt public relativement à des demandes d'usines de transformation pour l'obtention de permis d'espèces désignées ou autres produits marins.

Infrastructures et gestion des unités de services

Les négociations entreprises avec la Ville de Gaspé pour le transfert du parc industriel de Rivière-au-Renard et les lots situés à Sandy-Beach ont finalement permis la signature, en juillet 1996, d'une convention de bail concernant l'exploitation de ces infrastructures. Ce bail fait suite à l'entente de principe intervenue en 1995, qui prévoyait une aide financière de 350 000 \$ à la Ville afin de financer une partie des frais d'exploitation et de développement du parc. Cette aide couvrait aussi les crédits de taxes accordés par la municipalité. Donc, une première tranche de 150 000 \$ devrait être versée en 1996-1997 à même les crédits du programme CAP.

Toujours en rapport avec la Ville de Gaspé, une autre aide financière de 115 700 \$ a été versée au cours de l'exercice pour permettre la remise en état de certaines installations du parc industriel, des travaux d'inspection ayant révélé des problèmes au niveau de la prise d'eau de mer et de l'émissaire industriel. La direction a également assumé des frais de 35 000 \$ concernant des honoraires d'arpentage de terrains, le changement d'une pompe et la signalisation routière du parc.

Représentation régionale

En termes de représentativité régionale, la direction a participé aux structures régionales de concertation, telles que la Conférence administrative régionale de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. De plus, quelque 12 avis sectoriels ont été préparés afin de répondre à d'autres organismes, comme le Secrétariat au développement des régions, Ressources humaines Canada et le Bureau fédéral de développement régional (Québec).

La direction a également participé aux réunions du conseil d'administration de l'Office des pêcheurs de flétan du Groenland, ainsi qu'à celles du Consortium Gaspé Cured enr.

Finalement, elle a aussi représenté le ministère dans des réunions avec le ministère des Pêches et des Océans sur la rationalisation du secteur poisson de fond et les parts du Québec dans les ressources halieutiques, ainsi que sur le plan de gestion du crabe des neiges.

Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

Mandat

Principalement basé sur des interventions visant à soutenir financièrement et/ou techniquement les entreprises de pêche, d'aquiculture et de transformation, le mandat de la Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine a été, en 1996-1997 :

- d'administrer la *Loi sur le crédit maritime* et les divers programmes de prêts, de garanties de prêts et de subventions du ministère destinés aux entreprises de pêche, d'aquiculture et de transformation ;
- de réaliser des analyses financières et micro-économiques, des diagnostics et des guides financiers destinés à orienter les entreprises du secteur et concevoir des interventions *ad hoc* servant à démontrer la rentabilité de projets structurants permettant le développement régional ;
- de fournir le soutien professionnel et technique de premier niveau à ces entreprises ;
- d'assurer la gestion des installations de services mises à la disposition de l'industrie ;
- de réaliser des activités de contrôle législatif et spécialement la délivrance de permis (incluant le prélèvement des données statistiques) ;
- d'assurer la représentativité du ministère sur le territoire et de maintenir un service régionalisé et orienté vers la clientèle.

La direction régionale comptait huit employés permanents, dont un agent de développement et un technicien qui assurait le soutien de l'aide technique en pêche. De plus, trois occasionnels, dont un agent de développement et un technicien en aquiculture, complétaient l'effectif.

Afin de soutenir les entreprises, les principales fonctions de la Direction régionale ont été :

- la réalisation des analyses financières et techniques concernant les demandes soumises dans le cadre de l'administration des programmes d'aide à la transformation des produits bio-aquatiques et d'aide à

l'aquiculture ;

- la conception d'interventions *ad hoc*, susceptibles de répondre aux besoins, incluant ceux relatifs aux infrastructures de services ;
- la préparation et la proposition de programmes d'aide financière ;
- l'aide technique aux entreprises aquicoles.

Quant aux autres fonctions de la direction régionale, elles étaient :

- l'administration des programmes de prêts et subventions ;

Ces interventions consistent en des appuis financiers (prêts et subventions) orientés vers les entreprises de pêche et d'aquiculture ;

- l'appui professionnel aux entreprises de pêche et d'aquiculture ;

Outre l'inspection des bateaux de pêche, des conseils ont été prodigués concernant la construction, l'achat, la réparation, l'entretien et l'exploitation des bateaux et de l'équipement, tant pour la flotte côtière que pour la flotte semi-hauturière. Un suivi particulier a été accordé aux bateaux sur lesquels le ministère détient une hypothèque ou une garantie de prêt.

Grâce à de l'information et à des conseils quant à l'exploitation de leurs entreprises, les aquiculteurs ont aussi bénéficié d'aide technique.

- la gestion ou la surveillance de la gestion des unités de services de l'industrie;

Les unités de services concernées sont le parc industriel de pêche de Cap-aux-Meules, le réseau d'aqueduc à eau salée et les autres infrastructures à l'intérieur du parc industriel qui sont la propriété du ministère.

- la délivrance des permis ;

La délivrance des permis de pêche pour les espèces diadromes, ainsi que celle des permis d'exploitation aquicole en milieu aquatique ont été assurées par la direction régionale. Cette dernière a également assuré la réalisation des analyses d'intérêt public, dans le cadre de la délivrance des permis aux usines de transformation de produits marins.

- représentation régionale ;

La création de la Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine, au printemps 1996, a permis de régionaliser certains services et de s'approcher davantage de la clientèle du secteur.

La Direction régionale a maintenu des contacts réguliers avec les pêcheurs, les aquiculteurs, les industriels de la pêche et leurs associations, ainsi qu'avec les ministères et organismes présents sur le territoire.

Activités

L'année 1996-1997 a été marquée par la mise en place d'une approche plus structurée auprès de la clientèle, à la suite de la création de la Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine au printemps 1996.

L'arrivée de deux agents de développement a permis d'identifier les problématiques et les occasions régionales de développement du secteur.

Il est à souligner que plusieurs projets ont vu le jour et/ou sont en voie de réalisation dans la commercialisation d'espèces sous-exploitées.

Le technicien aquicole a apporté un soutien technique qui a été identifié avec la contribution de la clientèle visée et on a pu constater l'émergence de projets d'élevage de certaines espèces, comme la mye et l'huître.

Sur le plan administratif, la direction régionale a dû redéfinir les tâches afin d'effectuer la gestion et le suivi budgétaire, à la suite de la mise en place du nouveau POAS.

Appui financier

Pêches

Dans le cadre des programmes réguliers, le Programme d'aide aux bateaux de pêche de plus de 12,17 mètres a nécessité des déboursés de 60 000 \$, sous forme de prise en charge d'une partie des intérêts sur les prêts garantis par le ministère. Quant à la flotte côtière, les subventions devraient s'élever à 425 000 \$ pour l'acquisition de bateaux, moteurs, équipement de pêche et prises en charge d'intérêts sur des prêts non garantis par le ministère.

En ce qui concerne le programme CAP, des subventions d'intérêts totalisant 35 000 \$ ont été versées afin de soutenir les unités de pêche touchées par le moratoire sur la pêche au poisson de fond. Les pêcheurs pouvant respecter eux-mêmes leurs obligations n'ont pas eu droit à la subvention d'intérêts.

Au cours de l'année financière 1996-1997, deux propriétaires de bateaux de plus de 12,7 mètres ont obtenu des garanties de prêt pour un montant de 912 840 \$. Les subventions sous forme de prise en charge d'intérêts pour ces projets totalisent 80 000 \$ et sont réparties sur la durée des prêts.

En ce qui concerne les prêts aux pêcheurs et aux entreprises de pêche, le portefeuille des prêts avec intérêts est maintenant évalué à 3 605 600 \$ pour 22 dossiers actifs. Pour les prêts sans intérêts, il est de 2 540 000 \$ et est composé de deux prêts consentis antérieurement à Madelipêche inc. pour le financement de sa flotte de bateaux de pêche et la réparation de ses bateaux.

De plus, la direction est intervenue afin d'évaluer la situation financière des entreprises de pêche touchées par le moratoire sur la pêche au poisson de fond. Malgré la poursuite du moratoire, la presque totalité de ces entreprises réussissent à respecter leurs obligations financières en orientant leurs activités vers la pêche à la plie et au pétoncle.

Transformation

Dans le cadre du programme régulier d'appui aux projets d'entreprises bioalimentaires, programme CIME, des déboursés de 55 000 \$ ont été effectués.

Quant au programme appui financier à la mise en marché des espèces sous-exploitées, il a entraîné des déboursés totaux de 450 000 \$ relativement à trois projets majeurs. Ces projets visaient une production de maquereau salé, une pêche au flétan du Groenland et une transformation du crabe commun et des pélagiques.

Un quatrième projet pilote consistant à transformer 50 000 livres de viande de loup-marin destinée à la consommation humaine est à l'étape de l'analyse.

Le ministère a autorisé des garanties de prêts, sous forme d'ouverture de crédit rotatif à une entreprise de transformation pour l'achat de poisson étranger (morue, aiglefin et sébaste). Cette entreprise a pu bénéficier de garanties d'emprunt pour une période variant de deux à huit mois, selon le cas. Ces garanties octroyées ont permis à l'entreprise d'avoir accès à des marges de crédit suffisantes pour financer l'importation de matière première (achat de 1 200 tonnes métriques). Ces cautionnements, pour un montant totalisant 774 000 \$, sont encore en vigueur au 31 mars 1997.

Aquiculture

Dans le cadre du programme régulier d'aide au développement de la production aquicole, le projet-pilote majeur visant le captage, le grossissement et l'ensemencement de pétoncles s'est poursuivi aux Îles-de-la-Madeleine en 1996 et a entraîné des déboursés de 82 300 \$. Dans l'ensemble, les résultats sont positifs et le suivi des paramètres technico-économiques a permis de mettre à jour l'étude économique sur l'ensemencement et l'élevage en suspension. Ce projet est appuyé financièrement et techniquement par le ministère et, compte tenu du cycle de reproduction du pétoncle qui est de quatre à cinq ans, une partie

des résultats concrets ne sera disponible qu'en 1997-1998.

Plus de 5 millions de pétoncles ont été ensemencés cette année. L'achat de nouvel équipement ayant entraîné des modifications importantes sur l'efficacité des opérations, une subvention de 12 000 \$ a été accordée pour l'engagement d'un biologiste afin de mettre à jour l'ensemble des données économiques.

De plus, une aide financière au montant de 4 000 \$ a été versée à une entreprise pour réaliser une expérience dans l'ensemencement d'huître en provenance du Nouveau-Brunswick.

Commercialisation

De concert avec les autres directions, la Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine a contribué à soutenir, pour une somme totalisant 24 000 \$, un stand québécois au International Boston Sea Food Show. Cette exposition vise à promouvoir les exportations de produits marins du Québec aux États-Unis et dans les 80 pays participants. Plusieurs industriels de la région participent à cet événement.

De plus, un montant de 4 000 \$ a été versé à trois entreprises pour qu'elles puissent participer au Salon Rendez-Vous, qui se tenait à Montréal en février 1997. Cette exposition réunit des représentants de l'hôtellerie, des restaurants et des institutions et attire environ 15 000 visiteurs et visiteuses. La participation de ces entreprises à cette activité répondait aux orientations ministérielles en ce qui concerne la promotion des produits marins québécois.

Aide aux associations

Dans le cadre du programme régulier d'appui financier aux associations de pêcheurs, d'aquiculteurs et de transformateurs de poisson, une association provinciale représentant les pêcheurs semi-hauturiers et une association régionale représentant les pêcheurs côtiers ont bénéficié d'une aide financière totale de 100 000 \$. Ces subventions ont permis à ces associations d'embaucher un gestionnaire permanent et de maintenir un secrétariat, améliorant ainsi leur capacité de représentation et de valorisation des services offerts à leurs membres.

Autres projets

Quelques entreprises et deux associations ont bénéficié d'une aide financière hors programme, pour une somme totalisant environ 50 000 \$.

Le Conseil québécois de l'industrie du loup-marin, ainsi que la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec ont principalement bénéficié de ces interventions.

Dans le cas du Conseil québécois de l'industrie du loup-marin, cet appui financier a permis d'engager un coordonnateur visant la mise en oeuvre du plan d'action pour le développement de l'industrie du loup-marin.

Appui professionnel

En 1996-1997, la direction a continué à fournir des services d'appui technique dans le secteur des pêches et de l'aquiculture.

En ce qui concerne les pêches, ces services ont pour objet d'exercer un contrôle sur les investissements du ministère (garanties de prêts) consentis pour les réparations de bateaux. À cet effet, quelque 30 dossiers ont fait l'objet d'un suivi technique durant l'année. La direction a amorcé une réflexion dans le but d'analyser les besoins de la clientèle afin de mieux orienter ce soutien technique, tout en sollicitant l'appui du secteur privé.

En termes de développement de la mariculture, la direction a structuré son appui technique de premier niveau en utilisant les services d'un technicien occasionnel pendant huit mois. Le ministère a également fourni l'appui technique afin d'évaluer le potentiel maricole (huître et mye) des sites d'élevage. Les expériences pourraient aboutir à une phase commerciale qui permettrait de répondre aux besoins du marché local.

Enfin, en 1996, un effort important a été accordé à l'exploitation de l'oursin afin de favoriser le développement de cette ressource.

Délivrance des permis

La direction a procédé à la délivrance de deux types de permis, soit les permis de pêche commerciale aux espèces diadromes (éperlan et anguille) et les permis d'établissements maricoles. Afin de répondre aux besoins de la clientèle, 1 000 permis ont été délivrés pour les espèces diadromes, alors que dix permis ont été délivrés pour les établissements maricoles.

En collaboration avec la Direction de l'innovation et des technologies, la direction régionale a travaillé à mettre au point le processus de délivrance des permis maricoles. Le transfert de Halifax vers Québec des dossiers de la Garde côtière canadienne en provenance des Îles-de-la-Madeleine a nécessité une réévaluation du cheminement des dossiers.

La direction a aussi assuré la préparation des documents et des analyses des

demandes de permis d'usines de transformation de produits marins en ce qui concerne la notion d'intérêt public. Elle a préparé dans ce cadre quatre dossiers d'analyse en 1996-1997 en consultation directe avec les demandeurs.

Infrastructures et gestion des unités de services

Des travaux de mise au point du réseau d'aqueduc à eau salée ont été réalisés en 1996-1997. En vue de privatiser éventuellement ce réseau d'aqueduc, des négociations ont été menées avec Madelipêche durant l'année, afin que lui soit confiée l'exploitation du réseau. Une entente de transfert temporaire, pour une période de deux ans, est entrée rétroactivement en vigueur le 1^{er} avril 1996.

Deux lots à l'intérieur du parc industriel de Cap-aux-Meules sont requis par deux usagers actuels et devront leur être transférés ; le dossier est en traitement avec les autres ministères concernés.

Par ailleurs, des travaux majeurs d'environ 12 000 \$ ont été réalisés afin de refaire le système de pompage des eaux usées industrielles du parc industriel de pêche de Cap-aux-Meules.

Représentation régionale

La direction est intervenue de façon très significative auprès des associations régionales et des industriels et a participé aux structures régionales de concertation. Quelque 10 avis sectoriels ont été préparés et transmis pour répondre à des demandes d'autres organismes, soit principalement le Secrétariat au développement des régions, Ressources humaines Canada et le ministère de la Sécurité du revenu.

La Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine a également participé, de façon très régulière, aux réunions de la conférence administrative de la Gaspésie et des Îles, aux différents comités consultatifs de Pêches et Océans Canada et à quelques réunions de consultations menées par le gouvernement fédéral sur l'état des stocks.

Afin de répondre à une demande de la Commission de développement socio-économique des Îles, la direction régionale a impliqué du personnel dans la préparation et la tenue d'un colloque sur la création d'emplois dans le secteur des pêches.

De plus, elle a assuré une représentation régulière dans le dossier du renflouement du Irving Whale, ainsi que de la table sectorielle sur le développement du loup-marin.

Dans le cadre du suivi du forum, plusieurs membres du personnel de la direction

ont été impliqués dans différents comités de suivi. Depuis quelques mois, un professionnel participe au Secrétariat du Forum.

Direction régionale de l'Estuaire et des eaux intérieures

Mandat

Essentiellement basés sur les interventions visant à soutenir financièrement et/ou techniquement, ainsi qu'à encadrer les entreprises de pêche, d'aquiculture, de transformation, le mandat et les fonctions dévolues à la direction régionale ont été, pour 1996-1997 :

- d'administrer les différents programmes d'aide (prêts et subventions) destinés aux entreprises de pêche, d'aquiculture et de transformation ;

Dans ce cadre, la direction réalise des analyses financières et techniques concernant les demandes soumises par la clientèle et assure toute l'administration et le suivi qui en découle.

- de fournir le soutien professionnel et technique de premier niveau à ces mêmes entreprises ;

Dans ce cadre, la direction réalise des analyses macro et micro-économiques, des diagnostics, ainsi que des guides financiers ou techniques destinés à orienter les entreprises du secteur et fournit l'aide technique aux entreprises piscicoles, le tout avec le soutien des spécialistes en appui technique et professionnel de la Direction de l'innovation et des technologies (DIT), ou en collaboration avec eux.

- de réaliser des activités d'appui réglementaire et plus particulièrement la délivrance des permis ;

Dans ce cadre, la direction assume l'ensemble des tâches relatives au traitement des demandes, ainsi qu'à la délivrance des permis de pêche commerciale et des permis piscicoles. En parallèle, elle effectue les analyses nécessaires à la prise de décision du comité d'intérêt public, qui est responsable de la délivrance des permis de transformation de produits marins.

- d'assurer le suivi statistique des activités aquicoles et de pêche sur le territoire qu'elle dessert ;

Dans ce cadre, la direction est responsable de toutes les opérations administratives, de la collecte de données à la production de statistiques annuelles pour le secteur des pêches commerciales en eau douce et de la pisciculture.

- d'assurer la représentativité du ministère sur le territoire « non maritime » et de maintenir un service régionalisé et orienté vers la clientèle ;

Dans ce cadre, la direction, en plus de maintenir des contacts réguliers avec la clientèle et les associations représentatives de l'industrie, joue un rôle stratégique dans les activités de concertation du milieu.

- de coordonner et d'administrer l'ensemble des ressources mises à sa disposition ;

Dans ce cadre, la direction assume la presque totalité des tâches administratives autrefois dévolues à l'administration centrale.

- de participer aux activités de planification et de concertation de la direction générale ;

Dans ce cadre, la direction participe activement aux mandats de la direction générale et d'autres directions, notamment en ce qui concerne l'élaboration de programmes et la planification stratégique.

En fonction de ce mandat, la direction régionale s'est dotée d'un plan d'action visant à établir un ordre de priorité dans ses interventions au cours de sa première année d'existence. Ce plan d'action, qui favorise une approche sectorielle, se présente comme suit :

Développement de l'aquiculture

- Favoriser une maîtrise accrue des techniques aquicoles par le milieu. (Collaboration : DIT)
 - Organisation des services fournis par les techniciens aquicoles.
 - Mise sur pied, en concertation avec le milieu, d'ateliers de formation technique.
- Favoriser l'accroissement des volumes produits pour le marché de la consommation, et la diversification des espèces produites.
 - Aide financière liée plus étroitement à l'atteinte de résultats.
- Prendre en charge, le cas échéant, les étangs de pêche. (Collaboration : DAP).
- Revoir le système de collecte de données sur la production aquicole. (Collaboration : DAP, DIT).

- Développer la concertation du milieu aquicole en impliquant davantage la Filière en aquiculture d'eau douce et l'Association des aquiculteurs du Québec.
- Participer activement à la structuration de la mise en marché des produits aquicoles.
- Convenir avec la SORDAC d'un mécanisme de coordination en ce qui concerne les projets de transfert technologique. (Collaboration : DIT).

Pêche commerciale en eau douce

- Repositionner l'action de la DREEI en matière de pêche commerciale en eau douce.
- Le cas échéant, faire adopter et mettre en oeuvre, en concertation avec les intervenants concernés, un plan de développement. (Collaboration : DIT, DAP).
- Mettre à jour la politique et la procédure de délivrance des permis de pêche commerciale aux espèces anadromes, catadromes et d'eau douce. (Collaboration : DAP).
- Mettre en application, le cas échéant, les modalités du projet de loi concernant la certification des pêcheurs.
- Revoir le système de tarification des permis.

Transformation en milieu urbain et commercialisation

- Établir le portrait de la transformation des produits marins et de leur commercialisation en milieu urbain en soutien à l'amélioration des connaissances de ce secteur.

Pour ce faire, la direction comptait sur huit employés permanents (dont six étaient basés à la direction régionale située à Nicolet et deux dans les bureaux régionaux situés à Saint-Romuald, ainsi qu'à Saint-Jovite). De plus, la direction a comblé deux postes occasionnels équivalant à 1 ETC.

Activités

La décision de faire du bureau régional une direction régionale a eu des retombées significatives sur la qualité des interventions d'aide à la clientèle des eaux intérieures. Dans ce cadre, la fonction de développement a été relocalisée en région, soit au centre de sa clientèle. La mise en place de l'équipe a été complétée. Une aide de qualité, notamment d'ordre professionnel et technique, est maintenant disponible à Nicolet et dans deux bureaux périphériques, soit à Saint-Romuald et Saint-Jovite. Cette présence en région a permis notamment de mieux percevoir les besoins des pêcheurs d'espèces diadromes et d'eaux douces, des aquiculteurs et des industriels dans leur milieu.

Appui financier

Pêches

Dans le cadre des programmes réguliers, le programme d'aide à la flotte côtière est le seul programme spécifiquement destiné aux pêcheurs de la région. Les subventions versées par la direction ont atteint 18 800 \$ et ont principalement appuyé le remplacement d'équipement devenu désuet. Au total, 5 pêcheurs ont bénéficié de cette aide pour l'acquisition d'embarcations neuves, tandis que 14 autres s'en sont prévalus pour le remplacement de moteurs hors-bord.

En parallèle, le ministère a encouragé la tenue d'un projet de pêche à l'esturgeon jaune dans le nord québécois par le biais d'une entente spécifique évaluée à 30 000 \$.

Transformation

Dans le cadre du programme régulier d'appui aux projets d'entreprises bioalimentaires (CIME-Pêches), des déboursés totalisant 216 100 \$ ont été effectués relativement à huit projets. De ces aides, quatre visaient l'embauche de personnel spécialisé en gestion administrative ou de la qualité, deux visaient le développement et la commercialisation de nouveaux produits, un visait l'acquisition d'équipement de contrôle de qualité et un dernier visait l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'introduction d'un nouveau produit sur le marché américain. Quelque 9 emplois ont été directement créés par la réalisation de ces projets.

Aquiculture

Dans le cadre du programme régulier d'aide au développement de la production aquicole, des déboursés totalisant 682 900 \$ seront effectués pour la réalisation de 21 projets pour lesquels le ministère s'est engagé au cours de la présente année financière ou antérieurement. S'ajoutent à cette somme les reports sur la prochaine année financière, qui sont estimés à 458 000 \$.

L'apport à la production piscicole annuelle de 13 de ces projets, qui visent l'augmentation de la capacité de production ou l'amélioration de la productivité, est estimé à 630 tonnes métriques d'ici deux ans. Ces résultats sont plus que probants, puisque de 1989 à 1996, la production piscicole québécoise destinée au marché de la table est passée de 260 à 900 tonnes métriques. Par ailleurs, 6 études de potentiel hydrique ont été réalisées, lesquelles ont permis de localiser 3 sites à potentiel élevé et 2 à potentiel moyen. Une autre aide a été octroyée à un regroupement de pisciculteurs pour l'acquisition d'équipement de

transformation.

En plus de ces aides, la direction est intervenue par le biais d'ententes spécifiques dans un projet-pilote d'élevage de la perchaude (287 200 \$), ainsi que dans un projet d'évaluation des rejets piscicoles (24 800 \$).

Commercialisation

Au cours de la dernière année financière, le ministère a appuyé quelques activités de développement de la commercialisation en accordant des aides spécifiques, pour un montant total de 3 800 \$.

Aide aux associations

Dans le cadre du programme régulier d'appui financier aux associations, la direction soutient financièrement les activités de l'Association des aquiculteurs du Québec. La contribution de la direction est évaluée à 37 100 \$, dont 31 100 \$ seront offerts en participation aux activités courantes de l'association pour l'année financière 1997-1998.

De plus, par une mesure spécifique, le ministère appuie financièrement les activités d'une association de pêcheurs en eau douce, pour un montant de 188 000 \$.

Appui professionnel

Outre les activités qui ont pour objet d'exercer un contrôle sur l'utilisation des subventions du ministère, l'appui professionnel au secteur de la capture et de la transformation est principalement offert par la DIT. Dans ce contexte, le rôle de la direction est davantage orienté vers l'aide technique et professionnelle de premier niveau (soutien à l'élaboration de projets) et vers le suivi des pêches expérimentales.

Sur le plan piscicole, la direction est responsable de l'aide technique de premier niveau. À ce titre, les trois agents techniques en poste visitent régulièrement les entreprises piscicoles, identifient les problématiques et prennent connaissance des besoins. Ils effectuent plusieurs travaux préliminaires à la mise sur pied de nouvelles entreprises et plusieurs tâches en soutien aux spécialistes de la DIT. Ils assurent également le suivi de l'utilisation des subventions offertes. En aval, les professionnels de la direction agissent à titre de conseillers dans le cadre des projets d'établissement, d'expansion et d'amélioration de la productivité sur les aspects structure et financement.

De façon plus particulière, les agents techniques ont collaboré à la réalisation d'une étude de caractérisation des rejets piscicoles en effectuant l'ensemble des travaux de terrain. Par ailleurs, des professionnels de la direction sont actuellement à compléter une étude de coûts et revenus des entreprises piscicoles typiques du Québec.

Sur le plan de la commercialisation, les professionnels de la direction agissent à titre de conseillers auprès de la clientèle, en collaboration avec la Direction des analyses et des politiques et la Direction du développement des marchés.

Appui réglementaire

La direction a procédé, en 1996-1997, à la délivrance de deux types de permis, soit les permis de pêche commerciale aux espèces diadromes et d'eaux douces et les permis d'établissements piscicoles.

Dans le premier cas, 202 permis ont été délivrés au cours de la dernière année financière, lesquels donnent accès à la ressource dans le couloir fluvial, ainsi que de certains de ses tributaires. Comme ce secteur est actuellement confronté à une diminution des stocks disponibles pour la pêche commerciale dans les espèces qui assurent la base de l'industrie, la direction a multiplié ses consultations et ses représentations auprès de la clientèle et des différents intervenants en vue d'assurer le développement harmonieux du secteur.

En ce qui concerne le secteur piscicole, 151 permis ont été délivrés l'an dernier. Dans le cadre même du processus de délivrance, la direction recueille des données utiles à l'élaboration du profil sectoriel. De plus, la direction s'informe, dans chacun de ces dossiers, des aspects environnementaux normés.

Finalement, dans le cadre du processus de délivrance des permis de transformation, la direction a réalisé plus de 30 analyses d'intérêt public. Ces analyses visent à fournir l'ensemble de l'information nécessaire à la prise de décision du comité responsable de la recommandation au ministre.

Suivi statistique

Sur le plan de la capture, la direction régionale assume l'ensemble des tâches reliées au suivi des débarquements pour toutes les espèces diadromes et d'eaux douces. Ceci implique donc une importante tâche de saisie et de traitement statistique qui nécessite l'embauche d'une personne sur une base saisonnière. De façon générale, près de 20 000 rapports de débarquements sont saisis annuellement.

Sur le plan piscicole, le suivi statistique s'effectue à l'intérieur du processus de délivrance des permis. Au total, environ 150 relevés de production piscicole sont vérifiés et cumulés annuellement.

Représentation régionale

La direction ayant été récemment créée, le personnel a profité de toutes les occasions d'en augmenter la visibilité. De plus, la direction participe activement aux divers regroupements sectoriels, tels que la Filière d'aquiculture d'eau douce (en en assurant la présidence et le secrétariat), les associations de pêcheurs, la SORDAC, etc.

Par ailleurs, quelque 10 avis sectoriels ont été réalisés par la direction pour répondre aux demandes de consultations d'autres organismes voués au développement économique.

Gestion interne

Dans le cadre de la régionalisation mise en place l'année dernière, la direction régionale a assumé davantage de responsabilités dans la gestion des ressources qui lui sont confiées. C'est ainsi que la majorité des tâches inhérentes à l'administration des programmes et services sont maintenant de responsabilité régionale.

Planification et concertation

La direction régionale a participé activement à différents travaux de planification, en concertation avec les autres directions. Mentionnons, à titre d'exemple, les exercices de planification stratégique du ministère, d'élaboration de programmes et de gestion par résultats, pour lesquels le personnel de la direction a effectué d'importants travaux.

Direction régionale de la Côte-Nord

Mandat

Essentiellement basés sur les interventions visant à soutenir financièrement et techniquement les entreprises de pêche, d'aquiculture et de transformation, le mandat de la Direction régionale Côte-Nord a été pour 1996-1997 :

- d'administrer la Loi sur le crédit maritime et les divers programmes de

prêts, de garanties de prêts et de subventions du Ministère destinés aux entreprises de pêche, d'aquiculture et de transformation ;

Les programmes concernés sont les programmes d'appui financier (prêts et subventions) orientés vers les entreprises de pêche. Dans ce cadre, la direction réalise des analyses financières et techniques concernant les demandes soumises par la clientèle et assume toute l'administration et le suivi qui en découle.

- de fournir le support professionnel et technique de premier niveau à ces mêmes entreprises ;

Outre la vérification des bateaux de pêche, des conseils ont été prodigués concernant la construction, l'achat, la réparation, l'entretien et l'exploitation des bateaux et des équipements. Sans négliger l'ensemble de la clientèle, une attention particulière a été accordée aux bateaux sur lesquels le ministère détient une hypothèque ou une garantie de prêt. Par le biais d'information et de conseils quant à l'opération de leurs entreprises, les aquiculteurs et les pisciculteurs ont aussi bénéficié d'aide technique.

- d'assurer la gestion ou le support à la gestion ainsi que le soutien au développement des installations de services mises à la disposition de l'industrie ;

Les unités de service concernées ont été les centres de services pour bateaux de pêche appartenant au ministère à Blanc-Sablon et La Tabatière.

- de réaliser des activités de contrôle législatif et, particulièrement, l'émission de permis (incluant le prélèvement des données statistiques) ;

L'émission des permis de pêche pour les espèces diadromes et d'eaux douces ainsi que celle des permis d'exploitation aquicole en milieu terrestre et en milieu aquatique ont été assurées par la direction régionale et le bureau local. La direction régionale a également assumé la réalisation des analyses d'intérêt public, dans le cadre de l'émission des permis aux usines de transformation de produits marins.

- d'assurer la représentativité du ministère sur le territoire maritime et de maintenir un service régionalisé et orienté vers la clientèle ;

La direction régionale avait aussi pour mandat d'assurer des contacts réguliers avec les associations représentative de l'industrie

ainsi qu'avec les ministères et organismes présents sur le territoire.

- de coordonner et d'administrer l'ensemble des ressources mises à sa disposition ;

Dans ce cadre, la direction assume la presque totalité des tâches administratives autrefois dévolues à l'administration centrale.

- de participer aux activités de planification et de concertation de la direction générale ;

Dans ce cadre, la direction participe activement aux mandats de la direction générale et de d'autres directions, notamment au niveau de l'élaboration de programmes et de la planification stratégique.

Pour ce faire, la direction régionale disposait de six employés permanents, localisés à Sept-Îles et Lourdes-de-Blanc-Sablon. La direction a comblé trois postes occasionnels correspondant à 1,5 ETC.

Activités

L'année 1996-1997 a été marquée par le suivi du Forum sur les pêches. Le personnel de la direction a participé activement à certains groupes de travail mis en place, notamment celui du transport des produits marins. De plus, la direction a contribué à la préparation de plusieurs documents de travail soumis à l'attention des comités, dont un projet de plan stratégique en mariculture.

En accord avec la volonté gouvernementale de régionaliser les services, la mise en place d'un nouveau plan d'organisation administrative a permis à la direction régionale de bénéficier d'une responsabilité et d'une imputabilité accrues dans le développement de sa région, ce qui devrait évidemment entraîner des retombées positives pour la clientèle.

Appui financier

Pêches

Dans le cadre des programmes réguliers, le programme d'aide aux bateaux de pêche de plus de 12,17 mètres a nécessité des déboursés de 152 500 \$ sous forme de prise en charge d'une partie des intérêts sur les garanties de prêts. Quant à la flotte côtière, les subventions devraient s'élever à 31 100 \$ pour l'acquisition des bateaux, moteurs, équipements de pêche et prises en charge d'intérêts sur des prêts non garantis par le ministère.

En ce qui concerne le Programme coopération pour l'avenir des pêcheries (CAP), des subventions d'intérêts atteignant 12 400 \$ ont été versées afin de soutenir les unités de pêche affectées par le moratoire sur la pêche au poisson de fond.

Les garanties de prêts consenties aux propriétaires de bateaux de plus de 12,17 mètres atteindront 1 059 800 \$ en 1996-1997 pour 6 bénéficiaires, dont cinq à Sept-Îles et un à Blanc-Sablon. Les subventions sous forme de prise en charge d'intérêts pour ces projets totalisent 39 100 \$ et sont réparties sur la durée des prêts. Les garanties octroyées ont eu pour objet l'achat de bateaux usagés (4 dossiers) ainsi que des modifications, réparations ou acquisitions d'équipements de pêche (2 dossiers).

En ce qui concerne les prêts aux pêcheurs et aux entreprises de pêche, au 1^{er} janvier 1997, le portefeuille des garanties de prêts de la direction atteignait 6 865 000K \$, tandis que celui des prêts avec intérêts était évalué à 490 600 \$ pour 8 dossiers, dont trois sont inactifs (procédures juridiques ou demandes de radiation en cours).

Transformation

Dans le cadre du programme régulier d'appui aux projets d'entreprises bioalimentaires, programme CIME, des déboursés de 21 800 \$ ont été effectués relativement au projet d'embauche d'une personne vouée à la gestion administrative.

Le programme CAP, pour le volet concerné par la transformation, a entraîné un déboursé total de 7 500 \$. L'intervention a permis de démarrer une conserverie de produits marins dans le cadre de la mesure d'accroissement de la valeur ajoutée. De plus, au cours de l'année 1996, une entreprise s'est placée sur la Loi de la protection de la faillite. La conclusion des négociations qui ont suivies avec les créanciers a permis au ministère de conserver sa créance intacte.

Aquiculture

Dans le cadre du programme régulier d'aide au développement de la production aquicole, un déboursé de 10 600 \$ a été effectué pour la finalisation du projet pilote visant à confirmer, en Basse-Côte-Nord, le potentiel économique de la technique d'élevage du pétoncle géant par ensemencement pour lequel le ministère s'était engagé en vertu du programme ayant pris fin le 31 mars 1995.

Dans le cadre du volet 3 du programme CAP, partenariat en aquiculture, le ministère est intervenu financièrement dans deux projets, ce qui a impliqué des déboursés de 53 700 \$. L'un des projets a visé l'implantation et la mise en opération d'une éclosérie de pétoncles géants en Basse-Côte-Nord. Ce projet-

pilote majeur, pour lequel une somme de 109 500 \$ a été déboursée en 1995-1996, devrait permettre de réduire d'une année le cycle d'élevage du pétoncle. Ce projet devrait aussi favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés dans cette région. De plus, le ministère collabore de près avec l'entreprise afin de suivre l'évolution du dossier car une période de trois ans est requise pour mesurer les retombées réelles d'un tel projet.

Enfin, une subvention a aussi été accordée pour la réalisation d'un projet-pilote d'engraissement de la ouananiche.

Commercialisation

En 1996, deux offices de commercialisation étaient en opération, dont un bénéficie toujours d'un appui financier de la part de la direction (Office des pêcheurs de crabe de la Basse-Côte-Nord). L'aide totale versée en 1996-1997 dans le cadre du programme CAP, devrait s'élever à 16 000 \$.

La direction a aussi participé pour une somme de 8 000 \$ au financement des coûts de participation au Boston Seafood Show 1997. Cette exposition d'envergure internationale vise à promouvoir les exportations de produits marins du Québec aux États-Unis et dans les 80 pays participants à l'événement.

Mise en marché des espèces sous-exploitées

Dans le cadre du programme régulier d'appui à la mise en marché des espèces sous-exploitées, deux projets devraient recevoir une aide financière totalisant 43 900 \$.

Une entreprise de la Côte-Nord a bénéficié d'une offre de 107 200 \$, dont une somme de 85 300 \$ a été déboursée en 1995 pour l'achat d'équipements en vue d'effectuer la commercialisation de la mye, du couteau et du piteau. Une somme de 19 900 \$ a été déboursée au cours du présent exercice financier. Les modifications à la ligne de production de mollusques n'étant pas complétées, le solde résiduel sera déboursé ultérieurement.

Par ailleurs, un autre projet consistant en la capture, la transformation et la commercialisation du loup-marin pourrait se concrétiser dans le secteur de la Haute-Côte-Nord. Pour la première phase, une somme de 24 000 \$ pourrait être versée.

Aide aux associations

Dans le cadre du programme régulier d'appui financier aux associations de pêcheurs, d'aquiculteurs et de transformateurs de poisson, deux organismes régionaux représentant les pêcheurs côtiers du Québec ont bénéficié d'une aide

financière totale de 57 700 \$. Cette somme, couvrant deux années financières, a permis l'embauche d'un gestionnaire permanent et le maintien d'un secrétariat, améliorant ainsi leur capacité de représentation et de valorisation des services offerts à leurs membres.

Autres projets

Sept entreprises et organismes ont bénéficié d'une aide financière hors programme pour une somme de 39 900 \$. Les secteurs de la pêche en eaux douces et de l'aquiculture ainsi que ceux des espèces sous-exploitées et de la commercialisation ont principalement bénéficié de ces interventions.

En 1996-1997, une entreprise de transformation et quelques pêcheurs devraient recevoir une aide financière totalisant 13 500 \$ pour réaliser un projet expérimental d'exploitation et de transformation du crabe commun. Cette usine cherche à commercialiser d'autres espèces dans le but d'assurer l'accroissement des activités de capture et de transformation.

En matière de pêche en eaux douces et d'aquiculture, deux projets ont bénéficié d'un appui financier totalisant 13 500 \$. Une aide financière a été octroyée pour permettre la réalisation d'une étude de potentiel de *sea-ranching* de différents sites en Haute et Moyenne-Côte-Nord. Une subvention a aussi été versée pour la participation d'un membre d'une entreprise piscicole à la conférence tenue dans le cadre du programme REPÈRE.

En appui au développement de l'exploitation des espèces sous-exploitées, une aide de 21 300 \$ a été octroyée. Dans le domaine de la transformation du hareng, les interventions du ministère ont permis l'achat par une entreprise d'agrès de pêche: une aide financière de 20 000 \$ a été offerte mais seulement 1 500 \$ a été déboursé. Dans le domaine de la transformation du loup-marin, une entreprise a bénéficié d'une aide financière de 1 300 \$.

En matière de commercialisation, la direction a consenti une aide spécifique de 2 100 \$. Cette subvention a été octroyée pour la tenue des festivités du Vieux Quai en Fête: cet événement visait à familiariser le consommateur et à tester son appréciation face aux nouveaux produits élaborés à partir d'espèces.

Appui professionnel

En 1996-1997, la direction a continué de fournir des services d'appui technique dans le secteur des pêches et de l'aquiculture.

En ce qui concerne les pêches, ces services ont pour but d'exercer un contrôle

sur les investissements du ministère (garanties de prêts) consentis pour les réparations et constructions de bateaux. À cet effet, quelques 15 dossiers ont fait l'objet d'un suivi technique durant l'année. Ce service est actuellement en révision.

Pour une deuxième année, la direction a offert un appui technique de premier niveau au promoteur aquicole de la région. De ce fait, nous avons assisté à l'amorce du développement piscicole en Côte-Nord. En parallèle, le personnel en place a collaboré avec la Direction de l'innovation et des technologies (DIT) dans les travaux visant l'établissement de standard de production pectinique.

Tous les projets comportant un appui financier ont fait l'objet d'un suivi technique rigoureux, notamment les projets de développement pilote concernant le *sea-ranching*, l'élevage de l'omble-chevalier, l'élevage du pétoncle et l'élevage des moules.

Émission des permis

La direction a procédé en 1996-1997 à l'émission de deux types de permis, soient les permis de pêche commerciale aux espèces diadromes et d'eaux douces (278) et les permis d'établissements piscicoles (11).

La pêche commerciale s'exerce tout le long du littoral de la Côte-Nord ; les pêches les plus lucratives étant cependant situées à l'extrême est du territoire. Pour sa part, l'aquiculture demeure une activité peu étendue en Côte-Nord et répartie de façon irrégulière sur le territoire.

La direction a aussi assumé l'analyse des demandes de permis d'usines de transformation de produits marins en ce qui concerne la notion d'intérêt public. Elle a préparé dans ce cadre une douzaine de dossiers d'analyse en 1996-1997.

Infrastructures et gestion des unités de service

Sur la Basse-Côte-Nord, à Rivière-Saint-Paul, les travaux de démolition d'une usine et de deux entrepôts appartenant au ministère sont pratiquement terminés. Il en est de même de travaux de démolition d'un entrepôt à sel situé à Blanc-Sablon.

À Blanc-Sablon et à La Tabatière, l'opération des cales de halage est maintenant réalisée par le biais de contrats de service dont le coût total s'élève à 37 000 \$. À l'automne 1995, une inspection de la grue portique a été effectuée par le fournisseur de l'équipement, acquis il y a 12 ans. Il se dégage du rapport

d'inspection que des travaux de réparation estimés à près de 25 000 \$ devront être effectués. Pour l'année 1996-97, une somme d'environ 15 000 \$ a déjà été investie. Le reste des travaux devraient être complétés durant la prochaine année.

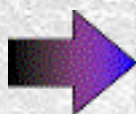
Représentation régionale

La direction a poursuivi en 1996-1997 ses interventions auprès des associations régionales et des industriels ainsi que sa participation aux structures régionales de concertation. Quelques 8 avis sectoriels ont été préparés et transmis pour répondre à des demandes d'autres organismes, soit principalement le Secrétariat au développement des régions et le Bureau fédéral de développement régional au Québec (BFDRQ).

La direction régionale a régulièrement participé aux réunions de la Conférence administrative régionale pour la Côte-Nord (CAR) ainsi qu'au comité consultatif de Pêches et Océans Canada sur l'émission des permis. La direction a aussi participé aux réunions annuelles des offices de pêcheurs présents sur leur territoire ainsi qu'aux réunions annuelles des associations régionales de pêcheurs.

Pour la Côte-Nord, la direction régionale et le bureau local de Lourdes-de-Blanc-Sablon ont notamment été présents au comité interministériel de la Basse-Côte-Nord, dont le mandat est d'établir un plan d'intervention de niveau gouvernemental adapté à la Basse-Côte-Nord, ainsi qu'aux réunions de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre pour la planification des besoins en main-d'œuvre pour le secteur des pêches.

Dans le cadre du suivi du Forum, plusieurs membres du personnel de la direction ont été impliqués au niveau des différents comités de suivi.



PARTIE III

Soutien interne

Affaires juridiques

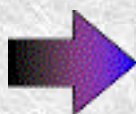
La Direction des affaires juridiques relève de la Direction générale des affaires juridiques et législatives du ministère de la Justice, dont la mission est d'assurer au gouvernement, à ses ministères et à certains de ses organismes, une gamme complète de services juridiques.

Mandat

Ainsi, la direction a pour mandat de fournir l'expertise juridique pour la réalisation des diverses missions, politiques et interventions du ministère en vue d'assurer la légalité de son action. À cette fin, elle élabore les projets de loi et de règlement, participe à des comités, conseille et formule des opinions dans tous les domaines d'activité du ministère, assiste les avocats-plaideurs dans les poursuites impliquant le ministère devant les tribunaux, rédige ou valide divers contrats, ententes, etc.

Pour remplir son mandat, la direction est composée de quelque huit juristes, d'une technicienne en droit et de quatre agentes de secrétariat.

Les juristes sont appelés à travailler principalement en droit administratif, constitutionnel, civil, d'accès à l'information, de l'environnement, international, municipal et pénal.



PARTIE IV

LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la fiscalité municipale (1995, c. 64, articles 15 à 23)

Loi sur les abeilles (c. A-1)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi sur les cercles agricoles (c. C-9)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, article 29.2)

Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 10.9 et 717)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la communauté urbaine de l'Outaouais (c.C-37.1, article 86.1)

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (c. C-37.2, articles 153.2 et 153.6)

Loi sur la communauté urbaine de Québec (c.C-37.3, article 96.1.1)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 51, 66 et 70)

Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes (c. C-76)

* Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur les établissements touristiques (c. E-15.1, articles 4, 6, 1^{er} et 2^e al., 7 à 21, 30, 1^{er} al., 33 à 35, 37 à 41 et 55, 2^e al.)

Loi sur le mérite agricole (c. M-10)

Loi sur le mérite de la restauration (c. M-10.1)

Loi sur le mérite du pêcheur (c. M-10.2)

Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (c. P-29)

Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (1993, c. 53, articles 7 et 8)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (1995, c. 54)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2, articles 20, 25, 26, 119 et 120)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'agriculture (c. S-25)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les sociétés de fabrication de beurre et de fromage (c. S-29)

Loi sur les syndicats d'élevage (c. S-39)

Loi sur les terres agricoles du domaine public (c. T-7.1)

Loi sur les terres du domaine public (c. T-8.1, articles 7 et 19)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche Inc. (1983, c. 6)

Charte de la ville de Québec (1929, c. 95, article 336 e)

Charte de la ville de Sherbrooke (1974, c. 101, article 8 c)

Charte de la ville de Trois-Rivières (1915, c. 90, article 41 c)

Lois administrées par la Société de financement agricole

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi sur la Société de financement agricole (c. S-11.0101)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Loi sur la protection du territoire agricole (c. P-41.1)

Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole (1989, c. 7, article 35)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3, 16 à 19)

Lois administrées par la Régie des assurances agricoles du Québec

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur les grains (c. G-1.1)

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

Loi administrée par la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)

Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (c. S-21)

* N.B. : Les écoles moyennes d'agriculture relèvent du ministre de l'Éducation.



ANNEXE

PRODUCTION ET AFFAIRES RÉGIONALES

Liste des directions régionales

Région 1

Bas-Saint-Laurent

337, rue Moreault, 2^e étage

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Tél. : (418) 727-3615, téléc. : (418) 727-3967

Régions 2-9

Saguenay---Lac-Saint-Jean---Côte-Nord

801, chemin du Pont Taché Nord

Alma (Québec) G8B 5W2

Tél. : (418) 662-6486, téléc. : (418) 668-8694

Région 3

Québec

1140, rue Taillon, 3^e étage

Québec (Québec) G1N 3T9

Tél. : (418) 643-0033, téléc. : (418) 644-8263

Région 4

Mauricie---Bois-Francs

Secteur Mauricie

91, boulevard Saint-Louis

Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 1E5

Tél. : (819) 371-6761, téléc. : (819) 371-6976

Région 4

Mauricie---Bois-Francs

Secteur Bois-Francs

460, boulevard Louis-Fréchette, 2^e étage

Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Tél. : (819) 293-8501, téléc. : (819) 293-8446

Région 5

Estrie

4260, boulevard Bourque

Rock Forest (Québec) J1N 2A5

Tél. : (819) 820-3001, téléc. : (819) 820-3942

Région 6-13-14

Montréal-Laval-Lanaudière

867, boulevard l'Ange-Gardien, C.P. 3396

L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Tél. : (514) 589-5781, téléc. : (514) 589-7812

Région 7-15

Outaouais-Laurentides

390, rue Principale

Buckingham (Québec) J8L 2G7

Tél. : (819) 986-8541, téléc. : (819) 986-9299

Région 8-10

Abitibi-Témiscamingue---Nord-du-Québec

180, boulevard Rideau, bureau 2.01

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Tél. : (819) 764-3287, téléc. : (819) 764-5359

Région 11

Gaspésie---Îles-de-la-Madeleine

94, boulevard Perron Ouest, C.P. 524

Caplan (Québec) G0C 1H0

Tél. : (418) 388-2282, téléc. : (418) 388-2834

Région 12

Chaudière-Appalaches

1115, avenue du Palais, édifice Verdier

Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0

Tél. : (418) 397-7825, téléc. : (418) 397-7345

Région 16

Montréal Est

3230, rue Sicotte, C.P. 40

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B2

Tél. : (514) 778-6530, téléc. : (514) 778-6540

Région 16

Montréal Ouest

177, rue Saint-Joseph

Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : (514) 427-2000, téléc. : (514) 427-0407

Région 15

Outaouais-Laurentides

Secteur Laurentides

29, chemin Oka, suite 210
Saint-Eustache (Québec) J7R 1K6
Tél. : (514) 473-2703, téléc. : (514) 491-7750

PÊCHES ET AQUICULTURE COMMERCIALES

Liste des bureaux régionaux

Direction régionale de la Gaspésie

96, montée Sandy Beach, C.P. 1070
Gaspé (Québec) G0C 1R0
Tél. : (418) 368-7673, téléc. : (418) 368-5851

Direction régionale de la Côte-Nord

818, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1X9
Tél. : (418) 962-5521, téléc. : (418) 962-0704

Direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures

460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819) 293-5677, téléc. : (819) 293-8519

Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

125, chemin du Parc, C.P. 338
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
Tél. : (418) 986-2098, téléc. : (418) 986-4421

QUALITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

Liste des bureaux régionaux

Bas-Saint-Laurent---Gaspésie---Îles-de-la-Madeleine

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Tél. : (418) 727-3522, téléc. : (418) 727-3821

Montégérie

3220, rue Sicotte
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2
Tél. : (418) 778-6542, téléc. : (418) 778-6535

Québec-Beauce-Saguenay---Lac-Saint-Jean---Côte-Nord

2700, rue Einstein, C-Rc. 245

Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8

Tél. : (514) 643-6140, téléc. : (514) 644-6327

Montréal-Laval-Lanaudière

867, boulevard l'Ange-Gardien

L'Assomption (Québec) J0K 1G0

Tél. : (514) 589-5745, téléc. : (514) 589-0648

Mauricie---Bois-Francs

460, boulevard Louis-Fréchette

Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Tél. : (819) 293-8509, téléc. : (819) 293-2971

Laurentide-Outaouais---Abitibi-Témiscamingue

1065, boulevard de la Carrière, bureau 110

Hull (Québec) J8Y 6V5

Tél. : (819) 772-3009, téléc. : (819) 772-3541

BUREAUX CENTRAUX

À Québec Édifice Le Deux Cent

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

200, chemin Sainte-Foy

Québec (Québec) G1R 4X6

Tél. : (418) 643-2673, téléc. : (418) 646-0829

À Montréal

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

201, boulevard Crémazie Est

Montréal (Québec) H2M 1L4

Tél. : (514) 873-4410, téléc. : (514) 873-2364

[Retour à la Table des matières](#)

